

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Ecole Supérieure du Commerce

-Kolea-

**Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en sciences
financières et comptabilité**

Option : Finance d'entreprise

Thème :

**LE FINANCEMENT DU CYCLE
D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES PAR LES
BANQUES**

Présenté par :

BELMOULOU D Rofaida

Encadreur :

Dr. AZZAOUI Khaled

Lieu du stage : Agence CPA 364 Sétif

Période de stage : 12/07/2020 au 23/08/2020

Année universitaire

2019/2020

Dédicaces

A mes parents

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être. Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours. Que ce modeste travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit de vos innombrables sacrifices, bien que je ne vous en acquitterai jamais assez. Puisse Dieu, le Très Haut, vous accorder santé, bonheur et longue vie et faire en sorte que jamais je ne vous déçoive.

De même, je dédie ce travail à:

Ma moitié, mon âme sœur qui a pris en charge mon mauvais humeur, mes problèmes, et était toujours à mes côtés depuis le jour de notre rencontre, que dieu le garde pour moi et nous réunisse pour une longue vie pleine de bonheur ;

Mon cher frère Taki Eddine et mes chères sœurs Fodhla et Nouama que j'aime trop , et qui ont été à mes côtés et m'ont toujours encouragé;

Mes grand parents qui m'ont accompagné par leurs prières, leurs douceur, puisse Dieu leur prêter une longue vie pleine de santé et de bonheur;

A tous mes oncles et mes tentes ;

A mes tantes Fahima et Khalida et ma cousine Messiva qui ont toujours été là pour moi, m'a énormément soutenue et encouragé ;

&

A toutes mes amies:

A tous mes enseignants;

A tous ceux et celles qui m'ont soutenue pendant ma vie et dans mon parcours d'études.

A tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin.

BELMOULOUD ROFAIDA

Remerciements

Au terme de ce travail, je remercie **ALLAH** de m'avoir donné la santé, le courage et la volonté pour mener à bien ce mémoire.

Je tiens à exprimer mon gratitude à mon promoteur monsieur **AZZAOUI Khaled** pour ses précieux conseils, son aide et son encouragement et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce modeste travail.

Je remercie **Mr. BEN SAHEL** directeur de l'agence CPA 364 à Sétif pour son respect, son professionnalisme, et mon encadrante **BOUSNINA Sara** pour ces conseils et sa disponibilité.

Mes vifs remerciements vont également à tous les enseignants au EPSEG Constantine et de ESC Kolea pour leur soutien tout au long de mon parcours.

Mes remerciements vont aussi aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail.

Enfin, je veux remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin dans l'élaboration et la finalisation de ce travail.

Sommaire

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE.....	I
RESUME.....	II
LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES TABLEUX	VI
LISTE DES ABREVIATIONS.....	IV

Chapitre I: Notions de base sur l'entreprise, l'activité bancaire et les crédits

bancaires.....	01
Section 1: Concepts de base sur l'entreprise.....	03
Section 2 : Activité bancaire.....	11
Section 3: Concepts généraux sur crédits bancaires.	18

Chapitre II: le cycle d'exploitation des entreprises et son financement.....33

Section 1: Généralités sur le cycle d'exploitation et le besoin de son financement.....	35
Section 2: crédits d'exploitation par caisse.....	45
Section 3 : crédits d'exploitation par signature	58

Chapitre III: Analyse du cycle d'exploitation d'une entreprise au sein du CPA.....68

Section 1: Présentation de l'organisme d'accueil « agence CPA 364 »	70
Section 2: Montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation au sein du CPA.....	78
Section3 : Etude d'un dossier d'exploitation « entreprise de transformation Du plastique ».....	96

Conclusion générale.....111

Bibliographie.....114

Annexes.....118

Résumé

L'objectif de cette étude est de comprendre la conception et l'importance de financement d'exploitation des entreprises par les banques .Pour cette fin, nous avons procédé en premier lieu à présenter des généralités sur les banques, les entreprises et les crédits bancaires en présentant les risques et les garanties liées à ce dernier. En second temps, nous avons détaillé la notion du cycle d'exploitation et ses différentes formes de son financement par une banque. Et enfin, nous analysons un dossier de crédit d'exploitation en passant par son montage au sein de notre lieu de stage.

Le résultat obtenu de notre travail de recherche en ses deux optiques (théorique et pratique) est qu'un banquier ne doit pas faire seulement l'analyse financière rétrospective au dossier de crédit d'exploitation sollicité par le client, mais aussi une analyse prévisionnelle profonde pour déterminer ses besoins futurs , et essaye de construire une relation basée sur la confiance avec lui.

Mots clés : cycle d'exploitation, besoin de financement, crédit d'exploitation, l'équilibre financière, trésorerie.

ملخص

الهدف من هذه الدراسة هو محاولة استيعاب مفهوم وأهمية تمويل دورة الاستغلال للمؤسسات من قبل البنوك، وتحقيقاً لهذه الغاية، شرعنا أولاً في تقديم مفاهيم عامة على البنوك والمؤسسات وكذا القروض المصرفية متطرقين الى عرض المخاطر والضمانات المرتبطة بهذه الأخيرة. ثانيًا، قمنا بدراسة مفصلة لمفهوم دورة الاستغلال ومختلف اشكال تمويلها من قبل البنك. وأخيراً، قمنا بتجميع ملف قرض استغلالي خلال فترة تربصنا ودراسته وتحليله لنحصل أخيراً على إجابة للمشكلة المطروحة في عملنا.

النتيجة التي تم الحصول عليها من بحثنا في منظوريه (النظري والتطبيقي) هو أنه لا ينبغي على المصرفي فقط إجراء التحليل المالي بأثر رجعي ولكن أيضاً تحليل تنبؤي عميق، ومحاولة بناء علاقة قائمة على الثقة مع الزبون.

كلمات مفتاحية: دورة الاستغلال، احتياجات التمويل، قرض استغلالي، التوازن المالي، الخزينة

Liste des figures

Figure 1 :l'intermédiation bancaire	14
Figure 2 : le cycle d'exploitation.....	35
Figure 3 : le déroulement du cycle d'exploitation.....	37
Figure 4 : le cycle d'exploitation et les opération de trésorerie.....	40
Figure 5 : le décalage structurel entre l'activité réelle de production et les Fluctuation du BFE au cours de l'année.....	41
Figure 6 : les crédits d'exploitation.....	43
Figure 7 : allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire D'une facilité de caisse	46
Figure 8 : allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire d'un Découvert.....	47
Figure 9 : allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire (fabricant de Sucre) D'un crédit de compagne.....	49
Figure 10 : allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire (fabricant de Jouet) d'un crédit de compagne.....	50
Figure 11 : circuit d'escompte commercial	52
Figure 12 : position du CPA dans le système bancaire algérien.....	71
Figure 13 : organigramme de l'agence CPA 364 à Sétif.....	77
Figure 14 :les différents rubriques du bilan financier.....	88

Liste des tableaux

Tableau n°1 : avantage et inconvénients des crédits par signature.....	66
Tableau n°2 : les différents ratios et leurs formules.....	91
Tableau n°3 : modèle de plan de trésorerie mensuel.....	94
Tableau n°4 : les mouvements d'affaire confiés	97
Tableau n°5 : actif du bilan financier.....	98
Tableau n°6 : passif du bilan financier.....	99
Tableau n°7 : bilan condensé.....	100
Tableau n°8 : les soldes intermédiaire de gestion.....	102
Tableau n°9 : calcule de fond de roulement net.....	103
Tableau n°10 : calcule de besoin en fond de roulement.....	104
Tableau n°11 : calcule de trésorerie net.....	105
Tableau n°12 : les ratios de structure.....	106
Tableau n°13 : les ratios d'activité.....	107
Tableau n°14 : les ratios de liquidité.....	108
Tableau n°15 : les ratios de la répartition de valeur ajoutée.....	108
Tableau n° 16 : les ratios de rentabilité.....	109

Liste des abréviations

- ATD** : Avis tiers détenteur ;
- **AVI** : Autre valeur immobilisée ;
- **BA** : Banque d'Algérie ;
- **BAD** : Banque Algérienne de Développement ;
- **BEA** : Banque Extérieure d'Algérie ;
- **BFR** : Besoin en fonds de roulement ;
- **CA** : Chiffre d'affaires ;
- **CAF** : Capacité d'autofinancement ;
- CPA** : crédit populaire d'Algérie
- **CLT** : Crédit à Long Terme ;
- **CMT** : Crédit à Moyen Terme ;
- **CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés
- **CNAS** : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés
- **DA** : Dinar algérien ;
- **DCT** : Dettes à court terme ;
- **DGA** : Direction général adjoint engagement
- **DMLT** : Dettes à moyen et long termes ;
- **EBE** : Excédent brut d'exploitation ;
- **EENE** : Effet escomptés nos échus ;
- EURL** : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
- **FR** : Fond de Roulement ;
- **FRN** : Fonds de roulement net ;
- **HT** : Hors taxes ;
- **IBS** : Impôt sur le bénéfice des sociétés ;
- **KDA** : Kilo dinars ;
- **RCAI** : Résultat courant avant impôt ;
- RNC** : Résultat net comptable
- SA** : La société anonyme
- SARL** : La société à responsabilité limitée
- SCS** : Les sociétés en commande simple
- SNC** : La société en nom collectif
- **SPA** : Société par action

- **TCR** : Tableau des comptes de résultats ;
- **TRI** : Taux de rentabilité interne ;
- **TTC** : Toutes taxes comprises ;
- **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée ;
- **VA** : Valeur ajoutée ;
- **VD** : Valeurs Disponibles ;
- **VE** : Valeurs d'exploitation ;
- **VR** : Valeurs réalisable ;

Introduction générale

Introduction générale

Gérer une entreprise n'est pas seulement assurer la mise en place et le fonctionnement correcte des services, l'articulation rationnelle des ateliers, l'ordre et le soin dans les magasins et l'écoulement régulier des marchandises ; c'est encore après l'avoir dotée, de l'équipement qui lui est nécessaire, veiller d'une part au perfectionnement et au développement de cet équipements et, d'autre part, faire face exactement au règlement des dépenses de toute nature que la vie commerciale et industrielle engendre sans arrêt.

Etant donné que les caisses de l'entreprise sont alimentées par le produit de ses ventes sur le marché et la rentrée de ses créances sur la clientèle (des encaissements). Mais, en même temps, sa vie quotidienne engendre des dépenses (des décaissements), ces dépenses doivent être réglées à la date convenue, faute de quoi l'entreprise serait en état de faillite, elle est alors conduite à rechercher sur le marché monétaire, les disponibilités dont elle a passagèrement besoin. C'est par l'intermédiaire des banques, détentrice de dépôt, qu'elle reçoit cette aide qui pourra sauver son cycle d'exploitation.

En effet, la banque joue un rôle très important, et efficace dans le développement de l'économie et l'épanouissement de toutes les activités qui nécessitent un recours à n'importe quel type de financement bancaire, car elle est le meilleur pour conclure un échange ou une transition commerciale. Elle est aussi, le principal artisan de la collecte de dépôts (ressources) et de l'octroi de crédit.

Le financement de cycle d'exploitation des entreprises constitue une partie capitale de l'activité des établissements financiers. Face à la concurrence croissante et à la mondialisation de l'économie, les banques algériennes comme toutes les banques dans le monde économique ont fait évoluer leurs produits, leurs services et leur organisation. Un panorama des différents crédits d'exploitation (près de 70% des crédits) sont octroyés aux entreprises en abandonnant la traditionnelle distinction entre les opérations nationales et internationales.

L'octroi de crédit , en tant que acte de gestion d'une portée considérable à l'égard des enjeux économique et financier, impose au banquier qu'il soit formé en

Introduction générale

matière d'étude de crédit, d'analyse financière et d'évaluation des risques. Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation et de consommation. Ces besoins de financement et l'offre de capitaux qui permet de les satisfaire se rencontrent sur des marchés à savoir le marché monétaire et celui de crédit.

Mettre en évidence le positionnement et l'importance des banques dans le financement des entreprises à court terme, et mettre en surbrillance l'analyse faite par le banquier pour accorder un tel type de crédit en évitant tout risque liée aux ces derniers, constitue notre but de ce modeste travail de recherche.

Donc au cours de notre recherche de documentation théorique qui porte sur le thème suivant : « le financement d'exploitation des entreprise par les banques » on va essayer de répondre à la problématique suivante :

- ❖ Quelle est la démarche à suivre par la banque pour étudier et analyser un financement d'un cycle d'exploitation sollicité par une entreprise ?

La réponse à cette question centrale de notre travail suppose des réponses à d'autres questions secondaires :

- Quels sont les différents types de crédit d'exploitation proposés par la banque ?
- Quelles sont les différentes étapes de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation?
- Comment peut-on définir et déterminer le montant d'un besoin lié au cycle d'exploitation d'une entreprise au sein du CPA?

Pour appréhender notre étude et répondre effectivement à nos questions de recherche, nous avons proposé les hypothèses suivantes :

1. Les banques proposent pour leurs clients des différents types de crédit d'exploitation qui correspondent à leurs besoins ;
2. Avant d'accorder un crédit d'exploitation, la banque doit faire une étude profonde du dossier de client, cette étude passe par plusieurs étapes, en

Introduction générale

commençant par l'identification de ce dernier, et en terminant par l'analyse de sa structure financier et la détermination de ses besoins futurs ;

3. Pour définir les besoins futurs de l'entreprise demanderesse de crédit d'exploitation, le banquier doit faire une étude financière de ses états financiers prévisionnels.

Afin d'apporter des réponses nécessaires à notre problématique nous avons suivi une méthode descriptive analytique en commençant par une étude documentaire, pour la préparation de cette étude documentaire, on s'est référés aux ouvrages, documents, revue, thèses. Puis les sites internet.

Dans ce travail, qui va traiter la question de financement d'un cycle d'exploitation par une banque, on a choisi de le répartir en trois chapitres :

- Le premier chapitre présente les notions de base sur entreprise, banque, les crédits bancaires;
- Le deuxième détaille les types de financement d'exploitation octroyés par une banque ;
- Le troisième présente l'organisme d'accueil durant la période de stage et l'étude de cas pratique.

Chapitre I

**Notions de base sur l'entreprise,
l'activité bancaire et les crédits
bancaires.**

Introduction :

Dans une économie, l'entreprise et la banque sont des agents économiques très importants, elles jouent des rôles primordiales, car la première est considérée comme agent de production, créateur de richesse, elle est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché, et la deuxième est un fournisseur particulier par la matière qu'il fournissent à son clients, mais également des commerçants très classiques dans leur mode de fonctionnement.

En effet, les banques elles même sont des *entreprises commerciales*, elles manquent d'emplois de leurs fonds, elles ont besoin de clients emprunteurs, car les intérêts de leurs prêts constituent leurs propre chiffre d'affaire : petit client deviendra grand.

Ainsi, le présent chapitre, on a jugé plus rationnel d'aborder en première section quelques notions de base sur les entreprises, car les banques elle-même sont des entreprises, ensuite dans la deuxième section on présentera des concepts généraux sur la banque. Dans cette section on définira d'abord la notion de banque, ensuite on présentera son rôle et ses classifications, et enfin on développera dans la troisième section : les crédits, leurs risques et leurs garanties. En effet, notre chapitre sera présenté en trois sections :

- Section 01: Concepts de base sur l'entreprise.
- Section 02: Activité bancaire.
- Section 03 : Concepts généraux sur crédits bancaires.

Section 01 : concepts de base sur l'entreprise

L'entreprise est aussi une réalité sociétale qui influence la société. Sa contribution économique se manifeste sous forme de création d'emplois, de produits, de valeurs, de revenus, de ressources pour les collectivités publiques, d'innovation et de la diffusion du progrès technique.

1. Généralité sur l'entreprise :

1.1. Définition de L'entreprise :

« L'entreprise est une unité économique autonome disposant de moyens humains et matériels qu'elle combine en vue de produire des biens et services destinés à la vente. » (G.BRESSY et C.KONKUYT ,2000)

L'entreprise est définie comme un groupement humain hiérarchisé qui met en œuvre des moyens intellectuels, physiques, financiers, pour extraire, transformer, transporter, distribuer des richesses ou produire des services conformément à des objectifs définis par une Direction, personnelle ou collégiale, en faisant intervenir, à des degrés divers, les motivation de profit et d'utilité sociale .¹

1.2. Caractéristiques de l'entreprise ²: l'entreprise est à la fois :

- **Une organisation technique** : elle produit des biens et services à partir d'une combinaison de moyens (capital sous différentes formes, compétences) ;
- **Une organisation économique** : la création et la répartition de la valeur est une finalité centrale de l'entreprise ;
- **Une organisation sociale, une cellule sociale et humaine** : l'entreprise est composée de 3 acteurs principaux : Apporteurs de capitaux, Dirigeants, Salariés. Ces 3 acteurs ont des objectifs et des stratégies individuelles différentes.

¹ Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain legardez : « Dictionnaire des sciences économiques», Paris 1991. P 34.

² M.KHODJA cours Gestion des entreprises 2ème année LMD, P01.

- **Un centre de décision relativement autonome** : calcul économique, gestion et décisions.

1.3. Evolution de la notion d'entreprise : ³

L'entreprise « boîte noire »

Les théoriciens de l'entreprise capitaliste (XIX^{ème} siècle) n'ont pas pris en compte immédiatement l'élément humain dans l'organisation de l'entreprise.

La théorie économique néoclassique considère la firme comme une « boîte noire » c'est un acteur dont les objectifs (maximisation du profit) et les contraintes (capacités technologiques) sont des données. Il n'y a pas d'analyse à l'intérieur de l'entreprise.

L'entreprise est une organisation :

L'entreprise est une organisation mettant en œuvre différents moyens dans le but de produire et commercialiser des biens et services.

L'entreprise devient une réalité humaine parce qu'elle regroupe un ensemble d'individus disposant d'une autonomie de décision selon sa place dans la hiérarchie de l'entreprise. Elle n'est plus une « boîte noire » mais une structure sociale, elle devient une organisation. Ce terme désigne un ensemble de personnes regroupées en vue d'atteindre certains buts. Il faut donc des structures des procédures, de communication et de contrôle pour coordonner les tâches et le travail des individus.

Pour les tenants de la théorie de l'agence⁴, l'entreprise est une organisation et cette dernière est un « nœud de contrats » ces contrats visent à gérer les conflits potentiels entre les acteurs et à canaliser les comportements dans un sens conforme à l'intérêt de tous.

Finalement l'entreprise est une organisation capable de s'adapter à l'évolution de l'environnement en changeant les procédures. Donc l'entreprise est dynamique elle évolue en permanence elle détient un système ouvert.

³ Idem, P02.

⁴ Jensen, Meckling « theory of the firm : managerial behavior, agency costs, and capital structure » ; journal of Financial economics.

L'entreprise est un système

L'étude de l'entreprise comme étant système est l'approche systémique. Elle repose sur la notion de système. Celui-ci a été défini en 1951 par Ludwig Von Bertalanffy comme « un ensemble d'éléments en interaction ».

Selon l'approche systémique, l'entreprise est un système peut être défini comme un ensemble composé d'éléments en interaction permanente, organisé et ouvert sur son environnement auquel il doit s'adapter en permanence pour sa survie. Envisager une entreprise en tant que système consiste à la considérer comme un ensemble organisé, composé de différentes fonctions, services, individus en permanente interaction, ayant tous des objectifs pouvant être contradictoires.

L'entreprise en tant que système est ouverte sur son environnement externe, source de menaces à appréhender mais aussi d'opportunités à saisir. L'entreprise doit s'y adapter en permanence pour sa survie et son développement.

1.4. Rôle de l'entreprise :⁵

▪ Rôle économique :

- La production des biens et services : l'entreprise doit exploiter au mieux les différents facteurs de production par rapport à un niveau de production donnée et pour un moindre coût.
- l'innovation et cela pour lutter contre la concurrence. L'entreprise doit constamment améliorer ses méthodes de production et chercher à découvrir de nouveaux biens et services. Elle est le moteur essentiel du progrès technique
- L'entreprise joue un rôle de créateur de richesse
- Un rôle de répartition : elle met en évidence les liens de l'entreprise avec les autres agents économiques.

▪ Rôle social :

L'entreprise assure un double rôle social :

⁵ M.KHODJA op.cit.P09.

- L'entreprise est une source du progrès technique qui conditionne la vie des êtres humains. Elle s'invertit également de missions de lutte contre l'exclusion et participe à des campagnes d'intérêt national (financement d'associations, construction d'écoles, aides aux familles et catégories nécessiteuses, forages de puits et ouvertures de pistes dans des régions isolées).
- L'entreprise joue un rôle important dans l'éducation. il faut savoir que l'individu passe un temps considérable de sa vie au travail. De ce fait il reçoit de l'entreprise qui l'emploi l'éducation par la formation professionnelle et les promotions. Mais aussi l'accueil de stagiaires, visites d'écoliers et parrainage.
- les activités de sponsoring des clubs sportifs, activités scientifiques, organisation des festivals, célébrations et autres activités sociales, aide aux associations ...etc.

2. CLASSIFICATION DES ENTREPRISES :

L'entreprise peut connaître au cours de sa vie plusieurs formes juridiques successives comme elle peut grandir et passer de petite à une grande entreprise ou encore se transformer en un groupe de sociétés.

La classification des entreprises est utile au niveau macro-économique pour distinguer entre le secteur d'activité et la branche d'activité.

2.1. Classification selon les critères économiques

Dans ce type, les entreprises sont classées économiquement selon **la taille** et **la nature** d'activité.

2.1.1. Classification par taille des entreprises

« La taille de l'entreprise est un critère fondamental, selon ce type de classification on se base sur quelque indicateur tel que le nombre d'employés, le chiffres d'affaire, les capitaux propres...etc. »⁶. On distingue :⁷

⁶ CHANTALB. MARTINEP, « Economie et gestion de l'entreprise » 4ème Edition, France, 2006. P 14

- **Les grandes entreprises** : qui ont un effectif dépassant 500 personnes et qui réalisent des chiffres d'affaires en milliards d'unités monétaires.
- **Les PME** : Catégorie particulièrement hétérogène qui regroupe les petites et moyennes entreprises allant de quelques salariés jusqu'à 500 personnes.
- **Les TPE** : très petites entreprises (pas ou très peu de salariés) qui sont nombreuses et connaissent des problèmes de gestion spécifique.

2.1.2. Classification selon la nature d'activité

Dans ce type de classification on peut distinguer⁸ :

- Les entreprises industrielles ;
- Les entreprises commerciales ;
- Les entreprises des services ;

La nature d'activité définit aussi le processus technologique, l'importance du capital économique, la forme du marché, le cycle économique. Cette classification rappellera sans cesse qu'il faut toujours relativiser l'analyse de la fonction d'entreprise selon la nature d'activité.

2.2. Classification selon la forme juridique :⁹

➤ L'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle n'est pas une société. Elle présente l'activité d'un seul individu, personne physique. Le patrimoine de l'entreprise se confond avec le patrimoine du chef d'entreprise.

Cette forme juridique rencontre des limites. L'entrepreneur engage l'ensemble de son patrimoine (productif et personnel), en cas de décès de l'entrepreneur, l'entreprise a de fortes chances de cesser ses activités. Pour y remédier, l'entreprise unipersonnelle à

⁷ ABDENOURI Tiziri ; ALLAOUA Hanane, mémoire de master « Etude comparative de financement bancaire d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation », Université Abderrahmane Mira – Bejaia, P29.

⁸ CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise » 10^{ème} Edition Paris, France, 2002, P 16

⁹ Ibid. p09.

responsabilité limitée (EURL) a été instituée. Elle permet à l'entrepreneur de distinguer son propre patrimoine personnel du patrimoine de l'entreprise consacré à l'exploitation.

➤ **L'entreprise sociétaire :**

La société est un acte commercial par lequel deux ou plusieurs personnes décident de mettre quelques choses en commun. On distingue :

1. La société de personnes :

On trouve deux types de sociétés :

➤ **La société en nom collectif (SNC) :**

Les relations entre les associés sont fondées sur la confiance réciproque qu'ils s'accordent. Les associés n'ont pas la possibilité de céder leurs parts sociales et à la mort d'un associé, la société meurt aussi. Le patrimoine des associés se confond avec le patrimoine de l'entreprise.

➤ **Les sociétés en commande simple (SCS) :**

Il y a distinction entre les sociétaires, non seulement en fonction du nombre de parts, mais aussi des statuts. On distingue les commanditaires et les commandités.

- **Le commanditaire :** apporte tout ou partie du capital. Il reçoit une part sur les résultats en fonction de son apport. En cas de faillite, il n'est responsable que dans la limite de ce qu'il a apporté. Il ne gère pas l'entreprise, mais il exerce un contrôle financier.

- **Le commandité :** gère l'entreprise, il est responsable de façon illimitée sur l'ensemble de ses biens.

2. Les sociétés de capitaux :

Ce type de société concerne des entreprises de plus grande dimension dont les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence des capitaux qu'ils apportent. On distingue trois types :

- **La société anonyme (SA) ou société par action (SPA) :**

Elle est fondée sur l'apport de capitaux. L'associé est une personne anonyme, de sorte que la mort d'un actionnaire n'implique pas la mort de l'entreprise. Les patrimoines des associés et de l'entreprise ne sont pas confondus. Une société anonyme est composée d'au moins sept associés. Le capital d'une société anonyme est divisé en titres de propriété appelés actions.

Chaque action peut être librement achetée et vendue sans accord préalable des autres actionnaires, et représente un droit de propriété sur une fraction de l'entreprise. Les actionnaires ne sont responsables des dettes de l'entreprise que dans la limite de leurs apports.

- **La société en commandité par actions**

Cette forme juridique, peu répandue, s'applique à des entreprises de taille moyenne. Les parts prennent la forme d'actions. Elle regroupe deux types d'associés : les commandités et les commanditaires.

- **La société à responsabilité limitée SARL**

Elle a été introduite afin de permettre aux petits entrepreneurs de limiter leur perte éventuelle aux capitaux investis dans leur entreprise. Elle tient à la fois de la société de personnes et de la société de capitaux. La relation entre associés est basée sur la confiance. Elle se rapproche de la société anonyme.

2.3. Classification des entreprises selon les origines des capitaux :¹⁰

- **Les entreprises privées**

Comme il mentionné au-dessus, dans le secteur privé, on trouve deux formes juridiques : l'entreprise individuelle et l'entreprise sociétaire qui peut être soit une société de personnes, soit une société de capitaux.

- **Les entreprises publiques**

Sont des sociétés contrôlées par l'Etat ou les collectivités publiques. L'ensemble des entreprises publiques représente ce qu'on appelle le secteur public. Elles peuvent

¹⁰ M.KHODJA, op.cit. P11.

prendre des formes juridiques différentes. Les régies, les établissements publics, les sociétés nationales et les sociétés d'économie mixte.

Le secteur public existe dans toutes les économies. L'Etat crée des entreprises publiques lorsque :

- Il éprouve le besoin de contrôler des activités essentielles à la prospérité ou à la sécurité de la nation.
- Il éprouve le besoin de satisfaire les citoyens et de les protéger conformément à l'intérêt général.
- Les privés ne prennent pas d'initiative dans un secteur à haut risque et néanmoins utile à la nation.
- Le souci de ceux qui gouvernent est d'influencer, grâce aux entreprises nationales l'ensemble de l'économie.
- La crise de certaines industries peut conduire l'Etat à prendre le contrôle de ces actifs et préserver l'emploi.

Section 02 : Activité bancaire

On a montré précédemment des concepts de base sur les entreprises. Aussi on semble-t-il judicieux avant de développer la question centrale de son financement de présenter l'activité bancaire en Algérie. Cette section aborde certains aspects de la banque en Algérie.

1. Généralité sur les banques

1.1. Définition générale :

- Selon J.V.CAPAL et O. GARNIER « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, chèque, etc.) et leur accorde des prêts». ¹¹
- Une banque est un intermédiaire financier qui gère les dépôts, et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts, et offre des services financiers. Cette institution financière doit être agréementée par l'institution monétaire (la banque centrale) ; en générale la banque doit disposer de deux agréments un agrément pour les opérations en dinar, et un autre pour les opérations de commerce extérieur.

Deux autres définitions spécifiques peuvent être attribuées à la banque : juridique et économique.

➤ Définition juridique :

Selon la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la banque est définie comme suit : « Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement la réception de fonds du Public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion ». ¹²

¹¹ J.-V. Capal et O. GARNIER, « Dictionnaire d'économie et de science sociale », Hatier, Paris, 1994, page 20

¹² Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 111

➤ **Définition économique :**

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de services, assurant les règlements et le transfert des fonds, elles distribuent des crédits.¹³

1.2. Classification des banques selon leurs fonctions :¹⁴

Ces dernières définitions nous montrent que la banque remplit une multitude de fonctions selon son type, donc on va présenter les différents types de banques.

❖ **Les banques de dépôt :**

Appelées encore **banques commerciales** ou **banques de détail** recueillent les ressources monétaires de leurs clients pour les prêter à d'autres clients (ménages, PME...) qui en ont besoin pour financer leurs activités économiques (achat de biens de consommation, achat de logement, paiement des fournisseurs ou des salariés, achat de biens d'équipement...)

❖ **Les banques d'affaires, les banques de financement et des investissements et les banques privées :**

Ne sont pas spécialisées dans la gestion des comptes courants. Elles mettent en contact leurs clients et les marchés financiers en offrant des services spécialisées

• **Une banque d'affaires :**

Est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières : introduction en bourse, augmentation de capital, placement d'emprunt, opération de fusion-acquisition... Elle ne prête quasiment pas. Elle a donc des besoins en capitaux propres plus réduits que les banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou

¹³ J.-P. PATAT, «Monnaie, institution financière et politique monétaire», Economica, Paris, 1993, page 33

¹⁴ <http://www.academia.edu> consulté le 11/04/2020

commerciales afin de les aider à se développer et de réaliser à terme une plus-value en recédant cette participation.

• **La banque de financement et d'investissement :**

Apporte des services sophistiqués à des grandes entreprises dans une logique d'un sur mesure partiel ou total. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions / obligataire/taux (émission, transaction, couverture..), aux conseils en fusions et acquisitions, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes...

• **La banque privée :**

est une banque qui se spécialise dans la gestion de fortune ou de patrimoine de clients fortunés à qui des produits et des services spécifiques sont proposés : déclaration d'impôt, accès à des hedge funds (fonds spéculatifs) ou fonds de private equity (fonds d'investissement), conseils patrimoniaux, conseils pour l'achat d'œuvre d'art, architecture du patrimoine personnel, organisation des successions, etc.

❖ **Les banques universelles ou globales :**

Sont des grands conglomérats financiers regroupant les différents métiers des banques de détail, des banques de financement et d'investissement et des banques de gestion d'actifs. Aux Etats-Unis, le *Glass-Steagall Act* de 1933, a imposé une stricte séparation entre les activités de banque de détail, qui reçoit les dépôts et qui effectue des prêts et de banque d'investissement, qui réalise des opérations sur titres et valeurs mobilières. Battu en brèche depuis la dérèglementation des marchés financiers américains le 1er mai 1975, le *Glass-Steagall Act* a disparu en 1999 pour permettre la constitution aux États-Unis de grandes banques universelles, comme Citigroup.

1.3 Le rôle de la banque :

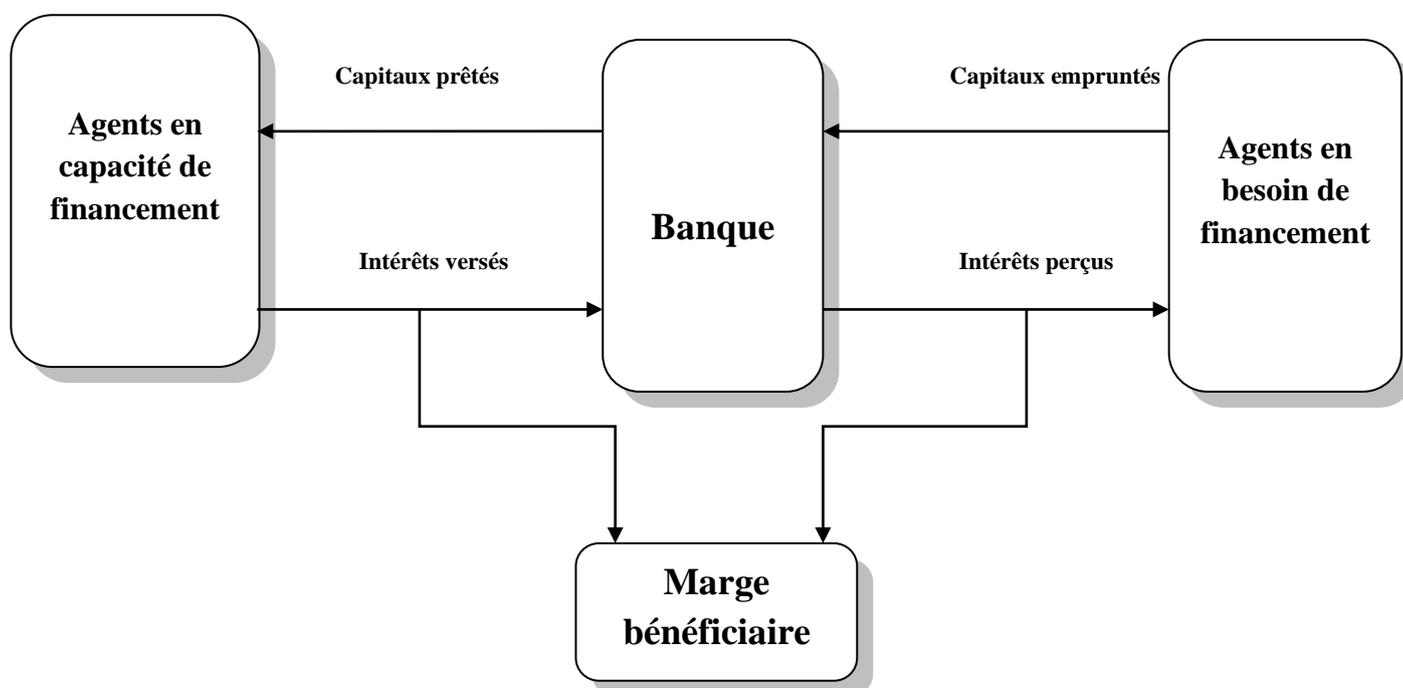
Chaque agent économique (État, entreprises, particuliers, etc.) peut détenir, à certains moments, une quantité de monnaie supérieure à ses besoins ; il se peut, au contraire, qu'à d'autres moments, il vienne à en manquer pour faire face à ses besoins de trésorerie ou d'équipement.

La Banque joue donc un rôle d'intermédiaire entre ceux qui ont trop de disponibilités (les déposants) et ceux qui n'en ont pas assez (les emprunteurs).¹⁵

« Leur rôle peut être comparé à celui du cœur humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes. Sans elles, les marchés financiers ne seraient pas capables de transférer les fonds des agents qui épargnent vers ceux qui ont des projets d'investissement ». ¹⁶

Par conséquent, leurs effets sur l'ensemble de l'économie sont importants.

Figure N°01 : l'intermédiation bancaire



Source : réalisée par moi-même

2. les opérations des banques :

L'activité des banques englobe de fonds du public sous forme de dépôts, leur mise à disposition de la clientèle sous forme de crédits, ainsi que la gestion de moyens de paiement.

¹⁵ Luc BERNET-ROLLANDE ; « Principes de technique bancaire », Dunod, Paris, 2008, p41.

¹⁶Frederik Mishkin, « monnaie banque et marchés financiers», Pearson education, paris 2010 ;p09.

Les crédits octroyés sont générateurs de nouveaux dépôts par le supplément de la monnaie qu'elles sont amenées à créer : le processus de la création monétaire.

2.1. Les activités des banques¹⁷ :

Les activités des banques de dépôts se divisent entre les services aux particuliers, les activités de crédit et services effectués pour le compte de l'Etat. Les services rendus aux particuliers sont le plus souvent rendus gratuitement en contrepartie du dépôt de fonds non rémunérés. Ils comprennent toutes les activités ayant trait à la gestion des comptes de dépôt (règlement et encaissement des chèques, gestion des règlements par carte bancaire et carte de crédit, opération de change avec l'étranger, exécution des ordres de virement). Certains services sont également rendus moyennant commission (conservation des titres, conseils concernant les placementsetc.). L'octroi de crédit, aux entreprises comme aux particuliers, est la principale source de profit pour les banques : celle-ci consentent des découverts, des avances des prêts, et pratiquent également l'escompte d'effets de commerce.

Enfin, les services effectués pour le compte de l'Etat comprennent le placement des emprunts d'Etat, notamment les bons de trésor.

2.2. Le circuit bancaire : ¹⁸

Deux types de dépôts peuvent être effectués auprès des banques : des dépôts à vue, et des dépôts à terme. Dans le premier cas, ce sont des dépôts non rémunérés et leur retrait s'effectue à moment. Par contre, dans le deuxième cas, ce sont des dépôts rémunérés et ne peuvent faire l'objet d'un retrait qu'à échéance fixe.

A partir de ces dépôts, la banque dispose de fonds, qu'elle peut utiliser librement, à condition d'être toujours en mesure de les restituer si le déposant le demande. Pour ce faire, elle est tenue de respecter certains un rapport entre ses réserves de monnaie et les prêts qu'elle consent (coefficient de liquidité). Cette exigence de solvabilité des

¹⁷ ABDENOURI Tiziri ; ALLAOUA Hanane, op.cit. p24.

¹⁸Ibid. p24.

établissements de crédit est renforcée par le mécanisme dit des réserves obligatoires, que chaque banque doit constituer auprès de sa banque centrale.

L'activité des banques consiste, en fait à transformer des dépôts en crédits, ou cette transformation s'effectue essentiellement sur la base de trois (03) éléments : échéances, montants et risques. C'est-à-dire une transformation simultanée du court terme, faible montant sans risque vers long terme, du montant élevé est risquée.

Ces crédits accordés à l'économie sont beaucoup plus que les ressources financières apportées par des déposants, ces suppléments monétaires proviennent de la création monétaire.

La banque peut aussi créer de la monnaie à partir d'un simple jeu d'écriture sur les comptes. Les intermédiaires financiers font des prêts à court terme ou à moyen terme mobilisables par ouverture d'un compte au nom de l'emprunteur, sans disposer de dépôts ou de ressources préalable. Le prêt se transforme en suite en dépôt, cette définition correspond à l'adage : « les prêts fond les dépôts ».

La gestion de moyen de paiement par la banque s'effectue par la mise à la disposition de sa clientèle, déferents moyens de paiement (les chèques, carte de crédit....etc.) pour régler ses dépones.

3. Les missions de la banque¹⁹ :

La banque à deux missions principales qui sont les suivantes :

3.1. Les missions générales :

- La gestion des réserves internationales ;
- Veiller l'application de la réglementation des changes ;
- L'émission et la gestion de monnaie fiduciaire ;
- Formuler la politique du crédit ;
- Exercer la surveillance et le contrôle des activités bancaires, ce qui se traduit par veiller au bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement.

¹⁹ Ibid.p26.

3.2. Les missions accessoires et d'intérêt général :

- L'élaboration de la balance de paiement ;
- Le concours apporté au gouvernement ;
- La tenue des comptes de l'Etat, des organismes public et para public ;
- La mise en place d'une chambre de compensation ;
- La centralisation des risques ;
- L'information économique et financière ;
- Les conseils au gouvernement dans le domaine bancaire et financier ;
- Banquier des établissements financiers et peut apporter son concours par mécanisme de refinancement.

Section 03 : Concepts généraux sur la notion de crédit bancaire

Le financement des entreprises constitue une part primordiale de l'activité des établissements financiers. Cependant, l'accès au crédit diffère pour chaque contrepartie, cette complexité nous impose à bien détailler la notion de crédit bancaire en discernant ses divers types.

1. Généralité sur les crédits bancaires :

1.1. Définition du crédit :

❖ Définition économique :

Un crédit bancaire est une mise à disposition de fonds par la banque à une date donnée contre obligation de remboursement moyennant une rémunération. Cette définition est appuyée par plusieurs auteurs dont Cécile Kharoubi et Philippe Thomas(2013) qui le définissent ainsi :

« Un crédit est un contrat de prêt qui stipule le montant emprunté et l'échéancier de son remboursement. Pour le créancier, il constitue une suite de flux financiers. Le premier est négatif et correspond au décaissement du prêt, c'est-à-dire au versement de capital à l'emprunteur. Les suivants sont positifs : le créancier encaisse des échéances qui incluent du remboursement du capital et des intérêts. Le crédit est une anticipation de recettes futures, une forme de pari sur la réussite du projet de l'emprunteur.»²⁰.

Pour Bernard V et Collij.C, « le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement».²¹

²⁰ Cécile kharoubi et philippe thomas « analyse du risque de crédit », Edition RB,rue la Fayette,2013,P 25

²¹ BERNARD V.et collijc, « les crédits bancaires aux entreprises », revue bancaire, p.43

❖ **Définition juridique :**

Selon la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le crédit est « Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie». ²²

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit: «Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie

1.2. Rôles du crédit :

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes Car il ²³ :

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de Commercialisation ;
- Est un moyen de création monétaire.
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat.

1.3. Caractéristiques du crédit bancaire :²⁴

Le crédit se distingue de toute opération financière par les caractéristiques suivantes :

- **La confiance** : le terme de crédit vient du latin "creder", c'est-à-dire faire confiance. Cette notion doit prévaloir dans le respect des engagements pris par le client, dans

²² AZEGAGHE F,AIT SAHEL R,T ,«analyse financière », Université Abderrahmane Mira Béjaia, Article 68,

²³ Petit-Dutaillis G : « le risque du crédit bancaire » Edition Dunod ; Paris, 1999, P20

²⁴ M. AKZIZ Adel, mémoire de master, « Analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation », Université Abderrahmane Mira de Bejaia, p24.

son professionnalisme et dans les capacités techniques et commerciales de son entreprise.

- **La durée du crédit** : c'est l'intervalle de temps qui sépare deux prestations : celle du prêteur (date d'octroi du crédit) et celle de l'emprunteur (date du remboursement).
- **Le risque de crédit** : ce risque est rattaché au remboursement des crédits, il est présent dans toutes les étapes de la relation entre l'établissement de crédit et sa clientèle.

1.4. Les crédits offerts aux particuliers :

Il s'agit de différents types de crédit que les particuliers utilisent pour financer des besoins très variés, on repère notamment plusieurs pratiques, les plus importants sont : le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

- **Le crédit à la consommation** : c'est la catégorie de crédit accordée à des particuliers par des établissements bancaires pour financer les achats de biens et services, comme les grosses dépenses en biens d'équipements (automobile, équipements de la maison) .il se caractérise par des montants de prêt plus faibles, une durée de remboursement relativement courte.²⁵

- **Le crédit immobilier** : désigne d'une manière générale un emprunt destiné à financer tout ou une partie de l'acquisition d'un bien immobilier, de l'opération de construction, ou des travaux sur le bien. Ce genre de crédit est destiné au particulier pour l'achat, la rénovation, ou pour faire des travaux de construction.

1.5. Les crédits offerts aux entreprises

Le crédit peut se définir aussi comme une assistance financière du banquier à l'entreprise. Il existe plusieurs formes de crédits offerts par les banques. Ainsi, on va présenter dans cette partie ces types de crédits d'une façon générale.

²⁵ WWW. Wikipédia.com, consulté le 05/04/2020.

Deux principales formes sont bien connues : le crédit direct qui permet une mise à disposition des fonds (crédit par décaissement) et le crédit indirect qui donne lieu à un engagement du banquier d'honorer la signature de son client en cas de défaillance de ce dernier (crédit par signature). Pour le premier type de crédit, ils sont classés selon la durée, on distingue ainsi :

- **Le crédit à court terme** : la durée est inférieure à deux ans. Il sert à financer les opérations d'exploitation de l'entreprise telles que la production et la commercialisation, ce type de financement sera présenté en détails dans le deuxième chapitre.
- **Le crédit à moyen terme** : sa durée est comprise entre deux et sept ans. Il correspond aux crédits d'investissement. D'un point de vue historique, il faut distinguer deux sortes de crédits à moyen terme : les crédits mobilisables et les non mobilisables. Les crédits à moyen terme mobilisables représentent, de nos jours, la part la plus importante des financements ;
- **Le crédit à long terme** : la durée dépasse sept ans. ce sont des crédits d'investissement destinés à l'acquisition d'immobilisations de longue durée de vie.

2. Les risques et les garanties liés aux crédits bancaires :

2.1. Le risque de crédit :

2.1.1. Définition de risque de crédit :

D'après Martinet & al (2000), « le risque est un phénomène aléatoire correspondant à une situation ou le futur n'est prévisible qu'avec les probabilités »

« Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette sur lequel le débiteur s'est engagé »²⁶

²⁶ Cécile kharoubi et philippe thomas « analyse du risque de crédit », op.cit., p35.

2.1.2. Les différents types de risque de crédit :

➤ **Le risque d'immobilisation** :²⁷

Même si le banquier est remboursé à bonne date, et à plus forte raison s'il doit accepter un report d'échéance, il court le risque d'immobiliser son actif, se mettant ainsi dans l'impossibilité de rembourser ses propres créanciers au moment où ils le désirent (dépôt à vue) ou à l'échéance du terme (dépôt à terme). Le risque d'immobilisation consiste pour le banquier de se trouver dans l'obligation de faire face aux retraits de dépôts utilisés pour consentir des crédits.

➤ **Le risque de non remboursement** :

En consentant un crédit, le banquier prend le risque de voir sa confiance trahie sur le principe même du remboursement qu'il s'agisse de fonds prêtés directement au bénéficiaire du crédit ou de capitaux versés en ses lieux et placés en application d'un engagement de payer. Le risque de non remboursement est le plus grave dans la quasi-totalité des cas ; le banquier prête des fonds qui ne lui appartiennent pas. Donc, il est lui-même débiteur à l'égard des déposants. Le risque de non remboursement résulte de l'insolvabilité du client qui peut avoir plusieurs causes :

- Le risque tient au débiteur lui-même ;
- Le risque est lié au secteur d'activité du bénéficiaire ;
- Le risque découle d'une crise générale.

- **Le risque tient au débiteur lui-même** : Il est en fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, de la compétence technique ou de la moralité de ses dirigeants. Il résulte d'une mauvaise appréciation par le chef de l'entreprise de ses risques industriels, commerciaux ou financiers.

- **Le risque est lié au secteur d'activité du bénéficiaire** : Le risque par exemple de l'évolution des cours des matières premières, de la concurrence internationale ou de grèves.

- **Le risque découle d'une crise générale** : Affectant l'économie d'un ou plusieurs pays selon le cas, le banquier devra prélever sur ses profits les provisions nécessaires pour couvrir son risque.

²⁷ G. AUSSET et J. MARGERIN, « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990, p. 86

Il existe d'autres types de risque de crédit : le risque d'immobilisation et le risque de non remboursement, ils sont les suivants :

➤ **Le risque de liquidité:**

Ce type de risque désigne l'insuffisance de liquidité bancaire pour faire face à ces besoins inattendus. En effet, ce risque peut conduire à la faillite de la banque suite à un mouvement de panique des déposants, qui peuvent demander leurs dépôts au même temps. Le recours aux retraits massifs des fonds par les épargnants, ainsi que leurs inquiétudes sur la solvabilité de l'établissement bancaire, peut aggraver la situation de cette dernière et entraîner ce qu'on appelle « une crise de liquidité brutale ».²⁸

➤ **Le risque de taux d'intérêt :**

Il est défini comme « le risque de perte liée à la variation adverse des taux d'intérêt. Le taux de la ressource doit être suffisamment inférieur au taux du crédit pour permettre à la banque de se rémunérer ».²⁹

➤ **Le risque de change :**

Ce type de risque trouve sa naissance dans les établissements financiers, à partir des opérations de prêts et d'emprunts à plus d'un an, en monnaie étrangère. En d'autres termes la banque supporte cette catégorie de risque lorsqu'elle se trouve face à une évolution défavorable du taux de change.

➤ **Le risque opérationnel :**

D'une manière générale c'est le risque qui résulte d'un événement externe qui perturbe la réalisation des objectifs de l'établissement (catastrophes naturelles, incendies, changements de loi ou de réglementation) ou erreur humaine (fraude, erreur), ainsi que au dysfonctionnement de système d'information.

²⁸ Bessis J, « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Edition Dalloz. (1995)

²⁹ GUY CADAMINE, JEAN MONTIER, « Banque et marché financiers », Ed ECONOMICA, 1998, P 221

2.2. Les techniques bancaires dans le cadre de la gestion préventive du risque de contrepartie :³⁰

Suite à l'étape de l'identification des éventuels risques de contrepartie sur un portefeuille, les établissements bancaires cherchent à se prémunir au maximum avant de devoir passer à une possible gestion curative. La gestion préventive est majeure pour les banques car elle permet de réduire le plus possible la situation de non remboursement d'un client.

Pour se protéger contre les pertes et le risque de crédit, les banques ont mis en place des moyens de prévention. Le risque pris lors de l'octroi d'un crédit doit être acceptable pour la banque. C'est pour cela que les établissements de crédit mettent en pratique des mesures lors de la mise en œuvre du prêt ou de son suivi.

Pour prévenir et limiter les risques liés à l'activité de prêt, les banques peuvent utiliser des moyens très différents selon la politique de l'établissement. Les recherches à ce sujet sont très variées en fonction du point de vue de chaque analyste.

On peut néanmoins retenir la méthodologie de FERRONIERE³¹ qui met avant la gestion préventive par la surveillance, la diversification des portefeuilles et la prise de suretés. DE COURSEGUES³² complète cette analyse avec des techniques complémentaires de prévention du risque de crédit

2.2.1. La surveillance continue de l'emprunteur :

Pour limiter le risque de contrepartie, les établissements bancaires ont intérêt à prêter uniquement aux emprunteurs de qualité. Cette stratégie permet de limiter le risque de crédit sur un portefeuille en écartant le plus possible les clients susceptibles d'être en défaut de paiement. Toutefois cela n'est pas toujours évident car la situation des demandeurs de prêt peut évoluer rapidement et modifier le potentiel du client. Les établissements de crédit doivent prendre en compte l'intégralité des revenus du client. Cela permet de vérifier l'adéquation entre les entrées d'argent de l'emprunteur et le remboursement de son emprunt pour que les échéances soient respectées. Les banques

³⁰ Romain Sublet, Mémoire de fin d'études, « La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers », école de commerce de Lyon, 2016.p32.

³¹ FERRONIERE J, CHILLAZ E (1963), « Les opérations de banque », Dunod, page 187

³² De COUSSEGUES Sylvie (2007), « gestion de la banque », Dunod, page 174

peuvent consulter l'historique bancaire du client afin de savoir si celui a déjà rencontré des incidents.

L'accord d'octroi de prêt dépend uniquement du choix et de la décision de la banque. Les établissements de crédit peuvent identifier une opportunité ou une menace potentielle à partir de la situation personnelle, professionnelle ou patrimoniale du client. En effet un client peut être en capacité de faire face à ses engagements sur période précise mais pour de multiples raisons, il peut rencontrer des difficultés et ne plus être en mesure de rembourser son emprunt. La banque a un rôle majeur à jouer dans le suivi de ses clients pour contrôler efficacement chaque dossier de prêt et anticiper les éventuels incidents³³.

2.2.2 Diversification et partages des risques :

Les établissements de crédit ont l'obligation avec les ratios de Bâle de diversifier leurs crédits. Il est très dangereux pour une banque de concentrer trop d'engagement envers un même bénéficiaire ou plusieurs emprunteurs ayant les mêmes caractéristiques. Si celui-ci rencontre des problèmes, la situation du client se trouve menacée. Si un secteur d'activité ou géographique subit des difficultés, le risque est semblable. Il s'agit du risque de concentration, c'est pour cela que les banques font l'usage de la division des risques. Elles répartissent les crédits sur un grand nombre d'emprunteurs ayant des caractéristiques différentes pour diluer le risque de non remboursement³⁴.

Les banques peuvent réduire le risque de contrepartie en partageant un crédit avec d'autres établissements bancaires comme l'indique FERRONIERE et CHILLAZ³⁵. C'est la notion de cofinancement, il s'agit pour plusieurs établissements de crédit de faire un accord pour financer un tiers. Cette alliance peut aboutir à un pool bancaire défini comme « un ensemble de banque se réunissant pour financer tout ou partie d'un investissement important³⁶ ». Cette technique permet aux établissements de crédit de mutualiser les risques et à l'entreprise de ne pas avoir de dépendance envers une banque.

³³ FERRONIERE J, CHILLAZ E, op.cit. Page 190-192

³⁴ Idem, page 193-196

³⁵ Ibid. page 257

³⁶ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/pool-bancaire> consulté le 09/05/2020

Avec le pool bancaire les établissements de crédit trouvent leurs intérêts car des banques de toutes tailles peuvent intervenir. Le réel avantage apparaît si des difficultés d'une entreprise surviennent, le pool bancaire aura un véritable poids de négociation pour la gestion curative. Enfin les prêteurs peuvent bénéficier de garantie supplémentaire grâce à des tiers spécialisés comme une société de caution mutuelle. Toutefois on remarque que dans certains pools, une banque peut chercher à obtenir le contrôle ce qui provoque des problèmes de responsabilités³⁷

2.2.3. La diminution des actifs à risques :

Les dérivés de crédit donnent la possibilité à la banque de vendre un risque lié à une créance mais l'établissement de crédit conserve l'actif au sein de son bilan³⁸. Cette méthode présente un atout majeur pour les établissements de crédit. Elle permet de gérer le risque de crédit en séparant le coût du risque et le coût de la créance. Il existe un véritable marché où des acteurs achètent et vendent des risques. Par ce biais une banque a le choix de vendre des risques en gardant les créances dans son bilan ou d'acheter des risques pour diversifier ses menaces³⁹. Toutefois les dérivés de crédit doivent être utilisés avec attention car ils peuvent être à l'origine d'instabilité financière. La Banque d'Algérie reste attentive à ce marché.

La titrisation permet « un regroupement de créance homogène en un bloc dont les parts seront vendues à des investisseurs sur les marchés de capitaux sous la forme de titres négociables »⁴⁰. Il y a une réduction des actifs risqués mais dans ce cas on constate une sortie de l'actif du bilan de la banque. Un établissement de crédit cède une partie de ses actifs à une entité juridique. Il y a un transfert d'actif et donc des risques à un acteur extérieur à la banque. La défaisance fonctionne sur le même principe que la titrisation et de manière complémentaire avec une sortie d'un actif au bilan. La banque transmet des dettes ou des créances à un tiers⁴¹.

³⁷ http://www.lesechos.fr/04/02/2009/LesEchos/20356-084-ECH_pour-le-retour-des-poolsbancaires.html OLIVIER KLEIN consulté le 09/05/2020

³⁸ http://www.fimarkets.com/pages/derive_de_credit.php consulté le 09/05/2020

³⁹ De COUSSERGUES Sylvie, op.cit. page 176

⁴⁰ http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_titrisation.html consulté le 09/05/2020

⁴¹ Ibid. page 178

2.2.4 .Les contrats incitatifs et les clauses contractuelles :

Dans la relation bancaire et plus particulièrement dans l'activité de prêt, il existe une certaine asymétrie d'information entre le banquier et son client. Vu que l'information n'est jamais parfaite, il y a toujours un risque de non remboursement du crédit. La banque essaye de se protéger contre des risques qu'elle n'avait pas évalués ou contrôlés grâce à des contrats écrits⁴².

Un dossier de crédit est toujours accompagné d'un ensemble de documents pour que la base de données de la banque soit la plus complète possible. L'élément le plus important repose sur la convention de crédit qui détaille les modalités du prêt. Ce document possède une valeur de contrat car après lecture et approbation du client, cette convention prend son caractère juridique.

Charlier⁴³ indique que dans une situation d'asymétrie d'information, l'augmentation du coût du crédit pour provisionner le risque n'est pas efficace et adaptée. En effet ce surcout engendrera des effets néfastes :

- **Une sélection adverse⁴⁴**: si les taux d'intérêt sont hauts alors les projets à risque rémunérateur se révèlent adaptés au financement du crédit. Cette situation va attirer en priorité les emprunteurs à risque au détriment des autres.
- **Des incitations adverses⁴⁵**: en cas de crédit à taux élevé, les emprunteurs ont tendance à réaliser les projets avec le plus fort degré de risque pour maximiser l'investissement.
- **L'aléa moral⁴⁶**: dès lors que le crédit représente un coût important pour l'emprunteur, celui-ci aura peu de motivation à le rembourser vu la charge que le prêt constitue.

⁴² Frédéric Lobe, Laurent Villanova, « Microéconomie bancaire », page 105-127

⁴³ CHARLIER P (1995), « Information et condition de banque », thèse de doctorat, université de Strasbourg.

⁴⁴ AKERLOFF G (1970) « Market for Lemons : Qualitative uncertainty and the market mechanism », Quarterly journal of economics, vol 89, p 458-500

⁴⁵ STIGLITZ J.E, WEISS A (1981) «Credit rationing in markets with imperfect information », The American economic review, vol 71, n°3, p 393-410

⁴⁶ WILLIAMSON S.D (1987) « Costly monitoring loan contracts, and equilibrium credit rationing », quarterly journal of economics, vol 102, p 135-146

La hausse du coût des crédits est aussi limitée par la réglementation. Les établissements bancaires ne doivent pas dépasser le taux d'usure sous peine de subir des sanctions pénales.

Pour faire face à des problèmes de remboursement les banques ont trouvé d'autres solutions plus adaptées pour être remboursées sans devoir augmenter le coût des crédits. La solution plus évidente et la plus simple à mettre en œuvre reste la réduction totale ou partielle du crédit. La banque préfère ne pas prêter quand le risque est majeur, que de faire un crédit à un taux important pour provisionner le risque.

Cependant ce rationnement du crédit n'est pas sans conséquences car il génère un coût à la fois pour la banque mais aussi pour les emprunteurs.

Pour gérer ce problème de frais supplémentaire, STATNIK⁴⁷ conseille deux moyens pour contrer l'asymétrie d'information :

- Le crédit confirmé où la banque prête à son client à un taux prédéfini avec des conditions négociées.
- Les contrats séparant qui attirent seulement une catégorie de clientèle à risque. Néanmoins ces contrats provoquent un surcoût pour les clients de bonne foi qui sont en capacité de rembourser (bon payeur).

Dans les contrats de crédit, des clauses spécifiques peuvent être ajoutées. Le but est d'éviter les comportements à risques des emprunteurs. Ces clauses ou contraintes financières font référence au « covenants » dans les pays anglo-saxons. Elles sont considérées comme des garanties positives lorsqu'elles contraignent l'emprunteur à suivre des obligations ou négatives lorsqu'elles interdisent des opérations au débiteur.

2.2.5. Les prises de garanties

Les banques utilisent des garanties pour assurer ses engagements et se protéger du risque de non remboursement. Pour NAKAMURA⁴⁸ les établissements de crédit peuvent contrôler en partie l'asymétrie d'information avec les clients grâce aux suretés.

⁴⁷ STATNIK J-C (1997), « Asymétrie d'information et rationnement partiel du crédit », thèse de doctorat, Université de Lille

⁴⁸ NAKAMURA L.I (1993), « Recent research in commercial banking : information and lending , Financial markets, institutions and instruments », vol 2, n°5, 1993, p 73-88

Dans le cadre de la relation créancier débiteur, le débiteur a une dette c'est-à-dire une obligation de paiement envers le créancier. Et ce dernier détient une créance sur le débiteur. Chaque créancier dispose d'un droit de gage général sur tous les biens du débiteur défaillant. Cependant ce droit est général et il existe pour tous les créanciers chirographaires. Les banques se servent des sûretés pour avoir un droit supplémentaire qui garantit le remboursement de la créance.

Il existe deux catégories de garanties : les sûretés personnelles et les sûretés réelles. La sûreté est une garantie accordée au créancier contre le risque d'insolvabilité du débiteur.

1. Les sûretés personnelles

Elles se définissent comme l'engagement pris par une personne physique ou morale de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. L'aval et le cautionnement constituent les sûretés personnelles utilisées pour la garantie des opérations de crédit.

▪ **L'aval :**

L'aval est une garantie de paiement fournie par un tiers ou par un signataire d'un effet de commerce (lettre de change, chèque), qui s'engage à en payer le montant en totalité ou en partie à son échéance, en cas de défaillance du débiteur principal dont il est garant.

L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'un solidaire. Celui qui fournit cette garantie porte le nom de « donneur d'aval », « avaliste » ou « valiseur ».

▪ **Le cautionnement :**

Les obligations de la caution sont limitées à celle du débiteur principal. La caution peut être actionnée en paiement dès que le débiteur principal ne satisfait pas son engagement. Le cautionnement peut être simple ou solidaire.

- **Le cautionnement simple :** Il implique l'obligation pour le créancier de poursuivre le débiteur principal avant de se retourner contre la caution. En d'autre terme, le cautionnement simple dispose des bénéfices de discussion et de division.

- **Discussion** : la caution peut imposer au créancier d'exercer prioritairement ses recours contre le débiteur principal, de saisir ses biens et de les vendre. Elle n'intervient alors qu'en cas d'insuffisance du produit de la vente ;
 - **Division** : ce bénéfice suppose l'engagement de plusieurs cautions à une même dette. En invoquant ce bénéfice, la caution demandera à ne payer que sa part dans la dette.
- **Le cautionnement solidaire** : Il implique la renonciation de la caution aux bénéfices de discussion et de division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution. Les banques pratiquent exclusivement le cautionnement solidaire. L'analyse de la surface patrimoniale et financière de la caution doit être faite avec le plus grand soin et en prenant notamment en considération le régime matrimonial de la caution et de son conjoint.

2. Les sûretés réelles

Les sûretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs biens du débiteur à la garantie de l'emprunt contracté auprès de la banque prêteuse, en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite « cause de légitime préférence ». Nous distinguons :

2.1. L'hypothèque :

L'hypothèque est une sûreté réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance, sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble. Elle est définie par l'article 882 du code de commerce comme « le contrat par lequel le créancier, acquiert, sur un immeuble affecté au paiement de la créance, un droit réel qui permet de se faire rembourser par référence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ». L'hypothèque peut être constituée sur une maison, un terrain, une construction, un bateau ou avion, etc.

2.2. Le gage :

Le gage est un privilège spécial mobilier qui consiste dans l'affectation d'un véhicule immatriculé pour garantir le prêt destiné à l'achat de ce véhicule. Ce gage est destiné exclusivement à garantir un prêt finançant l'acquisition d'un véhicule automobile ou

d'un engin assimilé. Les effets du gage sont les suivants : le débiteur reste en possession du véhicule et à l'obligation de le conserver, le détournement de gage étant sanctionné pénalement. Le gage confère au créancier :

- Un droit de suite ;
- Un droit de préférence ;
- Un droit de rétention ;
- Le droit de se faire attribuer en justice le véhicule gagé ;
- Le2 droit de percevoir l'indemnité d'assurance en cas de sinistre, sous réserve d'avoir notifié une opposition à l'assureur.

▪ **Le nantissement**

Le contrat de nantissement est constaté par un acte authentique ou par un acte sous signe privé, dûment enregistré. Le privilège résultant du contrat de nantissement s'établit par le seul fait de l'inscription sur un registre public tenu au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel le fonds est exploité. La même formalité doit être remplie au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé chacune des succursales du fonds comprise dans le nantissement⁴⁹. Le nantissement est un contrat par lequel le débiteur remet entre les mains de son créancier un bien immobilier destiné à garantir le paiement de la dette.

Il porte sur plusieurs types de biens :

- Le nantissement de matériels et outillages ;
- Le nantissement de fonds de commerce ;
- Le nantissement de titres ;
- Le nantissement de marchandises.

⁴⁹ Code de commerce, chapitre II, article 1142-3

Conclusion :

L'entreprise permet de mettre en œuvre des moyens intellectuelle, humains, matérielles et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des biens et des services conformément à des objectifs fixés par une détermination et faisant intervenir, selon des dosages diverses, des motivations de profit et d'utilité sociale. Les objectifs d'une telle entreprise ne peuvent être réalisés sans avoir recours à une bonne gestion financier basée sur un système bancaire qui assure l'existence de l'entreprise.

Les banques sont des organismes spécialisés dans l'émission et le commerce de la monnaie. Elles gèrent les dépôts et l'épargne de clients, l'accord de prêts, les instruments de paiement et leur rôle (les banques) peut être comparé à celui du cœur humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes. Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises soit pour sa création et son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin , mais elle doit maîtriser la gestion des risques qui peuvent la confronter.

Chapitre II

Le cycle d'exploitation des entreprises et son financement.

Introduction :

Le cycle d'exploitation recouvre une série d'opérations économiques de production d'un bien ou d'un service qui sera échangé contre paiement. Cette production est ponctuée par un acte commercial : la transaction. Autrement dit, Le cycle d'exploitation est un cycle à court terme d'analyse financière, concerne toutes les étapes de l'activité de l'entreprise, il débute au moment de l'arrivée des matières premières et prend fin au moment de la vente de produit fini. C'est l'étape de création de richesse se traduisant par la notion d'excédent brut d'exploitation et nécessitant généralement un financement se traduisant par le besoin en fond de roulement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, pour mieux comprendre ce travail, on a jugé plus rationnel de définir les concepts clés de l'intitulé de ce mémoire. A travers ce chapitre on va essayer de présenter la notion du cycle d'exploitation et de son financement.

Le chapitre sera réparti en trois sections :

- Section 01 : Généralités sur le cycle d'exploitation et le besoin de son financement ;
- Section 02 : Crédits d'exploitation par caisse ;
- Section 03 : Crédits d'exploitation par signature.

Section 01 : Généralités sur le cycle d'exploitation et le besoin de son financement

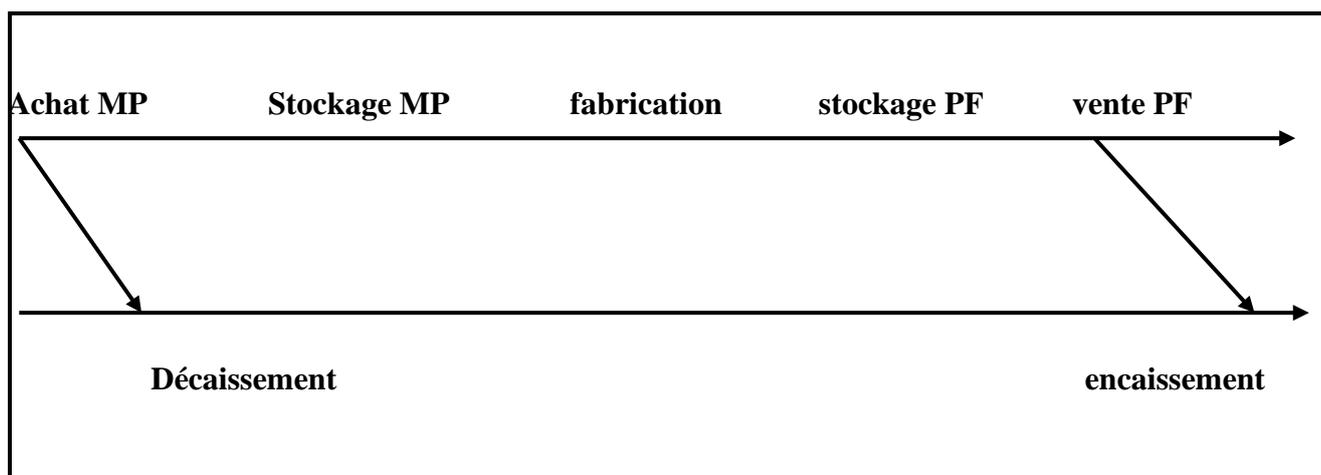
Le cycle d'exploitation recouvre l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation d'activités économiques et commerciales et productives de l'entreprise. Il peut s'agir de l'approvisionnement en matières premières et fournitures ou marchandises, ou de la vente des produits. Et le besoin de financement lié au cycle d'exploitation varie selon la date considérée, en fonction du niveau des stocks, de celui des créances d'exploitation, et des crédits d'exploitation dont le montant varie constamment au cours de l'année.

1. Définition d'un cycle d'exploitation :

« Le cycle d'exploitation est l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises....) jusqu'à l'encaissement de contrepartie de vente des produits ou services vendus »⁵⁰

« Le cycle d'exploitation peut être définie comme une série d'encaissement et de décaissement de fonds qui peut être débouché sur une situation de faillite alors que la rentabilité de la firme est excellente ».⁵¹

Figure N°02 : le cycle d'exploitation



Source : réalisée par moi-même

⁵⁰ P. Conso, R. Lavaud, « Fond de roulement et politique financière », 2^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2008, P43

⁵¹ A. Planchon « Introduction à l'analyse financière », Edition Foucher, Paris, 1999

2. Caractéristiques du cycle d'exploitation d'une entreprise :⁵²

- Ce sont des transactions qui, à échéance immédiate ou courte, donnent lieu à un flux monétaire en provenance de tiers. Le client acheteur règle sa dette par un flux qui constitue une recette pour l'entreprise. La transaction s'inscrit dans une logique marchande et commerciale : l'entreprise vend.

- Elles s'inscrivent dans une logique répétitive. Les opérations d'exploitation témoignent d'un savoir-faire de l'entreprise sur un marché. Celle-ci souhaite renouveler les transactions auprès d'autres clients, capitalisant ainsi une expérience ou des économies d'échelle qui sont la conséquence de processus industriels. À plus forte raison si les transactions s'inscrivent dans une logique de renouvellement auprès des mêmes clients. Intervient ici la création d'une réputation commerciale à long terme.

- Le cycle d'exploitation recouvre une série d'opérations économiques de production d'un bien ou d'un service qui sera échangé contre paiement. Cette production est ponctuée par un acte commercial : la transaction

3. Phases d'un cycle d'exploitation :⁵³

Le cycle d'exploitation recouvre une série d'opérations économiques de production d'un bien ou d'un service qui sera échangé contre paiement. Cette production est ponctuée par un acte commercial: la transaction. Il y a donc trois phases successives dans le cycle d'exploitation:

➤ la phase d'approvisionnement :

Correspond à l'acquisition auprès de fournisseurs de biens ou de services qui sont des préalables nécessaires à la production: matières premières, fournitures, énergie. Ces approvisionnements sont stockés (à l'exception des services).

⁵² <https://www.tifawt.com/> consulté le 07/07/2020

⁵³ Hubert de la Bruslerie, « Analyse financière, information financière et Diagnostic », 5ème édition, Dunod, p04.

➤ **La phase de production :**

Est articulée sur la mise en œuvre d'un processus technologique qui lui-même exige des inputs : un capital économique, un savoir-faire et des biens ou des services à transformer.

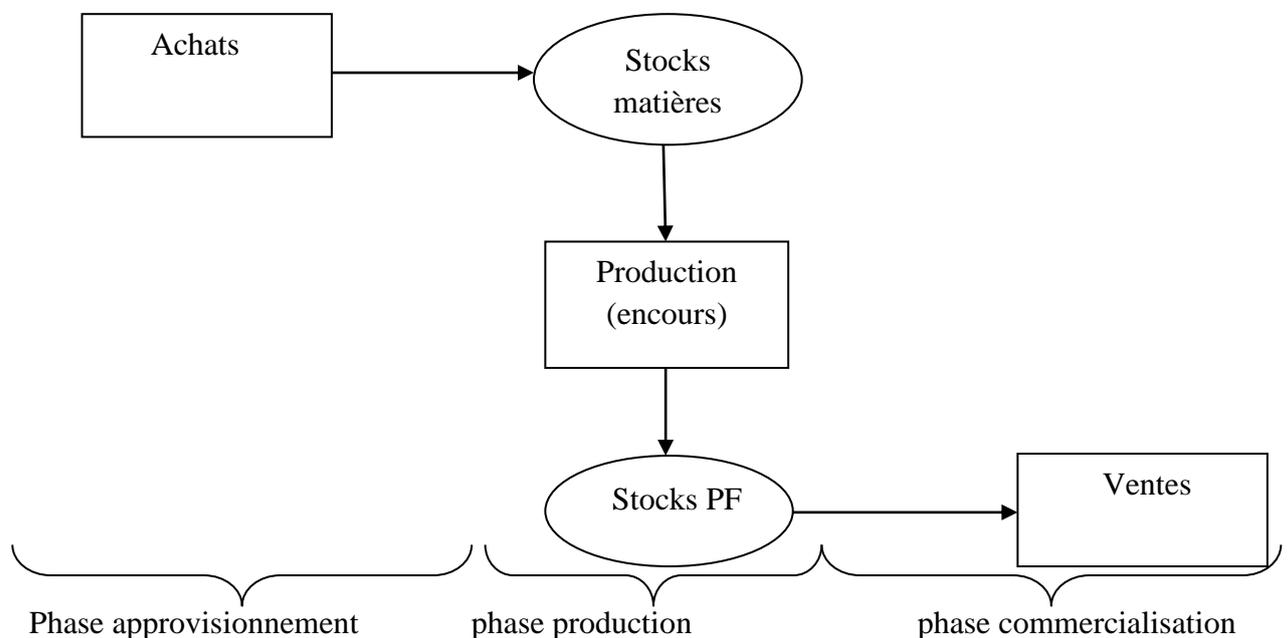
La phase de production est plus ou moins longue selon les données du processus technologique mis en œuvre. Il peut y avoir des étapes intermédiaires qui donnent lieu à des stocks temporaires de produits semi-finis ou d'encours

➤ **La phase de commercialisation :**

Elle débute avec les stocks de produits finis. Le moment important est celui de la vente : l'accord d'échange se traduit par une double transaction physique et monétaire.

Le cycle d'exploitation est continu ; les opérations d'approvisionnement et de vente sont en revanche

La figure 03 : le déroulement du cycle d'exploitation.



Source : P. Conso, Op.cit. P 29.

« Le déroulement du cycle d'exploitation se traduit par un enchaînement de dettes de créances entre « l'amont » et « l'aval » l'entreprise est d'abord endettée auprès des fournisseurs, puis, au fur et à mesure du processus, elle doit financer les charges et les couts intermédiaires.

Ce n'est qu'à la fin qu'elle rentre dans ses fonds, après la vente, lors des règlements définitifs par l'acheteur. Le déroulement du cycle d'exploitation induit donc un besoin financier sur une party plus au moins longue de la période. Le rôle du crédit interentreprises consentie par les fournisseurs, mais aussi consenti par l'entreprise à ses clients et de toute première importance. »⁵⁴

4. Les principaux postes d'un cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation se compose de trois postes principaux : Les stocks, les créances clients et les crédits fournisseurs.

- **Les stocks**

Il s'agit de l'ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être soit vendus en l'état au terme d'un processus de production à venir ou en cours, soit consommés au premier usage.

- **Les créances clients**

Les créances d'exploitation sont des créances directement liées au cycle d'exploitation et qui se renouvellent en même temps que ce cycle. Le client est un tiers à qui ont été vendus des biens (marchandises, produits finis) ou des services en application d'un contrat commerciale, l'entreprise détient alors à son encontre une créance. On distingue notamment les créances sur les clients (comptes clients et comptes rattachés moins les rabais, remises, ristournes à accorder) résultant de ventes ou de prestations de services.

⁵⁴Ibid. P.5.

- **Les crédits fournisseurs**

Le crédit fournisseur est un crédit accordé à l'acheteur par le fournisseur dans le cadre de son contrat commercial. Selon les pays, les branches d'activité et les accords particuliers passés entre un fournisseur et son client, il peut être convenu- en matières commerciale-que le fournisseur soit payé au terme d'un délai déterminé (30 à90 jours le plus souvent, voire dans certains cas plus longtemps).

5. Le besoin de financement d'exploitation (BFE) :

5.1. Définition du BFE :

« Le besoin de financement trouve son origine dans l'existence initiale de décalages temporels entre les flux d'exploitation (charges/ produits) et les flux monétaires (encaissements/ décaissement).Ces décalages sont structurels, donc le BFE est permanent. »⁵⁵

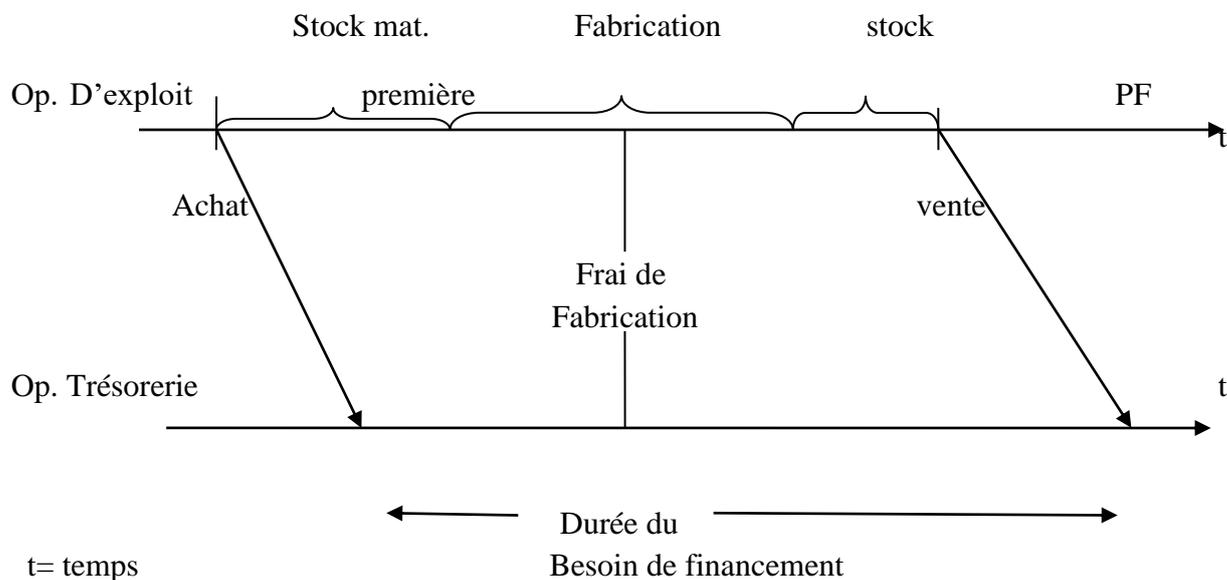
La question qui se pose d'elle-même est d'où proviennent ces décalages ?⁵⁶

- Ils proviennent d'abord du processus de production lui-même qui entraîne un délai de fabrication séparant la sortie des matières premières du stock et l'entrée des biens en stock de produits finis.
- Les délais de stockage jouent un rôle notamment le délai de stockage des produits finis. Ce délai recouvre le temps nécessaire à la commercialisation.
- La durée de crédit consenti aux clients introduit un retard à l'encaissement.
- Le délai de crédits consentis par les fournisseurs de l'entreprise constitue une ressource financière pour elle.

⁵⁵ibid.p237.

⁵⁶ Mémoire de fin d'étude « le financement à court terme », p25.

Figure N°04 : cycle d'exploitation et opérations de trésorerie.



Source : H. De La Bruslerie op.cit. P. 224

La figure N°04 illustre le BFE en prenant l'exemple d'une opération de production vente. L'axe supérieur identifie les opérations d'exploitation en les plaçant dans le temps ; l'axe inférieur identifier les dates des encaissements / décaissements.

***Remarque :** la figure N°04 illustre qu'il n'y a aucune raison a priori pour que la durée totale de l'opération d'exploitation soit la même que la durée du besoin de financement en trésorerie.

5.2. Les Caractéristiques du B.F.E :⁵⁷

Le besoin de financement d'exploitation de l'entreprise est caractérisé par son lien avec l'activité et par un certain déterminisme sectoriel.

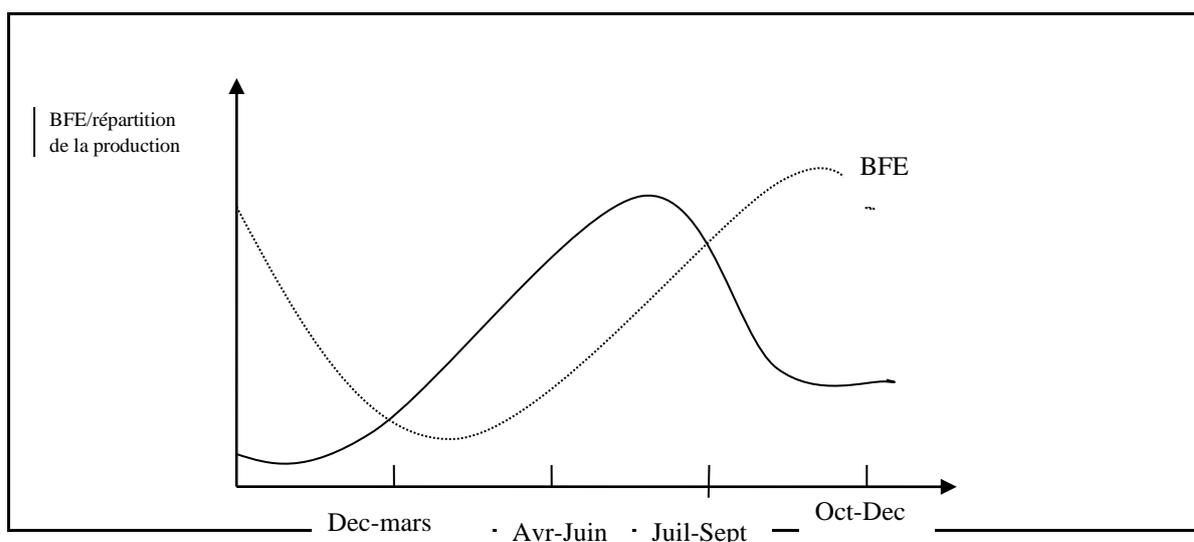
- ❖ **La saisonnalité de l'activité :** Le besoin de financement suit l'activité en volume de l'entreprise. Celles –ci sont rarement régulières, elle est le plus souvent marqué par des cycles qui ont le plus souvent un caractère saisonnier ; c'est le cas par exemple de l'industrie de jouet qui :

⁵⁷ Ibid.27

- Durant le printemps et l'été, la production est maximale. Les stocks se gonflent et atteignent leur maximal à la fin de l'automne. Face à cela, les crédits fournisseurs suivent le même rythme que les achats tandis que les créances clients sont faibles. Le B.F.E augmente régulièrement mais de façon très modérée en raison du crédit accordé par les fournisseurs.
- Pendant l'automne, les ventes sont maximales ; les stocks diminuent et se transforment en créances sur les clients. Les dettes fournisseurs deviennent exigibles. Les B.F.E devient alors maximales.

Après les fêtes de fin d'année. Le B.F.E se dégonfle au fur et à mesure du règlement des clients.

Figure N°05 : le décalage structurel entre l'activité réelle de production et la fluctuation du BFE au cours d'une année.



Source : Mémoire de fin d'étude « le financement à court terme », p27

❖ La croissance de l'activité :

Le besoin de financement de l'exploitation est lié non seulement avec le volume de l'activité réelle, mais aussi avec la valeur de la production de l'entreprise. En effet, les stocks et les créances d'exploitation que l'entreprise doit financer s'expriment en valeur, de même les dettes envers les fournisseurs.

L'entreprise doit donc non seulement penser à assurer le financement du déséquilibre du cycle à un moment donné du temps, mais elle doit aussi penser au financement de son évolution entraîné par le développement de l'activité, que ce développement soit assuré en terme réel c'est à dire en unités physiques mais aussi en termes nominaux (augmentation des prix) ; ainsi le développement de l'inflation entraîne un besoin de financement tout aussi réel que le développement effectif de l'activité.

❖ **La détermination sectorielle :**

Le besoin de financement de l'exploitation est déterminé par le secteur d'activité qui impose un certain type de relation entre, d'une part, l'entreprise et ses fournisseurs en amont et d'autre part, l'entreprise et ses clients en aval. Ces relations s'expliquent par les usages et surtout par les rapports de force entre fournisseurs et clients. Ceux -ci conditionnent largement la durée des crédits consentis par les uns aux autres. C'est le cas des grandes surfaces qui obtiennent de leurs fournisseurs des délais de paiement qui sont couramment de deux à trois mois.

La durée du processus de production est aussi un élément à prendre en compte notamment dans les secteurs qui ont un cycle de production long exemple le secteur du bâtiment et travaux publics BTP.

L'entreprise pour faire face au besoin de financement d'exploitation, elle cherche à exercer une action sur la liquidité des actifs, ou une action sur le volume et le degré d'exigibilité de l'endettement, ou augmenter la liquidité de l'actif ou en diminuant le degré d'exigibilité des dettes. Si ces deux actions conjuguées se révèlent insuffisance, il faut envisager de contracter de nouvelles dettes en faisant généralement appel au crédit bancaire de courte durée pour combler cette insuffisance ; ses sources de financement à court terme seront examinées à partir de la prochaine section.

6. Le financement de cycle d'exploitation

Dans son activité quotidienne, l'entreprise peut avoir à faire face à des difficultés temporaires mais répétitives de trésorerie, soit en raison de la longueur du processus de

production, soit en raison de la lenteur des règlements des ventes, ce qui engendre des besoins cycliques fréquents qui ne peuvent être couverts en totalité par les ressources propres de l'entreprise. Pour combler ces besoins de trésorerie, l'entreprise va solliciter de sa banque des crédits à court terme en vue d'équilibrer sa situation financière.

Ces crédits sont consentis aux entreprises pour remédier à des insuffisances temporaires de capitaux ; leur durée est généralement d'un an renouvelable.

6.1. Les formes de financement de l'exploitation « les sources »⁵⁸

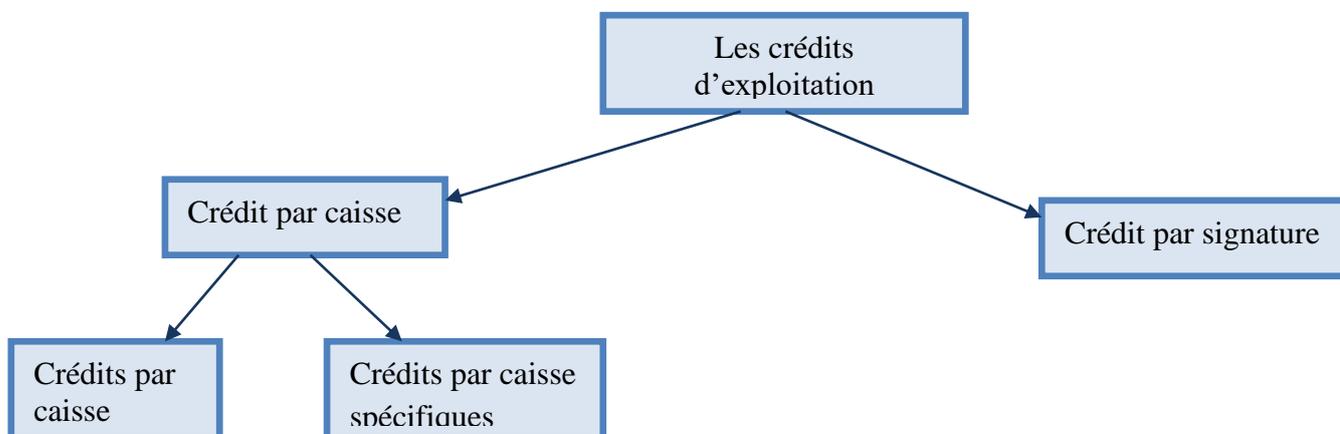
6.1.1. Les crédits d'exploitation

Les crédits de l'exploitation (crédit à court terme) permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme, l'actif circulant du bilan plus précisément les valeurs d'exploitation et /ou le réalisable) ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se dont la durée est généralement d'une année (elle peut atteindre deux ans) est assuré par les recettes d'exploitation.

Donc les crédits à court terme ou les crédits d'exploitation peuvent être subdivisés en deux catégories :

- Crédits par caisse
- Crédits par signature

Figure N°06 : Les crédits d'exploitation



Source : réalisé par moi-même

⁵⁸ M. AKZIZ Adel, op.cit. p58.

Remarque : On va définir et détailler chaque type de ces crédits d'exploitation dans les deux sections suivantes.

6.1.2. Les subventions d'exploitation

Une subvention d'exploitation est une subvention octroyée à une entreprise pour lui permettre de : compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou de faire face à certaines charges d'exploitation. On générale on peut résumer, les ressources financières dont dispose l'entreprise peuvent avoir :

- **Les ressources internes**

Les ressources internes sont dues à l'activité de l'entreprise. Sont constituées par les recettes provenant essentiellement des ventes (et accessoirement des autres produits) diminuées par les dépenses entraînées par les charges. Le financement réalisé par les ressources internes est appelé autofinancement (c'est-à-dire financement par les propres moyens de l'entreprise).

- **Les ressources externes**

Les ressources externes peuvent provenir notamment :

- Des augmentations de capital par voie d'apport ;
- Des subventions d'exploitation ;
- Des emprunts.

Section 02 : les crédits par caisse

Ils se traduisent par une immobilisation immédiate de capitaux. Les crédits par caisse sont considéré comme crédits à court terme, des crédits qui implique un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrais sa trésorerie à court terme.

1. Définition des crédits par caisse :

Les crédits par caisse sont utilisés pour la réalisation d'un équilibre entre les encaissements et les décaissements qui demeurent l'objectif de toute entreprise. Nous distinguons :

- Les crédits par caisse globaux.
- Les crédits par caisse spécifiques.

1.1. Les crédits par caisse globaux

Généralement, les crédits par caisse globaux ne sont pas liés au financement d'un poste actif ou d'une opération particulière ; c'est-à-dire ils sont destinés à financer globalement les actifs circulants du bilan, c'est de là qu'ils ont leur qualification «globaux». Ils se répartissent en :

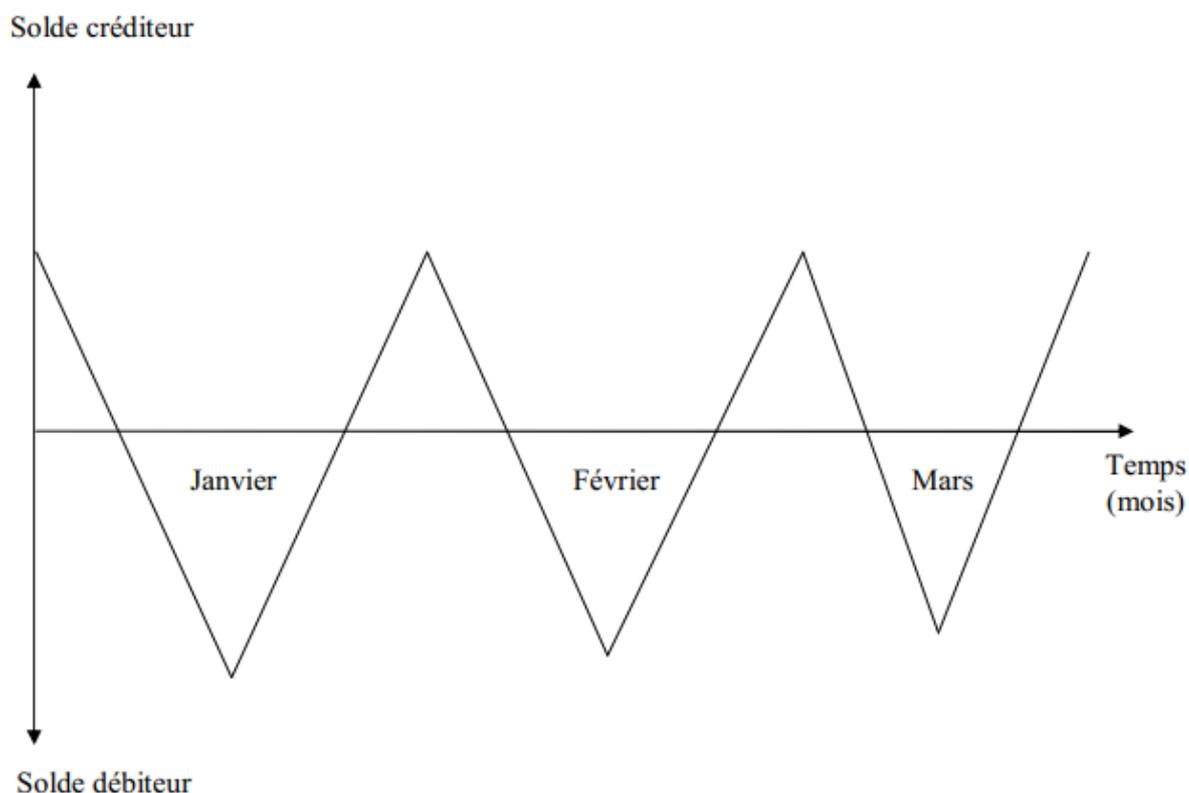
1.1.1- La facilité de caisse

« La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. »⁵⁹ Cette facilité de caisse est une ouverture de crédit de très brève durée généralement accordée en fin de mois pour les quelques jours qui séparent les échéances de paiement et les échéances d'encaissement. Un compte assorti d'une facilité de caisse doit présenter alternativement des positions créditrices et des positions débitrices. Les positions débitrices négatives doivent être inférieures à un mois.

⁵⁹ Farouk BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000, p. 234

« Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise, en général, il représente 60 à 70% de ce chiffre d'affaires. »⁶⁰ Le graphe ci-dessous représente les soldes successifs d'un compte courant fonctionnant avec une facilité de caisse.

Figure n°07 : Allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire d'une facilité de caisse



Source : Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », p. 8.

Ce graphe montre que le compte peut fonctionner en position débitrice à concurrence d'un plafond déterminé, et ce au moment où les décalages de trésorerie sont importants. Ce compte ne tarde pas à fonctionner en position créditrice grâce aux recettes réalisées.

1.1.2- Le découvert :

Le découvert autorise l'entreprise à présenter un compte débiteur, mais pour une durée plus longue et plus continue que la facilité de caisse. « Le découvert permet à une

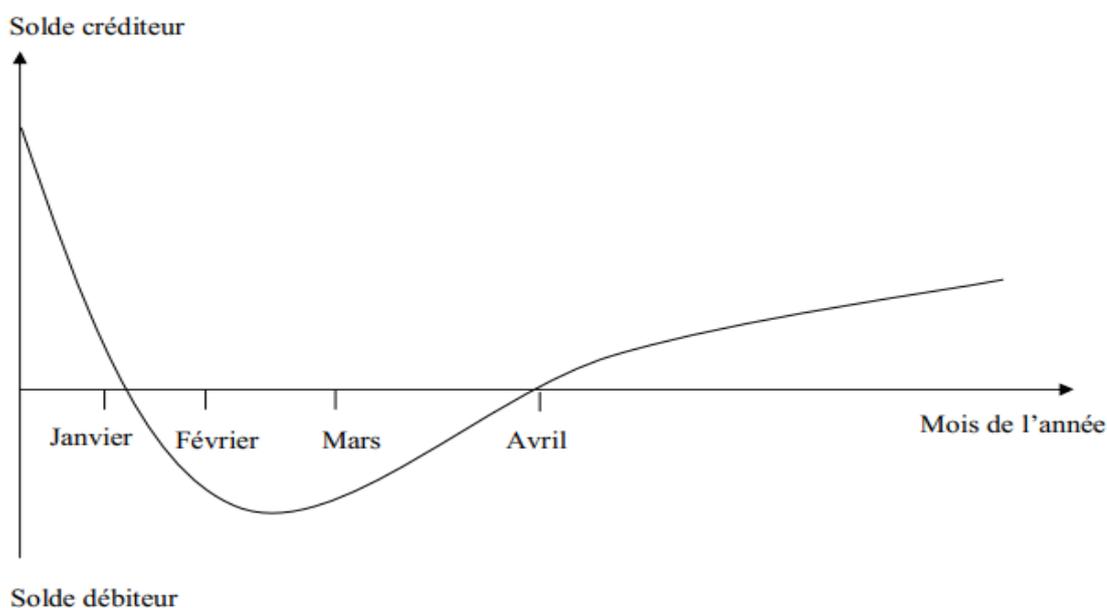
⁶⁰ Ibid. p. 234

entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement. »⁶¹ Il a normalement pour objet le financement des besoins de l'entreprise, connu par le banquier. Si ce dernier néglige de réunir sur ces besoins un maximum de renseignements, il risque d'en devenir « commanditaire ».

Ce terme utilisé dans la banque signifie que le banquier ne pourra pas se faire rembourser à l'échéance et se verra contraint de transformer son crédit à court terme en crédit à long terme ou moyen terme sous peine de voir son client tomber en faillite. A la limite, il peut être obligé d'accepter des actions ou des parts sociales en contrepartie de son crédit.

L'entreprise doit trouver une justification du découvert pour saisir une opportunité (acquisition de matière première ou de marchandise, etc.) autorisée sur une période s'étalant de quelques semaines à une année⁶². Le montant du découvert est fonction du chiffre d'affaires dégagé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants. Le graphe ci-dessous représente les soldes successifs d'un compte courant fonctionnant avec un découvert.

Figure n° 08 : Allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire d'un découvert



Source : Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », p. 8.

⁶¹ Farouk BOUYACOUB, op.cit., p. 234.

⁶² Ibid. p. 8

Ce graphe montre que le compte est autorisé à fonctionner en position débitrice pour une durée de quelques mois, pouvant aller jusqu'à une année.

* **Remarque** : La facilité de caisse et surtout le découvert sont d'une utilisation trop fréquente en Algérie.⁶³

1.1.3- Le crédit de relais :

« Comme son nom l'indique, le crédit de relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. »⁶⁴ Le crédit relais lié à une opération ponctuelle hors exploitation est également appelé « crédit de soudure »⁶⁵, il est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper une entrée de fonds à provenir soit de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit d'une opération financière (augmentation du capital).

* **Remarque** : Ce type de crédit se rencontre peu en Algérie, mais il est assez courant à l'étranger.⁶⁶

1.1.4. Le crédit de compagne (saisonnier) :

Le crédit de compagne est utilisé par les entreprises dont l'activité est saisonnière. Il permet de financer les désajustements saisonniers entre le cycle de production et de commercialisation. Il existe deux types d'entreprises dont l'activité est saisonnière⁶⁷ :

- Celles qui à l'entrée du cycle supportent de très importants décaissements puis réalisent des ventes échelonnées, exemple : un fabricant de sucre.
- Celles qui décaissent pendant un temps prolongé mais revendent d'un coup leur produits en fermant le cycle, exemple : un fabricant de jouets.

⁶³ SIBF, « Cours de techniques bancaires », p. 19

⁶⁴ Farouk BOUYACOU, op.cit., p. 235.

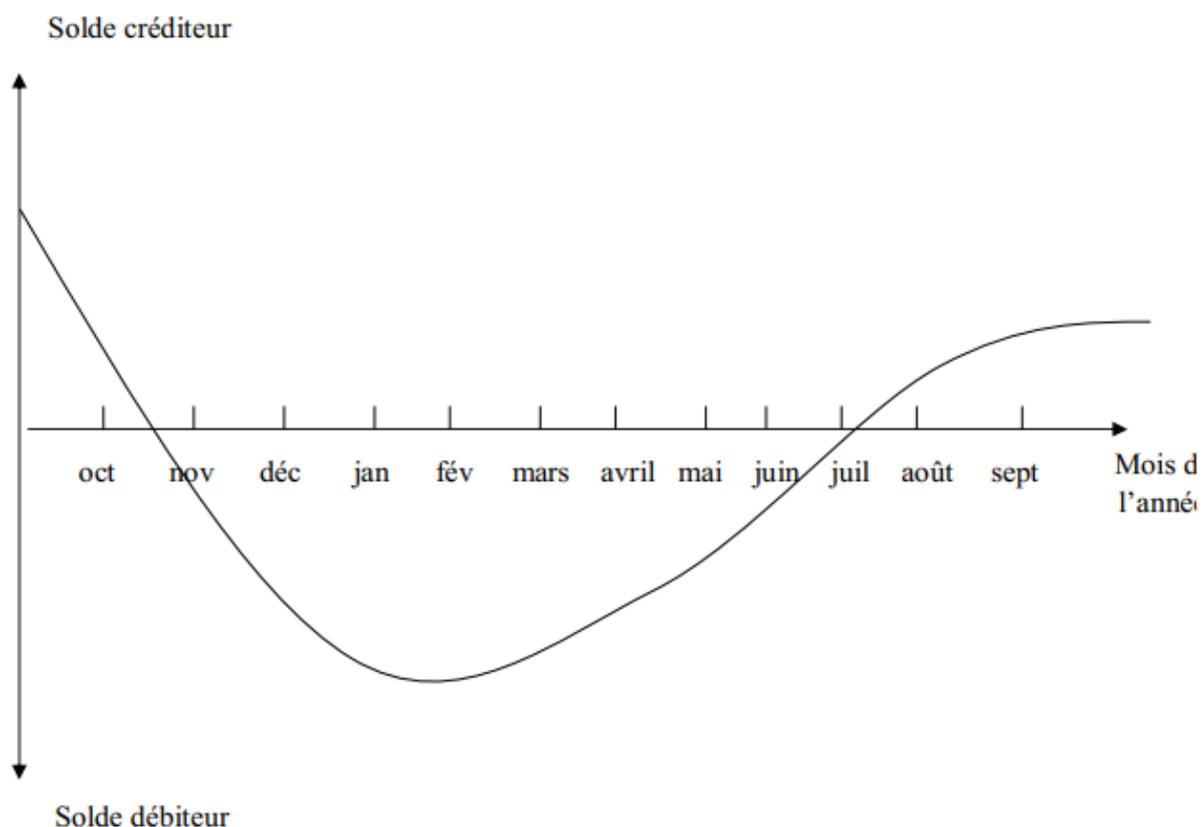
⁶⁵ SIBF, op.cit. p. 26

⁶⁶ Idem. p. 26

⁶⁷ Ibid. .p. 9

Le crédit saisonnier est un crédit sans garanties avec des risques accrus, qui fait partager au banquier le risque encouru par son client ; mais le suivi permanent des stocks, de l'utilisation du crédit et des produits à commercialiser peut constituer une garantie pour la banque. Pour cela, il est nécessaire voire indispensable d'établir un plan de financement qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se déterminer. Ce plan doit faire ressortir un besoin de financement qui va en diminuant selon les perspectives de vente. Le banquier analyse ce plan dans le cadre notamment d'une étude de marché qui lui permet de se faire une idée quant aux chances de réussite de la compagnie et de remboursement du crédit. Les graphes ci-dessous représentent les soldes de deux comptes courants fonctionnant avec un crédit de compagnie.

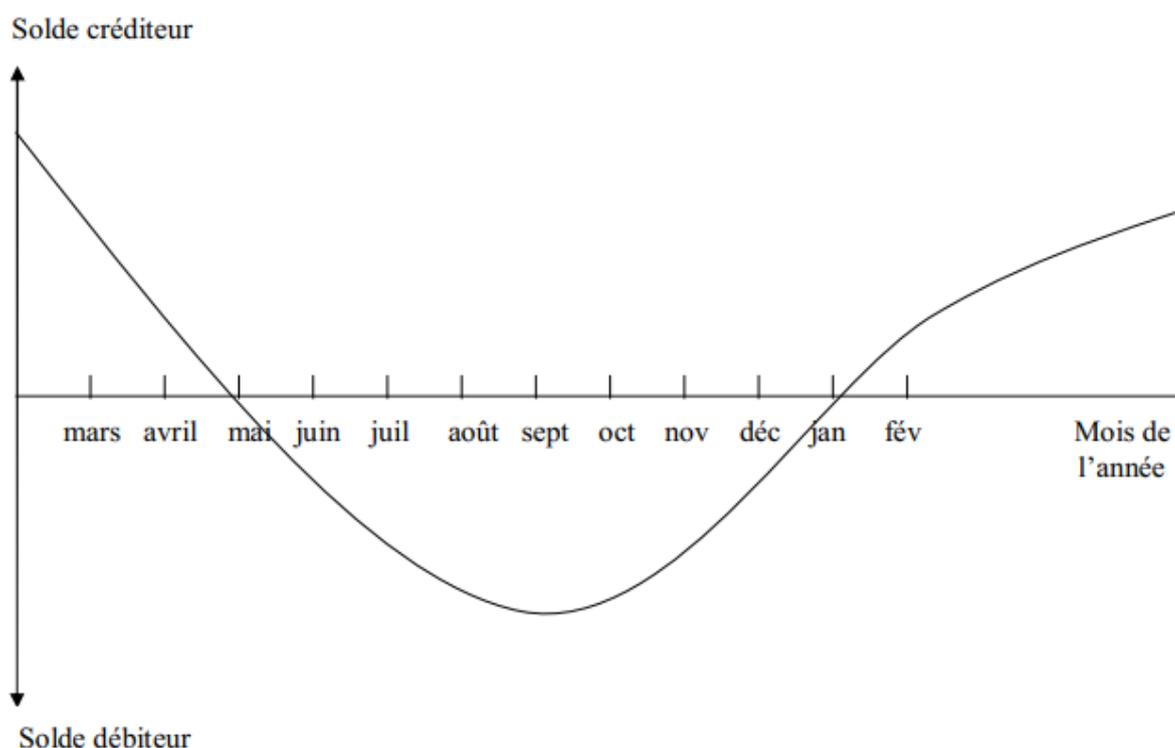
Figure n° 09 : Allure d'un compte courant d'un client (fabricant de sucre) bénéficiaire d'un crédit de compagnie



Source : Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », p. 10.

Ce graphe nous montre l'allure d'un compte courant d'un client fabricant de sucre. Du graphe, nous remarquons que le compte du client évolue en position débitrice pour une période importante de l'année et ça du fait que les achats sont rapides et globaux des récoltes de betteraves et du sucre, puis le compte du client évolue en position créditrice pour une période importante car les ventes se font par quantités modérées tout au long de l'année.

Figure n°10 : Allure d'un compte courant d'un client (fabricant de jouets) bénéficiaire d'un crédit de compagnie



Source : Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », p. 11.

Ce graphe nous montre l'allure d'un compte courant d'un client fabricant de jouets pour enfants. Du graphe, nous remarquons que le compte du client évolue en position débitrice pour une période très importante de l'année et ça du fait que le client achète peu à peu ses matières premières (bois, plastique...), procédé également à des fabrications de jouets qu'il doit stockées pour les occasions (fête de l'aïd par exemple).

Ensuite, le compte doit devenir en position créditrice avec les recettes engendrées par les ventes de jouets.

1.2. Les crédits par caisse spécifiques :

Contrairement aux crédits par caisse globaux qui couvrent des besoins de nature diverse, les crédits par caisse spécifiques financent des postes de l'actif circulant (créances, clients...). Ce type de crédits présente un intérêt particulier pour la banque, dans la mesure où il comporte des garanties réelles liées directement à l'opération financée, en plus il est susceptible d'être réescompté auprès de la banque d'Algérie.⁶⁸ Nous distinguons :

1.2.1. L'escompte commercial :

L'escompte est une technique par laquelle une entreprise, bénéficiaire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre), le négocie avant son échéance auprès d'un établissement de crédit. Cela permet d'obtenir des liquidités dont le montant correspond à celui de la créance moins les agios perçus par la banque au titre du service rendu, des commissions et frais se rattachant à l'opération. « L'opération d'escompte est matérialisée par un effet de commerce qui est un acte juridique qui engage généralement trois parties : le fournisseur, le client et le banquier. Le tireur (le client) s'engage à posséder le fonds au moment où la traite sera présentée pour paiement. La lettre de change engage un fournisseur qui tire une traite sur son client (le tireur), alors que pour le billet à ordre, c'est le client qui signe une reconnaissance de dettes. »⁶⁹ L'escompte se déroule de la manière suivante :

- L'entreprise remet à sa banque des effets de commerce ;
- La banque crédite le compte de l'entreprise pour un montant correspond à celui de l'effet de commerce moins une rémunération ;
- A l'échéance, la banque présente l'effet à l'encaissement ;

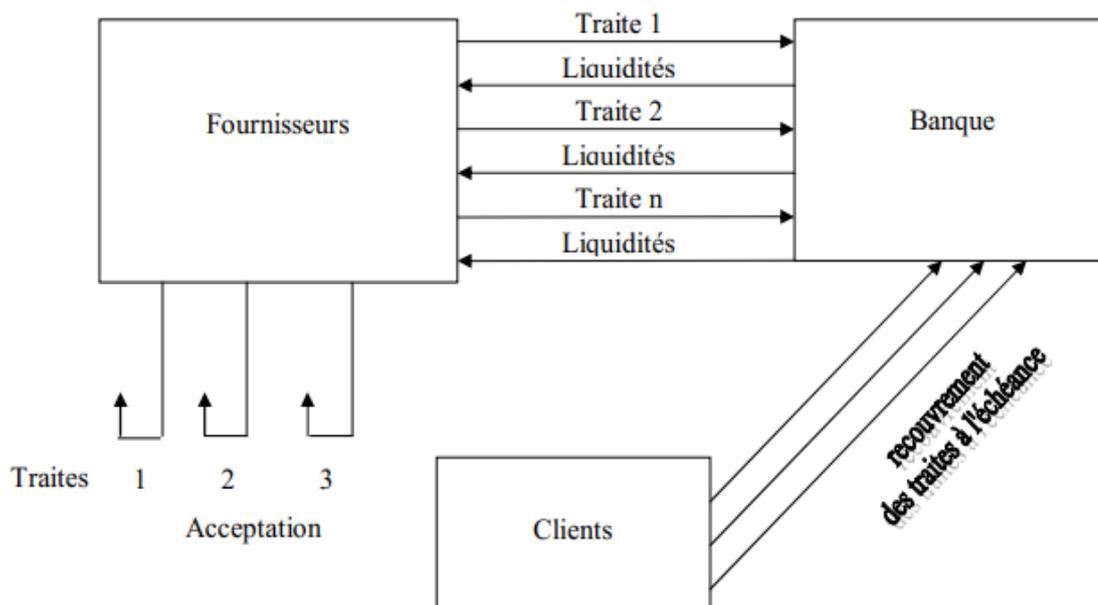
⁶⁸ Ibid. p. 11

⁶⁹ Hervé GHANNAD, « Les modes de financement de l'entreprise », Devecchi, Paris, 2002, p. 83

- Le client règle la banque.

Le schéma ci-dessous nous montre le circuit escompte commercial ⁷⁰

Figure n°11 : Le circuit escompte commercial



Source : Josette PILVERDIER-LATREYTE, « Finance d'entreprise », Economica, Paris, 1993, p. 402.

L'entreprise ne peut porter à l'escompte que les effets qui ont une échéance inférieure ou égale à 90 jours et ne peut pas porter à l'escompte les effets au-delà d'un certain montant global. Ce montant fait l'objet d'une négociation avec la banque. Il est fréquent que les banques se donnent la possibilité de refuser d'escompter certains effets si elles jugent le risque de non-paiement.

En cas de non-paiement de l'effet à l'échéance par le client, la banque a la possibilité de se retourner vers l'entreprise.⁷¹ Les intérêts que le banquier perçoit en escomptant un effet de commerce se calculent de la manière suivante :⁷²

⁷⁰ Josette PILVERDIER-LATREYTE, « Finance d'entreprise », Economica, Paris, 1993, p. 402.

⁷¹ L. HONORE, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000, p. 86.

⁷² Document du CPA, « Les crédits d'exploitation » op.cit. p. 11.

$$E = \frac{C * T * N}{36000}$$

E : escompte

C : montant de l'effet

t : taux d'intérêt (en %)

N : nombre de jours restant à courir pour l'effet

Lorsque les conditions de l'escompte sont plus avantageuses pour le client que pour le fournisseur, il existe une possibilité d'escompte indirect appelé « escompte fournisseur » qui se déroule de la manière suivante :

- Le fournisseur endosse l'effet à l'ordre du client ;
- Le client escompte l'effet auprès de sa banque, ce qui lui permet de payer le fournisseur ;
- A l'échéance, la banque prélève le montant de la créance sur le compte client⁷³.

Cette méthode de financement présente un double intérêt : d'une part, réduire le stock de créance clients à l'actif du bilan et donc réduire le besoin en fond de roulement de l'entreprise, et d'autre part permettre à l'entreprise d'augmenter sa trésorerie de l'actif en lui procurant des liquidités immédiatement disponibles, et ce pour un coût relativement faible

1.2.2. L'avance sur marchandise

« L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock. C'est un financement garanti des marchandises remises en gage au banquier. »⁷⁴ C'est une technique de crédit qui consiste pour la banque à accorder une avance sur les marchandises détenues par l'entreprise aux niveaux des magasins généraux (qui sont

⁷³ L.HONORE, op.cit., p. 86.

⁷⁴ Farouk BOUYACOU, op.cit., p. 237.

placés sous contrôle de l'Etat). Cette opération nécessite un document justificatif dénommé « le récépissé Warrant » qui est composé de deux parties :

- La première partie : le warrant qui est un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose en garantie de sa signature et dans les magasins généraux des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate, donc le warrant est un titre pouvant faire l'objet d'un gage.
- La deuxième partie : le récépissé qui est représentatif d'une marchandise ; il constitue le titre de propriété de la marchandise et ne pourrait être considéré comme un effet de commerce⁷⁵.

Le propriétaire qui met en gage sa marchandise remet le warrant à son créancier mais conserve le récépissé. La marchandise peut être vendue par endossement du seul récépissé, mais le nouveau propriétaire sait que celle-ci est grevée d'un gage puisque le warrant ne lui est pas remis. Pour prendre possession de la marchandise, il devra s'acquitter du prix du warrant. De son côté, le warrant peut circuler par endossement, comme un simple billet à ordre. Il peut être escompté auprès du banquier. « A l'échéance, le porteur présente le warrant au souscripteur pour paiement. A défaut de règlement du montant du warrant, le porteur de celui-ci peut faire vendre la marchandise aux enchères publiques. »⁷⁶

1.2.3. L'avance sur facture

« L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. »⁷⁷ Elle est une opération qui consiste, pour la banque, à mobiliser le poste clients des entreprises qui travaillent avec les administrations même en absence d'effet de commerce. Face à cette opération, le banquier est tenu de veiller à ce que pour chaque avance l'entreprise présente bien :

- Un bon de livraison ;
- Un bon de commande de l'administration ;
- Une facture.

⁷⁵ Ibid., p. 237.

⁷⁶ Idem, p. 238

⁷⁷ Document du CPA, op.cit. p.13.

La facture remise par l'entreprise devra mentionner l'engagement ferme de l'administration de payer de manière irrévocable la dite facture au compte de l'entreprise ouvert sur les livres de la banque qui consent l'avance. La banque vise par cet engagement, qui est formulé de la manière suivante « le paiement de la présente facture s'effectuera de manière irrévocable pour virement au compte N°... ouvert au nom de l'entreprise Y auprès de la banque X », à désintéresser le client bénéficiaire de l'avance d'intervenir pour un motif quelconque auprès de l'administration pour changer la destination du règlement sans l'accord préalable de la banque. Le montant de l'avance ne dépasse pas généralement 70% du montant de chaque facture. L'avance sur facture administrative doit remplir les trois conditions fondamentales suivantes :

- La réalité de la créance ;
- La certitude qu'elle ne sera pas réglée dans les guichets autres que ceux de la banque prêteuse ;
- La certitude qu'elle ne sera amputée ou partie en totalité⁷⁸

1.2.4. L'avance sur titres

Ce sont des avances garanties par des titres facilement négociables permettant au bénéficiaire de faire face à un besoin urgent. Ces avances sont remboursables soit par versement en espèce ou bien par la négociation des titres nantis. Le montant de l'avance peut atteindre 80% de la valeur des titres. Les titres sont remis au banquier avec un acte de nantissement.⁷⁹

1.2.5. L'affacturage

Selon l'article 543 bis 14 du code de commerce, l'affacturage est défini comme suit: le factoring est un acte au terme duquel une société spécialisée, appelée Factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement.⁸⁰ Autrement dit, l'affacturage est une technique de financement par laquelle une entreprise cède la

⁷⁸ Farouk BOUYACOU, op.cit., p. 236.

⁷⁹ Document du CPA, op.cit. 13.

⁸⁰ Idem. p14

propriété de ses créances clients à une autre entreprise (le factor) en échange de liquidités immédiates. Le *factor* devient alors le propriétaire des créances cédées et assure le recouvrement de celles-ci. En échange de ce service, la société de factoring se rémunère en prélevant sur le montant des créances une commission qui est proportionnelle au risque pris par le *factor*. Donc, l'affacturage est une source de financement à court terme relativement souple et rapide, mais qui possède un coût relativement élevé. C'est pour cela, il est toutefois réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires élevé.

Les sociétés d'affacturage sont des entreprises spécialisées dans l'achat pur et simple des comptes clients. Autrefois, elles étaient considérées comme un dernier recours parce que les clients de l'entreprise devaient les payer directement, ce qui laissait penser que l'entreprise était sous séquestre ou encore plus mal en point. Aujourd'hui, ces sociétés offrent toute une gamme de services de financement et interviennent souvent en arrière-plan. Certaines remplissent même le rôle de service de facturation extérieur, envoient les factures et assurent le recouvrement des comptes. Elles versent environ 70% à 80% de la valeur des comptes clients dès la réalisation de la vente. L'affacturage présente trois avantages principaux :

- C'est un procédé de recouvrement efficace puisque le factor décharge le vendeur du souci de la gestion du poste clients et de l'encaissement des sommes dues ;
- C'est une technique de mobilisation du poste clients et ce quel que soit le mode de règlement convenu avec l'acheteur ;
- C'est une garantie de bonne fin puisque le factor s'engage à payer au vendeur les factures qu'il a émises. Le risque d'insolvabilité de l'acheteur et le risque de non-paiement à l'échéance sont pris en charge par le factor sauf faute du fournisseur.

Coût d'affacturage⁸¹: La rémunération du factor comprend, rappelons-le, deux éléments :

- La commission d'affacturage, calculée sur le montant des créances transférées, qui constitue le paiement des services de gestion comptable, de recouvrement et de garantie de bonne fin ;

⁸¹ Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999, p. 194-195.

- Les intérêts débiteurs ou commissions de financement, calculés, qui représentent le coût du financement anticipé. Leur taux varie en fonction de l'évolution des taux du marché et de la qualité de la signature de l'adhérent.

1.2.6. L'avance sur délégation de marchés publics :

C'est un crédit consenti spécifiquement aux entreprises de travaux publics en contrepartie duquel il est conféré à la banque des garanties réelles constituées par des marchés délégués ou nantis en sa faveur. L'avance n'est accordée au client que sur la base d'attestation de droits dûment visés et constatés par le maître de l'ouvrage (créances nées et constatées). Le support juridique de la délégation de créance est constitué par le marché revêtu de la mention « titre unique » assurant à la banque en possession de ce marché qu'elle pourra en opérer la délégation régulière en sa faveur et qu'elle ne s'exposera pas à un éventuel détournement de mandatements de créances.

Section 03 : les crédits par signature

Appelés également crédits indirects, ne nécessitent pas un décaissement de fonds, la banque ne fait que prêter sa signature en s'engageant à honorer une dette de son client en cas de sa défaillance.

1. Définition des crédits par signature ⁸²:

Les crédits par signature sont connus généralement sous le nom d'engagement par signature. Ce dernier est un prêt de signature de la part du banquier, qui, par sa signature garantit l'engagement de son client envers un tiers. Le banquier n'avance pas de fonds mais, il soutient par son propre engagement la confiance qu'inspire son client. Cependant, un engagement par signature peut donner lieu à un décaissement si le débiteur s'avère défaillant à l'échéance. Nous distinguons quatre formes de crédits par signature à savoir :

- Aval ;
- Acceptation ;
- Cautions ;
- Crédit documentaire.

1.1. L'aval :

L'aval est défini, selon l'article 409 du code de commerce, comme un engagement fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. Il peut être donné sur le titre ou sur un acte séparé. L'aval se traduit par la mention suivante « bon pour aval en faveur de Mr. A à concurrence du montant... » et suivie de la signature.

1.2. L'acceptation :

Lors d'une transaction commerciale (vente à crédit), le vendeur tire une lettre de change sur son acheteur pour matérialiser sa créance. L'acheteur, en guise de reconnaissance de sa dette accepte la traite tirée sur lui en apposant au recto sa signature

⁸² Document du CPA, op.cit. p 16.

précédée de la mention « Bon pour acceptation ». L'acceptation bancaire est l'engagement donné par la banque d'honorer à échéance la lettre de change tirée sur elle.

Cet engagement donné par le banquier permet au client de renforcer sa confiance auprès de ses fournisseurs et lui facilite l'obtention d'un crédit auprès d'une autre banque dans le cas où sa banque se trouvait face à des contraintes d'encadrement de crédit par exemple. Par différence de l'aval, l'acceptation place le banquier comme principal obligé vis-à-vis du créancier.

1.3- Les cautions :

Le cautionnement bancaire est un prêt de signature par lequel le banquier promet d'honorer les engagements de son client à échéance convenue si celui-ci se trouve défaillant.

Le paiement qu'effectue le banquier à la place de son client lui prouve une subrogation aux droits du créancier. Il existe plusieurs types de cautions bancaires que nous pouvons classer de la manière suivante :

- Les cautions fiscales ;
- Les cautionnements en douane ;
- Les cautions administratives ;
- Autres cautions.

1.3.1. Les cautions fiscales ⁸³:

Les cautions fiscales permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement de la T.V.A. Elles sont au nombre de deux :

- **Obligation cautionnée pour le paiement de la T.V.A :**

Dans ce type de caution l'intervention du banquier permet à l'entreprise de différer de quatre mois le paiement de la T.V.A dont elle est redevable au lieu d'en effectuer le

⁸³ BOUKROUS Djamilia, Mémoire de magister, « LES CIRCUITS DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES EN ALGERIE », UNIVERSITE D'ORAN, 2007, p 113.

règlement le 20 du mois suivant. Cette caution est matérialisée par le tirage d'un billet à ordre sur le client.

- **Cautions pour impôts contestés :**

Lorsque un client conteste une imposition, l'administration fiscale peut suspendre temporairement la redevance afin de faire le décompte et de contrôler la déclaration. Par cette caution, la banque s'engage à payer le montant contesté dans le mois qui suit la date de notification de la décision finale. Cette dernière pouvant prendre du temps, le banquier ne cautionne, par prudence, que de très bons clients.

1.3.2. Le cautionnement en douane :

Les cautions de douane permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement des droits de douane. Elles sont au nombre de sept :

- **Obligation cautionnée pour paiement des droits de douane :**

Les droits de douane sont redevables en général à 15 ou 30 jours, mais l'importateur peut faire appel à sa banque qui le cautionnera et lui permettra de différer le paiement de ces droits de douanes de quatre mois. Ces cautions sont matérialisées pour un billet souscrit par le principal obligé et cautionné par la banque.

- **Caution pour admission temporaire :**

Les marchandises importées dans le but, par exemple, de subir une transformation pour être ensuite exportées dans les six mois qui suivent leur admission temporaire, sont admises en suspension des droits de douane, sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour admission temporaire.

Cette dernière évite donc de décaisser des droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ou des équipements. La banque se porte garante pour paiement des droits de douane à l'échéance ainsi, que de pénalités s'il n'y a pas de réexportation, ou si cette dernière est partielle.

- **Caution pour exportation temporaire :**

Même principe que précédemment, mais dans le sens d'une exportation. La caution bancaire garantit dans ce cas la réimportation d'une marchandise (destinée à être transformée) ou d'un matériel (pour réparation) dans un délai fixe.

- **Soumission de crédit à l'enlèvement :**

L'administration des douanes peut autoriser un importateur à prendre la livraison des marchandises avant le calcul et le paiement effectif des droits. En contrepartie, elle exige du client redevable de fournir une caution bancaire qui garantit que les droits seront payés au moment où ils auront été calculés et deviendront exigibles.

- **Caution pour l'entrepôt fictif :**

Une entreprise peut obtenir le différé de paiement des droits relatifs à des marchandises entreposées dans son local ou celui d'un tiers jusqu'à leur vente. L'administration des douanes ne peut donner suite à une telle demande que sur présentation d'une caution bancaire.

- **Caution pour soumission :**

La caution pour soumission est une caution bancaire qui couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité.

- **Caution pour soumission contentieuse :**

Délivrée par la banque, couvre l'engagement d'une entreprise, qui a fait une fausse déclaration en douane, à s'en remettre à la décision de l'administration des douanes et à payer à la première demande la somme que cette administration réclamera, jusqu'à concurrence du montant intégral des pénalités légalement encourues.

1.3.3. Les cautions administratives :⁸⁴

Ce sont les différentes cautions exigées par les administrations lorsqu'elles confient l'exécution des marchés à des privés. Ces cautions sont octroyées par la banque aux

⁸⁴ Ibid., p114.

entreprises soumissionnaires et titulaires d'un marché public qui leur y confie par l'administration. Elles sont au nombre de quatre :

- **Caution d'adjudication :**

La caution d'adjudication est destinée à garantir la moralité, la compétence et les moyens professionnels : techniques, matériels et humains pour la réalisation du marché de l'entreprise adjudicataire à l'effet de prémunir l'administration du désistement du fournisseur déclaré adjudicataire. En cas de défaillance de l'entreprise, la banque est engagée à hauteur de la caution qu'elle fournit.

- **Caution de restitution d'acomptes :**

Le cahier des charges prévoit souvent le versement d'une avance dès la signature du contrat. Cette avance peut représenter 10 à 20% du montant du marché et sera remboursé au fur et à mesure des encaissements des situations. En délivrant cette caution, la banque se trouve ainsi engagée à honorer le remboursement en cas de non-exécution du contrat.

- **Caution de retenue de garantie :**

Dans le cadre des marchés publics, l'administration se réserve le droit de retenir sur chaque paiement 5% du montant dans le but de couvrir le risque de malfaçon ou de défaut de fabrication, autrement dit, la réception définitive des travaux qui a lieu généralement un an après la fin des travaux. L'administration est donc en droit, si les conditions du marché la stipulent, de retenir un certain pourcentage (5%) sur les sommes dues à l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation du marché. La caution bancaire fournie à l'administration permet à l'entreprise de percevoir l'intégralité des sommes dues. En contrepartie, le banquier est tenu, si les malfaçons apparaissent dans la période mentionnée, de reverser à l'administration la somme qui aurait dû faire l'objet d'une retenue de garantie.

- **Caution de bonne exécution :**

Cette caution est mise en place par la banque à l'effet de garantir l'administration contre la mauvaise exécution ou l'abandon du marché avant son achèvement par

l'entreprise adjudicataire. Elle reste valable jusqu'à réception définitive des travaux dont la date est arrêtée contractuellement.

1.4. Le crédit documentaire :⁸⁵

C'est la forme de crédit la plus courante en matière de commerce international. Il s'agit d'une opération par laquelle une indiquée par l'importateur prend l'engagement de payer le créancier exportateur en mettant un crédit en sa faveur. La banque de l'importateur contracte la banque de l'exportateur et cette dernière informe son client et lui modifie l'ouverture de crédit, l'exportateur procède alors à l'expédition des marchandises et remet les documents justificatifs à sa banque, que celle-ci envoie à la banque de l'importateur, puis les retransmet à l'importateur qui peut prendre enfin réception de la marchandise. Autrement dit, le crédit documentaire est un engagement par signature en vertu duquel la banque d'un importateur rend l'engagement de garantir à son exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant l'expédition de la qualité des marchandises prévues au contrat. Le crédit documentaire est⁸⁶ :

- **Révocable** : lorsque le banquier peut revenir sur son engagement avant expédition des marchandises.
- **Irrévocable** : lorsque le banquier ne peut revenir sur son engagement, sauf accord de toutes les parties.
- **Notifié** : lorsque le banquier de l'importateur est seul engagé.
- **Confirmé** : lorsque l'engagement du banquier de l'importateur est conforté par un banquier correspondant dans le pays de l'exportateur.

« Le crédit documentaire est aujourd'hui utilisé dans le monde entier par l'ensemble des opérations de commerce international. Le crédit documentaire est un arrangement par lequel une banque émettrice, agissant à la demande d'un client, donneur d'ordre, est chargé d'effectuer un paiement au bénéficiaire ou d'accepter et payer les effets contre la remise des documents stipulés, pour autant que les termes et conditions du crédit soient respectés.

⁸⁵ Lours S : « Droit commerciale et droit du crédit », 3em édition, Dunod. Paris, 2005, P. 77 et 78.

⁸⁶ www.banque-info.com.

L'objet du crédit documentaire est de garantir le respect des engagements des deux parties, de la banque de l'exportateur, de la banque de l'importateur et des banques partenaires. Le crédit documentaire peut revêtir différentes formes. »⁸⁷

1.4.1. Le risque sur les opérations de crédit documentaire ⁸⁸:

Contrairement aux opérations d'encaissement documentaire, la banque court un risque financier dans la gestion du crédit documentaire. Ces risques sont de plusieurs ordres :

➤ **Le risque pris par la banque émettrice (banque de l'acheteur) :**

Le crédit documentaire est un risque en blanc. La banque s'engage à régler des documents qui sont en conformité avec la demande initiale, quel que soit la situation financière de son client. Elle couvre ainsi le risque d'insolvabilité de son client. Elle court aussi un risque financier lié à la réalisation technique du crédit. C'est elle qui doit regarder avec beaucoup de minutie les documents, pour s'assurer que tout est conforme. En conséquence, sa responsabilité peut être recherchée par son client si elle omet de relever une réserve majeure que son client aurait pu refuser de lever. Le risque est plus élevé, dans l'absolu, dans les crédits à paiement différé, dans la mesure où l'entreprise importatrice va vendre la marchandise et ne remboursera la banque dans un deuxième temps.

➤ **Le risque pris par la banque du vendeur :**

Le risque est de nature différente selon que la banque appose sa confirmation ou qu'elle s'en tient à une instruction de simple notification du crédit. En cas de simple notification, la banque doit faire diligence en examinant les documents avant de les transmettre, en notant les éventuelles réserves. Cela étant, elle n'a pas d'obligation absolue de vérification. Son risque financier est donc nul dans la mesure où le crédit reste payable aux caisses de la banque émettrice sur laquelle repose le risque final. En revanche, en cas de confirmation, la banque engage directement sa responsabilité sur deux aspects. D'un point de vue financier, elle couvre le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque de non transfert. Dans la situation où les documents remis

⁸⁷Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, op.cit. p.113.

⁸⁸ Idem, p.123-125.

seraient conformes, elle devra payer le vendeur. Par ailleurs, elle court un risque technique lié à l'étude des documents. Si la banque ne relève pas une réserve majeure et paye son client, la banque émettrice peut refuser de la rembourser si son propre client n'accepte pas de lever la réserve.

➤ **Le risque pour le vendeur :**

La technique du crédit documentaire apporte un maximum de sécurité à l'exportateur. Cela étant si sa banque ne confirme pas le crédit, le vendeur subit directement le risque de contrepartie sur la banque émettrice.

Celui-ci aura tendance à exiger que l'ouverture demande la confirmation du crédit pour supprimer ce risque et accélérer le règlement. Le vendeur préfère demander la confirmation du crédit et payer la commission prélevée par la banque.

➤ **Le risque pris par l'acheteur :**

La technique du crédit qui repose sur l'examen des documents apporte une grande sécurité à l'acheteur. Celui-ci peut même demander une visite à l'expédition pour s'assurer de la conformité de la marchandise. Le risque qu'il court serait de devoir payer une marchandise non conforme. Le cas est rare et l'entreprise peut s'en remettre au droit commercial pour régler un tel différent.

1.4.2. Aspect juridique des crédits par signature⁸⁹ :

Dans cette forme de crédit, le banquier s'engage par lettre, auprès de tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes. Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements ou les éviter, soit encore accélérer certaines rentrées de fonds. Ils sont le plus souvent accordés sous forme de cautions. Le banquier peut aussi s'engager en acceptant des effets de commerce : on parle dans ce cas de crédits par acceptation. L'engagement du banquier est limité dans le montant et l'étendue ; il peut être limité ou non dans le temps. Le banquier ne peut revenir sur son engagement et ce quelle que soit l'évolution de la situation de son client. L'engagement résulte obligatoirement d'un écrit ; il ne se présume pas. Le banquier qui s'engage par signature est subrogé dans les

⁸⁹ www.banque-info.com. Consulté le 20/06/2020.

droits du créancier bénéficiaire de la caution. Une fois qu'il a honoré les engagements de son client, il bénéficie donc des droits du bénéficiaire de l'engagement. Cette subrogation est particulièrement intéressante dans le cadre de cautions fiscales. Toutefois, dans ce cas, le banquier doit se faire remettre une quittance subrogative.

1.4.3. Avantages et inconvénients des crédits par signature⁹⁰

Les crédits par signature présente des avantages et des inconvénients pour le banquier comme pour son client.

Tableau N°01 : Avantages et inconvénients des crédits par signature

Pour la banque	Pour le client
<p><u>Avantage</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds ;-Il permet la perception de commissions sur l'autorisation voire sur l'utilisation ;-Enfin, le banquier est subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement. <p><u>Inconvénients</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Le risque est difficile à évaluer ;-Le suivi des engagements est lourd à gérer;-Il y a souvent décalage des engagements dans le temps.	<p><u>Avantage</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie ;-Il y a souvent abaissement des couts financiers ;-Enfin, les engagements pris par la banque valorisent l'image de marque de l'entreprise. <p><u>Inconvénients</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Il y a un paiement de commissions même en cas de non utilisation ;-L'entreprise doit souvent apporter des garanties ;-Les concours sont parfois mis en place contre le blocage de fonds.

Source : [www. Banque-info.com](http://www.Banque-info.com)

⁹⁰ www.banque-info.com consulté le 20/06/2020.

Conclusion :

La vie de toute entreprise est très étroitement liée à son financement. Pour créer une entreprise, détenir un capital, la doter de moyens, l'exploiter et la développer, il faut des moyens financiers importants. A travers ce chapitre, nous venons d'exposer l'un des outils et des moyens mis à la disposition des entreprises pour rechercher les financements nécessaires pour maintenir l'activité de l'entreprise. Un des aspects déterminants de la stratégie financière est le choix des financements les plus appropriés en matière de remboursement, des délais de remboursement, des intérêts à payer, des risques à encourir, etc.

Le financement du cycle d'exploitation représente un aspect fondamental à sa réussite, autrement, le cycle d'exploitation de l'entreprise aboutisse à un résultat satisfaisant, un financement est nécessaire. Le financement à court terme, comme son nom l'indique, est temporaire, il est destiné à aider les entreprises à partir de l'entrée des matières premières jusqu'au règlement des créances par les clients. Ainsi les crédits financement de l'exploitation à la disposition des entreprises sont variés et adaptés à leurs besoins de trésorerie à court terme.

Chapitre 03 :

Analyse du cycle d'exploitation d'une entreprise au sein du CPA

Introduction :

Ce chapitre fait l'objet de l'analyse du cycle d'exploitation d'une entreprise industrielle domiciliée chez l'agence 364 du CPA, cette partie va se situer principalement sur trois sections, la première va porter sur la présentation de l'organisme d'accueil (agence 364 CPA), tandis que la deuxième section sera consacrée pour les étapes de montage d'un dossier de crédit d'exploitation chez le CPA , finalement la troisième section sera réservée à l'étude d'un dossier de crédit relevant de l'exploitation et dont la demande a été introduite par une importante relation .

L'objectif primordial de notre stage, est de porter un jugement sur le niveau de performance de l'entreprise à gérer, le financement de son exploitation ainsi que sa situation financière à court terme, et surtout de déterminer sur quelle base le banquier détermine les besoins de l'entreprise.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

« Agence CPA 364 »

Dans cette section, on va présenter l'organisme accueillant durant la période de stage pratique qui est l'agence 364 du CPA à Sétif. De ce fait, on va présenter l'historique, l'organisation et les services fournis au sein de la banque.

1. Historique :

Le CPA est créé en 1966 par l'ordonnance n° 66/366 du 29 Décembre, ses statuts ont été arrêtés par l'ordonnance n° 67/78 du 11 Mars 1967. Dans les dispositions générales de ses statuts, le CPA est conçu comme banque générale et universelle. Il est réputé commerçant dans ses relations avec les tiers. Le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque Populaire Commerciale et Industrielle a Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères, Banque Alger Misr, Société Marseillaise du Crédit et Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB). En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), après cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et de 89 000 comptes clientèle. En 1989, il est érigé en Entreprise Publique Economique (EPE), juridiquement structuré en société par actions, Cette période marque ainsi son engagement sur la voie de la commercialité, fort d'une situation financière saine.⁹¹

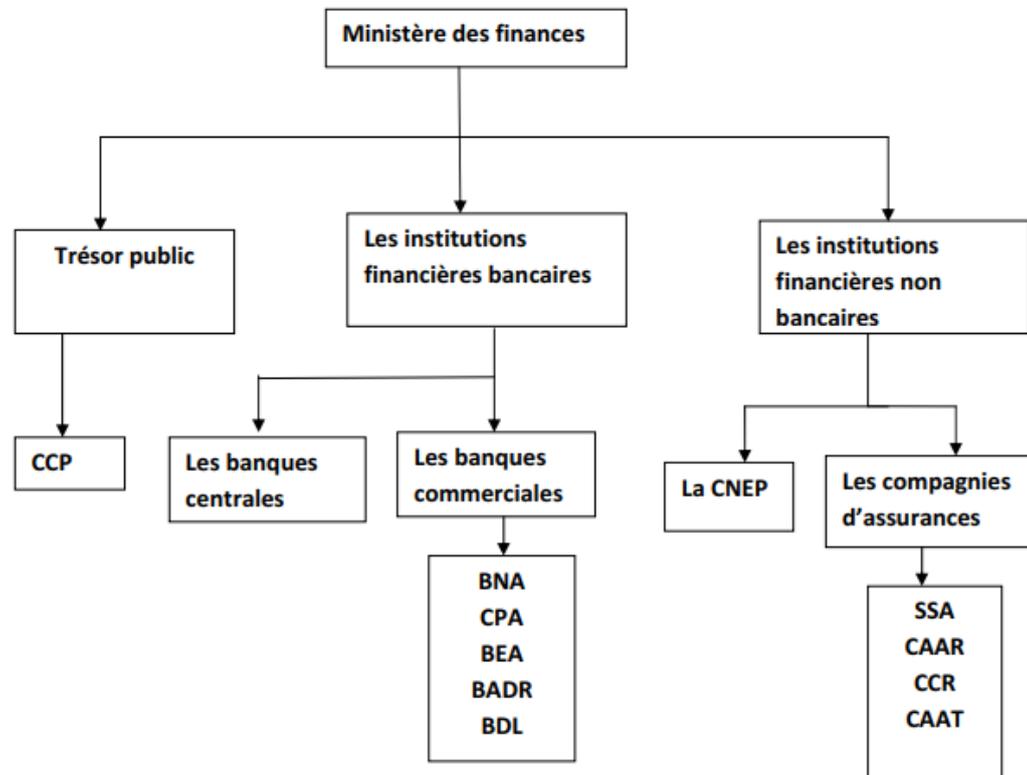
Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque. Il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la Loi sur la Monnaie et le Crédit (loi 90/10 -Avril 1990), le CPA a obtenu le 7 avril 1997 son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.⁹²

⁹¹ <https://www.cpa-bank.dz> consulté le 15/08/2020.

⁹² <http://www.winne.com> consulté le 15/08/2020.

Figure n°12 : Position du CPA dans le système bancaire algérien.



Source : Le système bancaire algérien ; enjeux et réalité, OPU ; 1995.

2. Mission et objectif du CPA

Le CPA est une banque de dépôt qui a pour principales missions :

- L'exécution de toutes opérations de crédits et de banques ;
- Recevoir des dépôts et accorder des crédits ;
- Prendre des participations dans des entreprises ;
- Mobiliser pour le compte d'autrui tout crédits consentis par d'autres institutions ;
- La promotion de l'activité et du développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, de tourisme, de la pêche, de distribution, de commercialisation, de service et de petites et moyennes entreprises de toutes natures.

La rentabilité, la solvabilité, la qualité et l'innovation constituent les principaux objectifs du CPA.

3. L'organisation du CPA:

L'ouverture économique depuis 1988 a permis au crédit populaire d'Algérie de se doter d'une nouvelle organisation dans sa gestion par la réorganisation totale des structures, le renforcement du contrôle, la décentralisation de décision, la mobilisation des ressources, la diversification du portefeuille, la rentabilité des ressources. En 2016 L'organisation du CPA a été modifiée avec la réorganisation de ses structures.

Cette nouvelle réorganisation a donné naissance à un nouveau schéma d'organisation, une présidence, direction générale et huit divisions : la division de l'Exploitation, la division des Engagements, la division monétique et moyen de paiement, la division affaires internationales, la division systèmes d'information, la division recouvrement et affaires juridiques la division risque et contrôle paiement la division contrôle périodique.

4. Présentation de l'agence 364

Le Crédit populaire d'Algérie dispose un réseau d'agences dans toutes les wilayas du pays, aussi qu'un siège principal situé au capital Alger. Et parmi ses succursales il y a l'agence Sétif -364- qui fait l'endroit de notre étude.

L'agence Sétif-364- est considérée comme l'une des unités du réseau d'agences de CPA agréée depuis le 8 juillet 1999 et c'est la principale de la wilaya de Sétif. Cette agence remplit plusieurs fonctions et tâches à travers ses différents départements et services comme suivant:

4.1- La direction : représente l'organe suprême comme source de toutes les décisions importantes et se compose de :

- **le directeur** : est le premier responsable de la gestion de l'agence et des résultats commerciaux, il est également responsable devant le directeur régional et le directeur

général du processus des ressources financières et humaines de l'agence. Parmi ses tâches:

- assurer l'application complète des lois.
- assurer la meilleure gestion de la trésorerie de l'agence.
- définir les tâches de chaque employé de l'agence.
- prendre les décisions dans les limites de l'autorité qui lui est dévolue.
- présider le comité de prêt et d'escompte et la suggestion de ses membres.
- représenter l'agence devant la justice.

Ainsi que d'autres tâches qui fourniront l'assistance et le bon fonctionnement de l'agence.

- **Le directeur adjoint:** nommé par le directeur, il assiste le directeur dans ses fonctions et exerce les responsabilités du directeur d'agence en son absence.
- **Le secrétariat:** gère le courrier entrant et sortant, prendre en charge et s'occupe de tous les dossiers aussi qu'effectuer toutes les opérations d'assistance au directeur afin qu'il y ait un contact direct avec lui et recevoir des ordres de sa part.

4.2. Service d'activation commerciale : il s'occupe principalement de la mise en œuvre du plan d'activité commerciale de la banque, de l'étude du marché et du conseil aux clients, mais aussi :

- Entretenir des relations d'affaires avec les clients.
- participer dans la préparation et la mise en œuvre du plan commercial.
- fournir des informations aux clients.
- fournir les informations commerciales au niveau des guichets
- suivre et répondre aux besoins des clients.
- maintenir un suivi strict du processus de gestion et fournir les observations importantes.
- prêter attention à la promotion bancaire, améliorer les services fournis par la banque aux clients, promouvoir les ventes et attirer les principaux concessionnaires.

4.3. Service d'administration et de contrôle:

- **Service administration :** il gère les capacités humaines et matérielles dont dispose l'agence et exécute les tâches suivantes:

- La gestion des ressources humaines.
- Le suivi des formations des employés.
- Rétablir le budget de l'agence en coopération avec les différents services.
- Assurer le suivi de l'exécution du budget et sa régularité.
- Conserver tous les documents et formulaires pour les utiliser en temps opportun.

➤ **Service contrôle et suivi** : il assure les tâches suivantes:

- Suivi quotidien des retraits, des dépôts et des registres comptables.
- Suivi de toutes les opérations quotidiennes effectuées par l'agence et suivi des documents utilisés.
- Assurer le respect de la structure organisationnelle de l'agence.

4.4. Service de crédit :

Le rôle principal des banques commerciales est d'accorder des crédits. Et l'agence CPA Sétif -364- en tant que branche de l'une des grandes banques d'Algérie donc elle joue un rôle important dans le financement de l'économie en accordant des crédits aux hommes d'affaires tels que les commerçants, les industriels, les agriculteurs ainsi que l'État et les particuliers. Cette démarche est pratiquée par ce service qui exécute les tâches suivantes :

- Étude des dossiers de crédits fournis en collectant les données nécessaires sur le client.
 - Décision d'accorder ou de refuser les crédits selon l'étude réalisée sur le client.
 - Suivi des prêts accordés en termes d'intérêts, des versements et d'échéances.

Et parmi les prêts les plus importants proposés:

- crédits d'exploitation.
- crédits d'investissement.
- crédits immobiliers.
- crédits pour l'emploi des jeunes.

4.5. Service du commerce extérieur :

Au niveau de ce service un lien se crée entre l'Algérie et le reste du monde, puisqu'il supervise toutes les opérations que l'agence réalise avec l'extérieur dans le cadre du commerce extérieure.

Ces opérations sont représentées en :

- Financer le commerce extérieur par l'octroi de crédit documentaire qui est un moyen de financement des opérations d'exportation et d'importation.

- Transfert externe en remplaçant la monnaie nationale par des devises étrangères selon le prix de change fixé par la banque centrale, également par l'échange de fonds provenant de l'étranger et en même temps dirigés vers l'étranger.

4.6. Service caisse :

Il est considéré comme l'un des services les plus importants de l'agence car il incarne la relation directe entre l'agence et ses clients. Ce service a un chef, des cadres et un trésorier. Le travail est divisé en opérations de FrontOffice et back-office, les processus de retrait, de dépôt et de transfert sont effectués ici ainsi que d'autres opérations comme suit:

- **Ouverture des comptes** : il existe des types de comptes qui sont :
 - **Compte des titres** : ce compte est ouvert aux personnes physiques et morales et il est de deux types dans la banque CPA : un compte en dinars algériens et l'autre en devise étrangère.
 - **Compte courant** : il est généralement remis aux titulaires des registres commerciaux qu'ils soient des personnes physiques ou morales.
 - **Compte d'épargne** : au niveau de la banque CPA les livrets d'épargne sont accordés avec ou sans intérêt selon le choix du client.
- **Dépôt** : il consiste à placer des dépôts à vue, des dépôts à terme, des factures ou obligations du fonds ainsi que le dépôt de liquidités. Après l'ouverture du compte, le processus de fonctionnement commence par des opérations de dépôts, le déposant

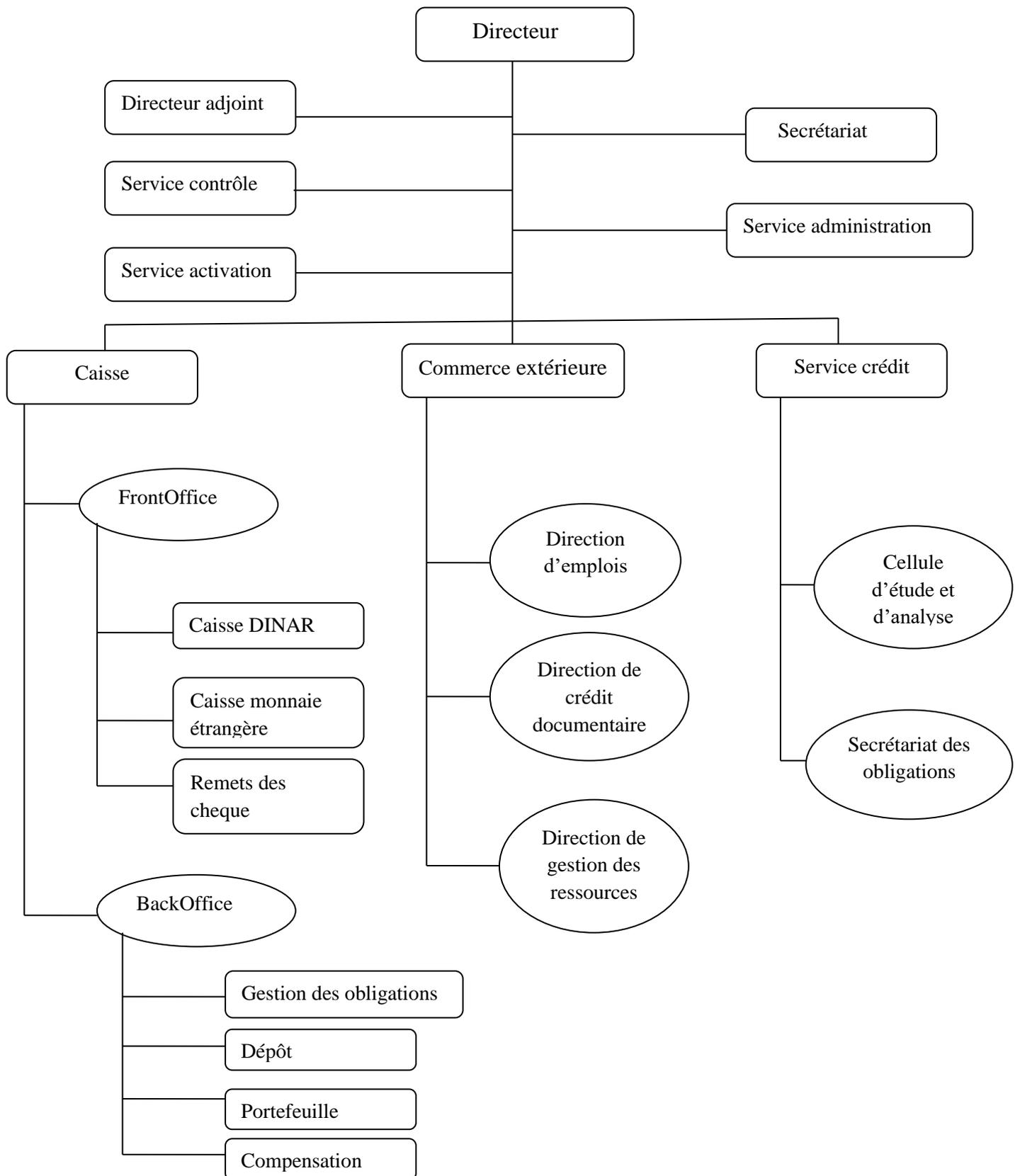
peut ajouter des sommes supplémentaires au premier dépôt. Le dépôt peut être effectué en monnaie nationale ou étrangère.

- **Retrait** : c'est l'inverse du dépôt, où les sommes sont retirées du compte par un chèque soit en devise nationale ou étrangère.

- **virement** : c'est le processus de transfert d'une somme en espèces d'un compte à un autre sur ordre du titulaire du compte afin de gagner du temps et d'économiser des chèques. Il existe deux types de virements :
 - **virement interne** : transfert entre deux comptes existants dans la même banque.
 - **virement externe** : transfert entre deux comptes existants dans différentes succursales, donc la chambre de compensation intervient pour régler ce processus.

Ces services sont répartis dans la banque CPA selon la structure organisationnelle suivante :

Figure n°13 : l'organigramme de l'agence 364



Source : document interne de la banque

Section 02 : Montage et étude du dossier d'un crédit d'exploitation au sein du CPA

avant de prendre la décision de s'engager avec cette entreprise, le banquier est tenu de s'entourer d'un maximum d'informations susceptibles de lui donner une idée sur les compétences et les performances de l'entreprise d'une part, et sur l'honorabilité et la moralité de son client d'autre part. Ainsi, le banquier est tenu de suivre un certain nombre de points constituant les étapes du montage d'un dossier de crédit d'exploitation. Ces étapes sont les suivantes :

- ❖ La constitution du dossier de crédit d'exploitation;
- ❖ L'identification du demandeur de crédit et de son environnement ;
- ❖ La classification du demandeur de crédit dans le cadre de la clientèle de la banque ;
- ❖ Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante.

1. La constitution du dossier de crédit d'exploitation :

Le dossier de crédit est constitué de documents juridiques, économiques, commerciaux, comptables, financiers, fiscaux et parafiscaux. Il est fonction de l'ancienneté de la relation du client avec sa banque, de la nature de son activité ainsi que du type du concours sollicité.

1.1. Une demande écrite de l'entreprise :

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier et qui doit comporter un entête contenant toutes les références de l'entreprise. Elle doit être signée par les personnes habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit. La demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leurs objets.

1.2. Les documents juridiques et administratifs : ils comprennent

- Copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Copie certifiée conforme des statuts pour les sociétés ;

- Délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts ;
- Copie certifiée conforme de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel.

1.3. Les documents comptables et financiers : ils comprennent :

- Les bilans et annexes clos des trois (03) dernières années. Dans le cas d'une ancienne relation, seul le dernier bilan est exigé.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage ;
- La situation comptable provisoire (actif passif, Tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Plan de trésorerie ;
- Bilan et TCR prévisionnels se rapportant à l'exercice à financer ;

1.4. Les documents économiques : ils comprennent :

- Le plan de production annuel ou pluriannuel ;
- Situation des marchés publics en cours de réalisation pour les entreprises du BTPH ;
- Plan des charges actualisées pour les entreprises du BTPH avec fiches signalétiques par marchés.

1.5. Les documents commerciaux : ils comprennent :

- Décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés ;
- Décomposition des consommations des services extérieurs ;
- Planning provisionnel des importations ;
- Carnet de commandes de la clientèle.

1.6. Les documents fiscaux et parafiscaux :

- Carte d'immatriculation fiscale ;
- Déclaration fiscale de l'année dernière ;
- Extraits de rôle apurés de moins de trois (03) mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- Attestation de mise à jour Caisse d'Assurance Sociale pour les Non-salariés (CASNOS) de moins de trois (03) mois ou notification de rééchelonnements des dettes sociales ;
- Attestation de mise à jour Caisse Nationale d'Assurance Salariés (CNAS) ;
- Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale pour les nouvelles affaires.

1.7. Le compte rendu de visite :

Le compte rendu de visite fournit des informations complémentaires recueillies après la constatation de l'état de l'affaire visitée. Il a pour objectif, l'appréciation du degré d'authenticité des chiffres avancés par le client. Nous tenons à préciser que pour une meilleure appréciation du risque lié à l'affaire, le banquier devrait s'intéresser aux éléments suivants :

- Le patrimoine de l'entreprise ;
- La réalité et le statut d'occupation des lieux ;
- La fonctionnalité des locaux ;
- L'état des installations (commodités, salubrité et sécurité) ;
- L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production.. etc.).

Remarque : Il est à noter qu'il n'y a pas de cadre strictement obligatoire pour le contenu du dossier. Le banquier peut exiger tout document jugé nécessaire et susceptible de lui fournir des informations utiles à son étude.

2. L'identification du demandeur du crédit et son environnement :

L'identification de l'entreprise demanderesse de crédit constitue un élément clé qui pèse lourdement sur la décision d'octroi ou de refus. Dans ce cadre, le banquier est tenu d'attacher une très grande importance à cet aspect de son étude, et par conséquent, il est amené à identifier l'entreprise en tant que qu'entité juridique et économique, la situer dans son environnement et ce après son analyse de son passé à travers son historique.

2.1. Historique de l'entreprise

Le banquier doit avoir une connaissance pure et parfaite du passé de l'entreprise. Cette dernière portera essentiellement sur l'ancienneté et l'expérience de l'entreprise dans son domaine d'activité, ses réussites dans le passé ainsi que ses échecs. Il doit aussi s'intéresser à sa date de création, à la modification éventuelle de sa forme juridique, à l'évolution de son capital et tous les faits marquants qui ont caractérisé la vie de la relation.

2.2. L'entreprise : Entité Juridique :

Les statuts de l'entreprise dans laquelle ses propriétaires évoluent définissent clairement le degré d'engagement et de responsabilité de ses derniers. Pour cet effet, la connaissance de la forme juridique de l'entreprise permet au banquier d'identifier le risque de non recouvrement des créances de l'entreprise en question. Les différents statuts juridiques des entreprises ont été présentés dans le premier chapitre, ainsi la responsabilité des entrepreneurs selon le statut de leurs entreprises.

2.3. L'entreprise : Entité Economique :

- **Les moyens mis en œuvre :**

L'entreprise est dite performante si elle dispose de moyens de production considérables et performants en l'occurrence les moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, la connaissance de ces derniers permet au banquier de mieux cerner l'entreprise postulante dans le cadre concurrentiel.

- **Les moyens humains :**

La fonction : Ressources Humaines est une des fonctions les plus importantes dans toute entreprise. Pour cet effet, le banquier doit analyser cette dernière avec prudence tout en s'appuyant sur les points suivants :

Le(s) dirigeant(s) : vu son rôle important qu'il joue dans la gestion de l'entreprise, le banquier doit s'interroger sur son niveau intellectuel, son expérience dans le domaine, les exploits qu'il a réalisés avec l'entreprise...etc.

L'encadrement : le banquier doit avoir une idée sur l'organigramme de l'entreprise pour mieux cerner les tâches et les pouvoirs délégués pour chaque fonction.

Le personnel : s'agissant de la main d'œuvre utilisée, le banquier doit s'interroger sur leurs qualifications, leurs savoir-faire, la qualité du travail en équipe, l'entente entre les travailleurs d'âges et de milieux différents...etc.

- **Les moyens matériels :**

Les moyens matériels représentent l'ensemble des outils de production que l'entreprise possède et utilise pour la fabrication de ses produits en l'occurrence les équipements et installations, les locaux, les moyens de transports. Ainsi, l'importance de cet outil est saisie à travers certains paramètres, comme la capacité de production et son degré de production, la capacité de stockage (membres d'entrepôts, importance des airs de stockage), l'importance du réseau de distribution (points de vente, agences, représentations)...etc.

Le banquier doit aussi s'intéresser au degré d'amortissement de l'équipement de production et celui du renouvellement des investissements dont dispose l'entreprise.

- **Les moyens financiers :**

Les moyens financiers d'une entreprise sont essentiellement constitués des fonds propres et des concours accordés par les tiers. Le banquier doit mener une analyse approfondie sur ces ressources.

- **Le produit :**

Le produit constitue la justification économique de l'entreprise et conditionne même sa pérennité ou sa dégénérescence. Le banquier procède donc à une étude approfondie

du produit, notamment sa position sur le marché, sa diversité, ses performances, sa qualité ainsi que son processus de fabrication.

2.4. L'entreprise et son environnement :

Loin de sa fonction principale et essentielle qui est la production de biens et des services, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui. Pour cet effet, le milieu dans lequel évolue cette entreprise a un impact certain sur son activité et ses capacités futures de survie en milieu concurrentiel.

Par conséquent, le banquier doit analyser cette dernière dans toute sa diversité afin de mieux cerner le risque inhérent au crédit tout en s'appuyant sur les points suivants :

- L'environnement économique et social ;
- Le marché dans lequel l'entreprise évolue ;
- Les partenaires de l'entreprise ainsi que ses concurrents;
- Les perspectives de développement de cette entreprise dans ce milieu.

3. La classification de la clientèle :

Donner crédit c'est faire confiance. Cette confiance naît au fil des relations qui se tissent entre le banquier et son client. L'étude de toute relation entre le banquier et son client vise deux objectifs principaux :

- ❖ Faire sortir les éléments qui caractérisent cette relation ;
- ❖ Connaître la manière de gérer les moyens de paiement du client à travers l'évolution de son compte courant.

Ainsi, pour obtenir des informations concernant sa clientèle, le banquier peut recourir à plusieurs sources d'informations. Il peut compter sur :

- Ses confrères pour obtenir des renseignements liés aux clients domiciliés chez eux (renseignements commerciaux).

- Les centrales de la Banque d'Algérie, à savoir **La Centrale des Impayés** (Informations sur les incidents de paiements), **la Centrale des Risques** (Informations sur les crédits accordés par les banques) et **la Centrale des Bilans** (Informations comptables et financières sur les entreprises).

Pour apprécier la nature de la relation qui le lie avec son client, et pour mieux classer sa clientèle, le banquier doit analyser les points suivants :

- o Historique de la relation ;
- o Mouvements d'affaires confiés ;
- o Le niveau d'utilisation des concours autorisés ;
- o Incidents de paiement.

3.1. L'historique de la relation :

Il faut faire la distinction entre gros clients et clients ordinaires. Toutes ces informations peuvent être recueillies en consultant l'historique du compte qui enregistre toutes les transactions effectuées par le client, par le biais de son compte courant. Il faut aussi consulter le fichier contentieux du client pour se renseigner sur les éventuels problèmes qu'il a pu connaître et ce pendant toute la durée de fonctionnement de son compte.

3.2. Les mouvements d'affaires confiés :

Le compte courant du client doit normalement retracer tous les mouvements d'affaires liés à l'activité du client. Le banquier procédera à une comparaison entre les recettes enregistrées dans le compte et le chiffre d'affaires déclaré notamment par le calcul du rapport :

Mouvements confiés nets / Chiffre d'affaire déclaré
--

Remarque :

- Les mouvements confiés représentent la somme des : versements, virements reçus et les remises de chèques et des effets ;

- Les mouvements confiés nets représentent les mouvements confiés bruts desquels nous soustrayons les crédits mobilisables impayés sur escompte et des dépositaires sur opérations de commerce extérieur.

Suivant ce rapport, trois situations peuvent se présenter :

- 1. Mouvement confié = CA déclaré** : c'est la situation idéale puisqu'il y a une centralisation intégrale du chiffre d'affaires du client au sein de l'agence ;
- 2. Mouvement confié < CA déclaré** : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA (CA fictif) ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèce ;
- 3. Mouvement confié > CA déclaré** : il s'agit d'une fausse déclaration du CA (diminuer le CA pour fuir au fisc), ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

Remarque: les banques exigent souvent aux clients bénéficiaires d'un crédit bancaire de centraliser leurs chiffres d'affaires chez elles.

3.3. Le Niveau d'utilisation des concours autorisés :

Le banquier doit suivre et contrôler impérativement, et avec rigueur, toute utilisation de crédit faite par tout client bénéficiant d'un ou plusieurs crédits, et cela pour veiller à ce qu'il n'y ait pas un détournement de l'objet de ces derniers ou de dépassement de leurs plafonds. Ce contrôle se fait à travers les positions décadaires, qui font apparaître comment le crédit a été utilisé en terme de plafonds s'il agissait d'un découvert, et en terme de cote en cas d'un escompte. Le banquier doit faire également comparer le montant de crédit demandé et l'utilisation de ce montant.

3.4. Les incidents de paiements :

Pour apprécier la moralité et le sérieux de son client, le banquier doit vérifier si celui-ci n'a pas fait l'objet d'un incident de paiements, qui concerne les émissions de chèques sans provision, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non-paiement d'une dette privilégiée, généralement sanctionné par un avis à tiers détenteur ou une saisie-arrêt.

4. Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante :

Après avoir identifié le client et l'environnement dans lequel il évolue, le banquier procède à la prochaine étape qu'est : l'analyse et le diagnostic financier d'une entreprise. Ainsi, le banquier doit suivre lors de son diagnostic, deux principales étapes qui sont:

- L'Analyse rétrospective.
- L'analyse prospective ou prévisionnelle.

4.1. Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise durant les trois dernières années (généralement). Elle est menée sur la base des données réelles matérialisées par les bilans, les TCR et les états annexes. Ces documents sont établis par la comptabilité de l'entreprise et certifiés par les commissaires aux comptes. Lors de cette analyse.

4.1.1. Elaboration et présentation du bilan financier :

Le bilan financier est simplement l'inventaire à une date donnée de l'ensemble des actifs et des dettes de l'entreprise et donc, par soldes, de sa richesse. Le bilan financier permet de donner des informations pour les tiers de l'entreprise sur quatre principaux axes qui sont :

- **La solvabilité** : exprime le pouvoir de l'entreprise à payer ses dettes ;
- **La liquidité** : c'est la capacité de l'entreprise à transformer plus au moins rapidement ses actifs en argent ;
- **L'exigibilité** : c'est le respect des dates de règlements (échéances) des dettes par l'entreprise ;
- **La rentabilité** : c'est l'aptitude de l'entreprise à dégager des résultats et pays des dividendes à ces actionnaires.

❖ Les principaux postes du bilan financier

Le bilan décrit ce séparent entre les éléments d'actif et les éléments de passif, qui se caractérise comme suit :

➤ Au niveau de l'actif

Il est subdivisé en deux parties :

• L'actif non courant : (immobilisée)

Ce poste concerne tous les actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, c'est un actif qui est destiné à être utilisé de manière continue pour les besoins des activités de l'entité, tels que : (Immobilisations incorporelles ; immobilisations corporelles ; immobilisations en cours ; immobilisations financières).

• L'actif courant

C'est un actif que l'entité s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation, presque il est d'une durée courte, il regroupe : (Stock et encours ; Créances et emplois assimilés ; Disponibilités et assimilés)

➤ Au niveau du passif

Ses postes sont classés par ordre d'exigibilité croissante, on distingue :

• Capitaux propres

C'est les différentes ressources permanentes propres à l'entreprise qui sont constituées du fond social, réserves, résultat des exercices...etc.

• Passif non courants

Il comprend tous les engagements (les dettes) dont leurs échéances supérieures à un an (dettes à long terme).

• Passif non courants

Il comprend tous les engagements dont leurs échéances inférieures à un an, (dettes à court terme).

Figure n°14 : Les différentes rubriques du bilan financier

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
<i>Actif immobilisé</i>	<i>Valeurs immobilisées nettes</i>	<i>Capitaux permanents</i>	<i>Capitaux propres</i>
	<i>Autres valeurs immobilisées</i>		<i>Dettes à long et moyen terme</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>Valeurs d'exploitation</i>	<i>Dettes à court terme</i>	<i>Dettes d'exploitation</i>
	<i>Valeurs réalisables :</i> • VR d'exploitation • VR hors exploitation		<i>Dettes hors exploitation</i>
	<i>Valeurs disponibles</i>		<i>Dettes financières</i>

Source : « comptabilité financière et compétence de base en gestion »

4.1.2. Analyse du compte de résultat :

Contrairement au bilan comptable qui indique à son passif (dans les capitaux propres) le résultat de l'exercice en tant que facteur d'enrichissement ou d'appauvrissement du patrimoine, il n'en décrit pas l'origine. Le compte du résultat récapitule les charges et les produits classés par nature afin d'expliquer la formation du résultat.

❖ Soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion, (SIG), constituent la succession articulée des flux issus du compte de résultat. Ils vont servir de base à une analyse des indicateurs pour dégager un diagnostic sur la gestion de l'entreprise, ils permettent de détecter certains points faibles et d'expliquer l'évolution avec les entreprises du même secteur et/ou d'autres secteurs.

Les différents soldes intermédiaires de gestion (SIG) sont :

- Le chiffre d'affaire (CA)
- La marge commerciale (MC)
- Production de l'exercice

- La valeur ajoutée (VA)
- Excédent brut d'exploitation (EBE)
- Le résultat d'exploitation
- Le résultat courant avant impôt (RCAI)
- Résultat net de l'exercice
- La capacité d'autofinancement (CAF)

4.1.3. L'analyse de la structure financière de l'entreprise :

Après avoir effectué les différents retraitements sur le bilan ainsi que le tableau des comptes de résultat, élaborer le bilan financier et déterminer les soldes intermédiaires de gestion, nous arrivons dans cette présente étape à l'analyse de la situation financière de l'entreprise. La situation financière de l'entreprise dépend de son aptitude à assurer en permanence sa solvabilité. Cette dernière résulte de l'opposition entre la liquidité des actifs qu'elle détient et l'exigibilité de son endettement.

4.1.3.1. Les indicateurs de l'équilibre financier :

L'objectif de toute entreprise est de réaliser un équilibre financier qui se fait dans le cas pratique ou l'entreprise financerait ses emplois à long terme par des ressources durable et ses emplois temporaires par des dettes à court terme. Cet équilibre est apprécié par les trois indicateurs de l'équilibre financier :

➤ Le fonds de roulement net (FRN) :

« Le fonds de roulement net représente la marge de sécurité financière pour l'entreprise et une garantie de remboursement des dettes à moins d'un an pour les financiers. Il est un indicateur de sa solvabilité et son risque de cessation de paiements ». ⁹³
Il existe deux méthodes pour calculer le (FRN).

- **Par le haut du bilan**

L'actif stable (actif immobilisé) doit être financé par le passif stable (capitaux permanents).

⁹³ L. HONOR, « Gestion financière, édition Nathan, 2001, Page 28.

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanent} - \text{Actif immobilisé}$$

- **Par le bas du bilan**

Il permet de déterminer la part de l'actif circulant qui n'est pas financé par le passif circulant.

$$\text{FRN} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme}$$

- **Le besoin en fond de roulement (BFR)**

« Le besoin en fonds de roulement correspond à la part de l'actif circulant qui ne peut être financier par des dettes à court terme et qui doit être financé par des capitaux permanents ». ⁹⁴ Le besoin en fond de roulement résulte des décalages dans le temps entre les achats, les ventes, les décaissements et encaissements. Il doit être financé en partie par le fond de roulement net.

- ❖ **Mode de calcul du besoin en fonds de roulement**

$$\text{BFR} = \text{VE} + \text{VR} - \text{DCT}$$

- **La trésorerie**

Selon Beatrice et Francis Ganguillât « la trésorerie nette est le résultat de la comparaison, à une date donnée, du fond de roulement net global et du besoin en fond de roulement. Elle exprime l'excédent ou l'insuffisance de fond de roulement net global après le Financement des besoins en fond de roulement ». ⁹⁵

Donc la trésorerie de l'entreprise joue un rôle fondamental dans l'entreprise. Elle réalise l'équilibre financier à court terme, toutes les opérations réalisées par l'entreprise se traduisent par une entrée ou sortie de trésorerie qu'il s'agisse d'opération d'exploitation, d'investissement ou de financement.

⁹⁴Ibid. Page 118.

⁹⁵ Beatrice et Francis Ganguillat, « Analyse Financière », 4^{eme} édition, Page 121.

• **Mode de calcul de la trésorerie (TR) :**

La trésorerie de l'entreprise peut s'évaluer de deux manières différentes :

➤ **Par le haut du bilan**

$$\text{Trésorerie (TR)} = \text{FRN} - \text{BFR}$$

➤ **Par le bas du bilan**

$$\text{Trésorerie (TR)} = \text{trésorerie de l'actif} - \text{trésorerie de passif}$$

4.1.3.2. La Méthode Des Ratios :

Partant des comptes redressés et regroupés d'une entreprise, la méthode des ratios se propose de mettre en lumière un certain nombre de grandeurs significatives et d'en proposer une interprétation. On appelle communément « ratio » le rapport de deux grandeurs comptables. En fait il s'agit de mettre en évidence un certain nombre de grandeurs significatives parmi le très grand monde de données comptables.

Tableau n° 02 : les différents ratios avec leurs formules

Ratio	formule
• Ratios de structure financière (et de la liquidité)	
Ratio de liquidité générale	(Actif Circulant)/ (Dettes à Court Terme)
Ratio de liquidité réduite	(Actif Circulant (hors stocks))/ (Dettes à Court Terme)
Ratio du Risque Liquidatif	(Capitaux Propres)/ (Total Bilan)
Ratio d'autonomie financière	(Capitaux propres)/ (Capitaux permanents)
Ratio de productivité du capital	(Chiffre d'affaire)/ (Actif immobilisé nette)
Ratio du degré d'obsolescence	(Amortissements)/ (Immobilisations amortissables brutes)
• Ratios d'activité	
La vitesse de rotation des stocks	(Stock moyen × 360)/ (Coût d'achat (hors taxe))
Délais moyens obtenus des fournisseurs	((Fournisseurs+EAP+avances reçues) × 360)/ (Coût d'achat (TTC))

Délais moyens accordés aux clients	$((\text{Clients} + \text{Effets à recouvrer} + \text{EENE}) \times 360) / (\text{Coût d'achat (TTC)})$
• La répartition de la valeur ajoutée	
Rémunération du facteur travail	Charges du personnel / VA
Rémunération des banques	Charges financières / VA
Rémunération de l'entreprise	CAF / VA
• Ratios de rentabilité	
La rentabilité économique	$(\text{Résultat net de l'exercice}) / (\text{Total bilan})$
La rentabilité financière	$(\text{Résultat net de l'exercice}) / (\text{fonds propres})$
La rentabilité globale de l'activité	$(\text{CAF}) / (\text{CA})$

Source : réalisé par moi-même

➤ **Formalisation et appréciation de l'effet de levier :**

L'effet de levier financier est un mécanisme désigne l'impact du recours à l'endettement sur la rentabilité financière d'une entreprise. Il fait partie intégrante du diagnostic de la rentabilité des fonds propres.

Effet de levier = Rentabilité financière - Rentabilité économique
--

4.2. Analyse prospective (prévisionnelle) :

Après avoir analysé minutieusement la santé financière de l'entreprise, à travers l'étude rétrospective, le banquier se doit de mener une analyse prospective sur sa situation future afin de compléter cette précédente analyse.

Sachant que le remboursement du crédit sollicité se fera sur la base recettes futures de l'entreprise générées à partir de son exploitation, le banquier doit analyser la fiabilité des prévisions (concernant l'activité envisagée ainsi que son exploitation) sur la base des documents suivants:

-Le plan de Trésorerie ;

-Le bilan prévisionnel.

4.2.1. Le plan de Trésorerie

Le plan de trésorerie est un plan prévisionnel qu'établit l'entreprise à court terme et qui lui permet d'avoir de la visibilité sur les différents flux financiers. Elle peut ainsi piloter de façon stratégique sa trésorerie en mettant en évidence les encaissements et les décaissements par mois. Le plan de trésorerie donne une idée « globale » des problèmes éventuels qui seront à résoudre et permet de prendre des dispositions en temps opportun. Il donne une anticipation des excédents et des déficits de trésorerie, en montant et en durée, dans un double perspectif :

- Vérifier si les lignes de crédits initialement négociées suffiront à combler les besoins éventuels ;
- Définir les utilisations prévisibles de crédits (par exemple, nécessité de recourir à l'escompte compte tenu du portefeuille de traites, etc.).

L'objectif est de parvenir à une trésorerie nulle où il n'y aurait ni excédents inemployés, ni découverts coûteux en agios.

Le plan de trésorerie se présente comme l'est illustré dans la page suivante :

Tableau n°03 : modèle de plan de trésorerie mensuel

désignation	jan	Fév	déc
recette d'exploitation				
Ventes				
total recette d'exploitation				
dépenses d'exploitation				
fournisseurs				
salaires				
services au loyer				
sécurité sociale				
impôt et taxes				
remboursement crédit mobilisable				
intérêt sur emprunt				
total dépenses d'exploitation				
trésorerie d'exploitation				
recette hors d'exploitation				
apport en capital				
apport en compte courants				
Emprunt				
total recette hors exploitation				
dépenses hors d'exploitation				
investissement hors taxes				
remboursement d'emprunt				
remboursement compte courant				
Autres				
résultat distribué				
total dépenses hors d'exploitation				
trésorerie hors d'exploitation				
trésorerie nette				
solde de début de période				
trésorerie cumulée				

Source : documents internes du CPA

Connaissant le besoin prévisionnel à financer, le banquier doit mettre en place les financements nécessaires. Le choix entre les différents modes de financement se fera en fonction de différents critères : disponibilité, coût, souplesse. Le plus souvent la hiérarchie suivante :

- Mobilisations de créances ;

- Crédits de trésorerie ;
- Découvert.

Elle varie en fonction de la durée du besoin, des plafonds respectifs de chaque mode de financement et de la régularité du solde à financer.

Dans le cas où l'équilibre ne peut être assuré avec les possibilités de financement à court terme actuelles de trésorerie, ou si ces derniers couvrent tout juste les besoins, il faut agir sur les décisions de long terme. Par exemple en consolidant la structure financière par un renforcement du fonds de roulement.

4.2.2. Le Bilan Prévisionnel :

Le bilan prévisionnel présentera l'image de l'entreprise en fin d'année, si l'ensemble des prévisions se réalisent. Il permet de vérifier que la structure de l'entreprise n'évolue pas vers des déséquilibres.

Il est constitué à partir :

- Du bilan de l'exercice précédent ;
- Du budget de production et d'approvisionnement ;
- Du budget de trésorerie pour les disponibilités et les dettes et créances d'exploitation ;
- Du compte de résultat prévisionnel pour les amortissements et le résultat budgété ;
- Du budget des investissements pour l'actif immobilisé.

L'identification et le diagnostic économique et financier de l'entreprise sont désormais accomplis, le banquier retrouvera face à un ensemble de résultats obtenus et constats réalisés qui lui permettront de déterminer les concours adéquats aux différents besoins de l'entreprise. Il saura, en outre, la capacité de remboursement de l'entreprise postulante ainsi que le risque qu'il encourt en accordant les crédits sollicités par cette dernière. Cette étape est d'une importance considérable que le banquier doit traverser avec prudence.

Section 03 : Etude d'un dossier d'exploitation

« entreprise de transformation du plastique »

La présente demande a été introduite par une importante relation « client X »⁹⁶ exerçant l'activité de production du plastique sous forme d'entreprise individuelle. La demande de crédit est déposée par le client auprès du service crédit le montant global des crédits d'exploitations s'élève à 1 068 000 KDA

DA répartis comme suit :

- Découvert : 160.000 KDA.
- Crédit documentaire /Remise documentaire /Aval : 809.500 KDA margé 15% à l'ouverture et relayé à 85% à la réalisation par découvert mobilisable sur 3 mois ou 06 mois.
- Découvert mobilisables relais : 688.000 KDA sur 03 mois ou 06 mois.
- Découvert mobilisable droit de douanes : 150.000 KDA.
- Escompte traite : 70.000 KDA.

1. Identification de la relation

1.1. Constitution du dossier :

- Une demande de crédit signée et cachetée précisant la nature, le montant et la Destination des crédits sollicités
- Bilan et TCR des exercices 2017, 2018,2019 et le bilan de clôture prévisionnel 2020 ;
- Plan de charge des contrats et marchés ;
- Plan de financement d'exploitation prévisionnel, trimestriel établi pour quatre (04) trimestres à venir signer et cacheté par un comptable agréé ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ;
- Un extrait de rôle apuré récent ;
- Des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH...

⁹⁶ On ne peut citer ni le nom d'entreprise postulante ni ses propriétaires car ce sont des informations confidentielles.

1.2. Identification du demandeur de crédit:

1.2.1. Présentation de l'affaire :

« Client X » exerçant depuis 2000 l'activité de transformation de plastique sous forme d'une SARL dont le siège, les espaces d'activité, le parc et les aires de stockage de l'entreprise sont domiciliés à la zone industrielle Mezloug au willaya de Sétif.

1.2.2. Présentation de l'activité:

L'entreprise évolue dans le secteur de transformation de plastique, la production des emballages en plastique, les matériaux polymères, ainsi que le film alimentaire.

1.2.3. Le type de clientèle et de marché :

Notre client vend ses articles aux entreprises privées en particulier, dans toutes les régions du pays.

1.2.4. Le produit :

Le chiffre d'affaire de l'entreprise est principalement réalisé suite à la vente de sa propre production constituée des emballages en plastique, les matériaux polymères, et le film alimentaire.

1.3. La relation banque - entreprise :

« Client X » est une ancienne relation au niveau des guichets de la banque, domiciliée depuis l'an 2000 (le début de son activité).

En effet, et après consultation de la centrale des impayés au niveau de la banque d'Algérie, et l'exploitation du compte de l'entreprise, nous avons constaté l'absence de tout incident de paiement.

1.3.1. Le mouvement d'affaires confié :

Tableau n°04 : Les mouvements d'affaire confiée

année	2017	2018	2019
CA	1 252 491 580	1 368 990 911	1 460 416 724
évolution CA	-	9%	7%
Mouvement confié	1 054 177 000	1 138 484 000	1 302 942 000
mouvement confié /CA (%)	84,17%	83,16%	89,22%

Source : Documents internes à la CPA

D'après les résultats obtenus, on remarque que le client a confié plus 80% de son chiffre d'affaire durant les trois dernières années. En effet, l'importance du chiffre d'affaires confié démontre sa centralisation aux guichets de l'agence.

1.3.2. Les crédits accordés et leurs niveaux d'utilisation :

La relation a déjà bénéficié de plusieurs concours sous forme d'un CMT et CLT pour l'acquisition des machines et autres investissements dont les remboursements inhérents ne souffrent d'aucun retard.

2. Analyse financière du projet

L'analyse de la situation financière sera portée sur une analyse rétrospective basée sur des documents présentés par le client à savoir les bilans et TCR des années 2017, 2018 et 2019 et une analyse prévisionnelle basée sur le bilan prévisionnel de clôture 2020 et le plan de trésorerie prévisionnel.

2.1. Les bilans financiers : Les bilans financiers sont obtenus après retraitement et reclassement des postes des bilans comptables et le bilan SCF présentés par le client.

- **Actif du bilan financier :**

Tableau n°05: actif du bilan financier

Actif	2017	2018	2019
Actifs immobilisés	276 274 596	852 268 169	848 624 798
immobilisation incorporelles	114 040	87 340	117 018
immobilisation corporelles	270 072 403	846 092 676	842 419 627
bâtiments	7 232 446	366 485 513	356 422 403
Autres immobilisations corporelles	262 839 957	479 607 163	485 997 224
immobilisations en cours	6088153	6 088 153	6 088 153
Actifs circulants	899 117 488	860 718 905	772 616 544

Valeur d'exploitation	427 290 638	460 812 376	410 242 843
Stocks et encours	427 290 638	460 812 376	410 242 843
Valeur réalisable	396 882 258	350 903 731	337 789 075
Clients	329 105 265	303 897 493	247 358 690
Autres débiteurs	47 911 817	32 488 245	39 185 833
impôts et assimilés	19 865 176	14 517 993	51 244 552
Valeur disponible	74 944 592	49 002 798	24 584 626
trésorerie	74 944 592	49 002 798	24 584 626
Total actifs	1 175 392 084	1 712 987 074	1 621 241 342

Source : documents interne du CPA

• Passif du bilan financier :

Tableau n°06 : passif du bilan financier

Passifs	2017	2018	2019
capitaux permanents	454 358 543	952 004 990	947 294 770
fonds propres	279 559 274	313 287 378	360 688 027
capital émis	96 000 000	96 000 000	96 000 000
primes et réserves	500 000	500 000	500 000
résultat net	50 980 544	33 728 104	47 400 649
autres capitaux propres	132 078 730	183 059 274	216 787 378
dettes à MT et LT	174 799 269	638 717 612	586 606 743
emprunts et dettes financières	174 799 269	638 717 612	586 606 743
passif courant (dettes à CT)	721 033 543	760 982 085	673 946 572
Fournisseurs et comptes rattachés	220 404 697	193 248 506	84 744 406
Impôts	10 926 105	22 820 102	1 240 070
Autres dettes	52 716 523	31 306 757	97 934 675
trésorerie passif	436 986 218	513 606 720	490 027 421
Total passifs	1 175 392 086	1 712 987 075	1 621 241 342

Source : documents interne du CPA

➤ Analyse des grandes masses du bilan condensé :

Tableau n°07 : bilan condensé

Actif	2017	%	2018	%	2019	%
Actifs immobilisés	276 274 596	23,5%	852 268 169	49,8%	848 624 798	52,3%
immobilisation incorporelles	114 040	0,04%	87 340	0,01%	117 018	0,01%
immobilisation corporelles	270 072 403	97,8%	846 092 676	99,3%	842 419 627	99,3%
immobilisations en cours	6 088 153	2%	6 088 153	0,7%	6 088 153	0,7%
Actifs circulants	899 117 488	76,5%	860 718 905	50,2%	772 616 544	47,7%
Valeur d'exploitation	427 290 638	47,5%	460 812 376	53,5%	410 242 843	53,1%
Valeur réalisable	396 882 258	44,1%	350 903 731	41%	337 789 075	43,7%
Valeur disponible	74 944 592	8,3%	49 002 798	5,7%	24 584 626	3,2%
Total actifs	1 175 392 084	100%	1 712 987 074	100%	1 621 241 342	100%

Passifs	2017	%	2018	%	2019	%
capitaux permanents	454 358 543	39%	952 004 990	56%	947 294 770	58%
Fonds propres	279 559 274	62%	313 287 378	33%	360 688 027	38%
dettes à MT et LT	174 799 269	38%	638 717 612	67%	586 606 743	62%
passif courant (dettes à CT)	721 033 543	61%	760 982 085	44%	673 946 572	42%
dettes d'exploitation	273 121 220	38%	224 555 263	30%	182 679 081	27,1%
dettes hors exploitation	10 926 105	2%	22 820 102	3%	1 240 070	0,2%
trésorerie passive	436 986 218	61%	513 606 720	67%	490 027 421	72,7%
Total passifs	1 175 392 086	100%	1 712 987 075	100%	1 621 241 342	100%

Source : documents interne du CPA

• **Commentaires :**

L'analyse de la structure de l'actif et du passif bilan financier fait ressortir les remarques suivantes :

1. Structure de l'actif :

➤ **L'actif immobilisé :**

L'actif immobilisé est en augmentation continue d'année en année qui est due à l'acquisition des autres équipements puisque la nature de l'activité nécessite des équipements lourds.

Il est constitué principalement du poste " immobilisation corporelles " qui, représente plus de 95% de l'actif immobilisé sur les trois années.

➤ **L'actif circulant :**

- **Valeur d'exploitation** : ce poste a connu une faible augmentation en représentant pendant les trois années plus que la moitié de l'actif circulant (53%), ce qui n'est pas bon pour l'entreprise car un stock est destiné à être vendu à court terme.

-**Valeur réalisable** : ce poste a connu une faible diminution pendant l'année 2018 (3,1%) puis il enregistre une augmentation en 2019 en représentant l'autre moitié de l'actif circulant, confirmant le diagnostic du poste précédent (stocke et encours) (c'est un signe d'un mauvais écoulement des produits).

- **Valeur disponible** : Cette rubrique représentait 8,3% de l'actif circulant en 2017, elle enregistre une diminution de 2,6% en 2018, puis elle continuait à diminuer en 2019 en enregistrant une proportion de 3,2% de la totalité l'actif circulant.

En effet, la diminution des valeurs disponibles est un indicateur d'une bonne gestion car en théorie on préfère que ce poste soit égale à zéro (0) ce qui est difficile à réaliser en pratique.

2. Structure du passif:

➤ **Les capitaux permanents** : Ce poste était en augmentation continue au cours des trois années en représentant dans la dernière année 58 % du total passif. Il est constitué de fonds propres et des DMLT.

-**fonds propres** : la proportion de ce poste par rapport à la totalité des capitaux propres est en diminution importante allant de 62% jusqu'à 38%.

- **les dettes à moyen et long terme** : pour les DMLT en remarque qu'elles ont connu une augmentation très importante allant de 38% jusqu'à 62 % de la totalité des capitaux propres.

- **Les dettes à court terme** : pour cette deuxième partie du passif on remarque qu'elle enregistre une diminution de 20% entre 2019 et 2017 par rapport au passif du bilan, 31% de ce poste est représenté par les dettes d'exploitation et 2% par les dettes hors exploitation et plus que 65% par la trésorerie passive cela s'explique par le recours de l'entreprise aux concours bancaires à court terme.

2.2. L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion:

Tableau n°08 : les soldes intermédiaires de gestion

rubriques	2017	2018	2019
le chiffre d'affaire	1 252 491 580	1 368 990 911	1 460 416 724
Valeurs ajoutées	172 639 392	192 265 874	221 811 715
EBE	133 526 780	142 912 658	168 551 382
RBE	105 358 121	99 983 392	117 917 727
Résultat financier	- 48 781 273	- 62 436 028	- 64 513 179
Résultat courant	56 576 848	37 547 364	53 404 548
Résultat hors exploitations	127 052	-	-
Résultat net	50 980 544	33 728 104	47 400 649
CAF	79 940 063	76 185 979	98 346 757

Source : réalisé par moi-même à partir du document interne du CPA.

Commentaire :

L'ensemble des SIG montre que la totalité des charges de l'entreprise sont couvertes par les produits réalisés (sauf pour les frais financiers) et dégagent par conséquent un excédent qui se traduit par un résultat positif tout au long des années d'études.

Ainsi, d'après le tableau des soldes intermédiaires de gestion, nous remarquons que le chiffre d'affaires réalisé a augmenté de 9% en 2018 et de 7% en 2019, et cela est dû à l'importance des investissements acquis par l'entreprise pendant ces deux années.

Concernant les autres SIG, et contrairement au chiffre d'affaire, le résultat net a diminué en 2018 (-34%) puis il augmente en 2019 (40%). Cette diminution en 2018 est due essentiellement, d'une part à l'augmentation des prix de la matière première qui a une incidence sur les consommations intermédiaires et d'autre part, la masse salariale qui a aussi augmentée.

2.3. Analyse de l'équilibre financier :

Le but est de savoir si les capitaux permanents arrivent à financer la totalité de l'actif immobilisé et si les DCT arrivent quant à elles, à financer les emplois cycliques. L'appréciation de cet équilibre financier de l'entreprise nous pousse à calculer : le FR, le BFR et la trésorerie.

- **Le fond du roulement (FR) :**

1^{er} Méthode : le haut du bilan :

$$\text{FR}_{\text{net}} = \text{capitaux permanents} - \text{Actif immobilisé}$$

2^{em} Méthode : le bas du bilan :

$$\text{FR}_{\text{net}} = \text{Actif circulant} - \text{DCT}$$

Tableau n° 09 : Calcul du fond de roulement net

Désignation	2017	2018	2019
Actif circulant	899 117 488	860 718 905	772 616 544
Dette à courts terme	721 033 543	760 982 085	673 946 572
FRNG	178 083 945	99 736 820	98 669 972
évolution FRNG		-43,99%	-1,07%

Source : réalisé par moi-même à partir du document interne du CPA

Commentaire :

Le fond de roulement est positif durant les trois années. Donc, les capitaux permanents couvrent en totalité les valeurs immobilisées et dégagent une marge de sécurité, ce qui fait que le risque de déséquilibre diminue.

Toutefois, cette marge a connu une baisse de 44% en 2018 et de 1% en 2019 par rapport à 2017.

- **Le besoin en fond de roulement (BFR)**

$$\text{BFR}_{\text{net}} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DC}$$

Tableau n°10 : Calcul du besoin en fond de roulement net

Désignation	2017	2018	2019
VE+VR	824 172 896	811 716 107	748 031 918
DCT- TP	284 047 325	247 375 365	183 919 151
BFR	540 125 571	564 340 742	564 112 767
évolution BFR		4,48%	-0,04%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Commentaire :

Le BFR de l'entreprise est positif de 2017 à 2018, cela veut dire que les ressources de financement dégagées par l'exploitation n'arrivent pas à financer entièrement ses besoins de financement.

Le BFR est positif pendant les (03) années, ce qui exprime un non couvrir des besoins cycliques par des ressources de financement dégagées par l'exploitation, donc ses besoins doivent être financés par des ressources complémentaires. Malgré que l'entreprise génère un excédent de ressources un long terme, il demeure insuffisant pour le financement de l'écart qui existe entre l'actif circulant hors trésorerie et les dettes à court terme, en d'autres termes, l'augmentation de FR est insuffisante pour couvrir l'augmentation de BFR, donc, l'entreprise doit chercher d'autres moyens de financement. Plusieurs raisons peuvent expliquer :

- Les conditions de l'organisation et de gestion de cycle d'exploitation sont mauvaise (délai client/FRS) ;
- Rotation des stocks ;
- Facturation client tardive ;
- Recouvrement des créances peu efficace ;
- Manque de dynamisme dans les ventes.

• **Calcul de la trésorerie (TR) :**

La trésorerie joue un rôle fondamental dans l'entreprise. Elle réalise l'équilibre financier à court terme.

$$\text{TR} = \text{FRN} - \text{BFR}$$

Tableau n°11 : Calcul de la trésorerie nette

désignation	2017	2018	2019
FRNG	178 083 945	99 736 820	98 669 972
BFR	540 125 571	564 340 742	564 112 767
Tr	- 362 041 626	- 464 603 922	- 465 442 795
Evolution du TR		-28,33%	-0,18%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Commentaire :

La trésorerie des trois exercices étudiés est négative, elle démontre d'une année à l'autre, c'est vrai que l'entreprise dans cette situation, génère un excédent de ressources à long et moyen terme ($\text{FRNG} > 0$), seulement celui-ci ne suffit pas pour financer l'écart existant entre l'actif circulant hors trésorerie et les dettes à court termes non financières ($\text{BFR} > 0$), par conséquent l'entreprise se retrouve dans la nécessité de recourir à de la trésorerie passive (concours bancaires).

2.4. L'analyse par les ratios:

- Les ratios de structures :

Tableau n°12: Les ratios de structures

Appellation	Modes de calculs	2017	2018	2019
Financement des investissements	C permanents/ immobilisations nettes	164%	112%	112%
Risque liquidatif	Fonds propres/ Total Bilan	24%	18%	22%
Capacité d'endettements	Fonds propres/ C permanents	62%	33%	38%
Productivité du capital	CA/ Immobilisations nettes	453%	161%	172%
Capacité de remboursement	CAF / DMLT	46%	12%	17%
Degré d'amortissement	Amortissements/Immobilisations amorties brutes	19%	7%	9%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Commentaire :

En analysant les ratios donnés par le tableau ci-dessus, on remarque une mauvaise indépendance de la relation pendant les trois exercices et cela à cause au ratio de capacité d'endettements qui est moins de 66% ; surtout pendant les deux dernières années ; (il atteint 33% en 2018) ainsi que le ratio capacité de remboursement des emprunts structurels (CAF /DMLT) qui démontre que l'entreprise ne pourra pas s'acquitter de toutes ses DMLT (le ratio a connu une chute en 2018, il atteint 12% ce qui n'est pas bien pour l'entreprise).

L'analyse du ratio risque liquidatif révèle que l'entreprise est peu solvable, et présente théoriquement un risque de liquidation (le ratio en question est inférieur à 25%) ce qui prouve d'ailleurs que le volume des fonds propres n'est pas assez consistants par rapport aux autres fonds permanents surtout en 2018 et 2019.

Pour ce qui est de la politique d'amortissement de l'entreprise, le ratio Dotations aux amortissements / Immobilisations amortissables brutes est de 19% en 2017. C'est-à-dire, que l'entreprise a amorti 19% de ses immobilisations en une seule année, d'où

l'amortissement de toutes les immobilisations dans une durée proche de (5) ans. Ce qui justifie la productivité du capital économique durant cette année, mais il a diminué pendant les deux dernières années jusqu'à 9%.

- **Les ratios d'activité :**

Tableau n° 13 : Les ratios d'activité

Appellation	Modes de calculs	2017	2018	2019
Rotation des stocks	(Stocks /CAHT)*360j	125j	139j	127j
Les délais fournisseurs	(Fournisseurs/CATTC)*360j	76j	60j	25j
Les délais clients	(Clients+Effets+EENE/CATTC)*360j	114j	95j	74j

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Commentaire :

L'analyse des ratios d'activité de l'entreprise fait apparaître les éléments suivants :

-le ratio de la rotation des stocks nous montre que la durée de renouvellement de stock est un peu long, ceci est dû, comme nous l'avons déjà signalé, à la nature de l'activité de l'entreprise.

-Les délais obtenus des fournisseurs ont diminués dès l'année 2016 ce qui reflète la non crédibilité de l'entreprise et le manque de confiance des fournisseurs en leur client et explique l'augmentation du recours aux ressources externes durant ces deux dernières années (2018 et 2019).

-Quant aux délais clients, ils sont toujours supérieures aux délais fournisseur ce explique les montant du BFR positifs (le BFR est principalement dû à l'inadéquation entre les délais accordés et ceux reçus). Il montre aussi un pouvoir de négociation faible de l'entreprise avec ses clients.

Tableau n°14 : Les ratios de liquidité

Appellation	Modes de calculs	2008	2009	2010
La liquidité générale	Actifs circulant /DCT	125%	113%	115%
La liquidité réduite	Actifs circulant - stocks /DCT	65%	53%	54%
La liquidité immédiate	Disponibilités /DCT	10%	6%	4%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA.

L'analyse des ratios de liquidités, rapprochés du ratio délais clients, fait ressortir que la liquidité globale n'est pas dominée par les valeurs réalisables d'exploitations (client). De ce fait, on conclue que la gestion de trésorerie doit attacher une importance particulière à ce poste, pour ne pas connaître des besoins en liquidité.

- **Les ratios de répartition de la valeur ajoutée**

Tableau n°15 : Les ratios de répartition de la valeur ajoutée

Appellation	Mode de calcul	2017	2018	2019
La rémunération de facteurs travaux	(Frais de personnel + la sous-traitance)/VA	18%	20%	20%
La rémunération de l'Etat	(Impôts (dont IBS))/VA	8%	7%	6%
La rémunération des banques	Frais financiers/VA	31%	34%	29%
La rémunération de l'entreprise	CAF/VA	46%	40%	44%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Globalement et comme le tableau ci-dessus l'illustre :

- la partie de la valeur ajoutée qui est destinée à couvrir les frais de personnel et les impôts en moyenne est 25 %.

-En deuxième position, on trouve la rémunération de l'entreprise qui représente 45 % de la VA.

Pour la part du bailleur de fonds, celle-ci est relativement significative (plus de 30%). Cela s'explique par le fait que les crédits contractés constituent une charge un peu lourde pour l'entreprise.

- **Les ratios de rentabilité :**

Tableau n°16 : Les ratios de rentabilité

Appellation	Modes de calculs	2017	2018	2019
Rentabilité économique	Résultat net/Total actif	4%	2%	3%
Rentabilité financière	Résultat net/Fonds propres	18%	11%	13%
Rentabilité de l'activité	CAF/CA	6%	6%	7%
Effet de levier	R Financière - R économique	14%	9%	10%

Source : réalisé par moi-même à partir des données du CPA

Commentaire :

La rentabilité financière est nettement supérieure à la rentabilité économique. Par conséquent, on est, pendant toute la durée d'étude, face à un effet de levier positif. Ce qui nous pousse à conseiller l'entreprise à s'endetter d'avantage afin de mieux fructifier ses capitaux propres.

3. Etude des risques :

D'après l'étude des différents ratios on constate que le présent client a connu des difficultés pendant ces deux dernières années en terme de solvabilité et indépendance financière, Quant aux recettes, l'entreprise nous a confiés plus de 80 % de son chiffre d'affaires, en plus que elle est à jour dans ses cotisations fiscales et parafiscales. Ceci écarte le risque lié aux créanciers privilégiés.

4. Conclusion de l'étude et avis personnel :

Sur la base de l'étude menée, on considère que la relation est devenue très dépendante des crédits bancaires, à court terme, vu la nature de l'activité de l'entreprise, face à une faiblesse des dettes d'exploitation par rapport aux stocks. Ainsi, l'entreprise devra rechercher d'autres ressources en dehors du secteur bancaire afin de devenir plus autonome durant son cycle d'exploitation.

Mais en conséquence du sérieux de « client X » et de son ancienneté aux guichets du CPA, nous formulons un avis favorable pour la mise en place des crédits suivants sollicités par lui :

- Découvert : 160.000 KDA.
- Credoc/Remdoc/Aval : 809.500 KDA margé 15% à l'ouverture et relayé à 85% à la réalisation par découvert mobilisable sur 3 mois ou 06 mois.
- Découvert mobilisables relais : 688.000 KDA sur 03 mois ou 06 mois.
- Découvert mobilisable droit de douanes : 150.000 KDA.
- Escompte traite : 70.000 KDA.

❖ Les garanties recueillies:

- Hypothèque 1^{er} rang sur unité
- Délégation assurance CAT NAT
- Caution des associés
- Nantissement matériel
- Délégation assurance MRP
- Délégation assurance TR

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de notre travail de recherche qui a tenté de reprendre l'ensemble des étapes constitutives de la démarche de financement à court terme des entreprises et les risques liés à l'octroi de crédit, en prenant pour cadre de référence l'environnement Algérien et ses spécificités.

En l'absence de marchés des capitaux développés (marché monétaire et marché financier), la banque reste l'institution privilégiée de financement vers laquelle se tournent les entreprises ayant des besoins en financements. De ce fait la banque représente le bailleur de fonds de l'entreprise. Elle procède à la mise en place d'une panoplie de crédits adaptés à ses besoins. Etant donné que le système bancaire en Algérie est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, allant de l'économie centralisée axée sur les ressources naturelles à l'économie de marché notamment. Son analyse couvre la période qui va de l'indépendance jusqu'à nos jours.

Le résultat de notre analyse de dossier de crédit d'exploitation au niveau du CPA nous a démontré que :

- Le financement du cycle d'exploitation représente un aspect fondamental à sa réussite, autrement, le cycle d'exploitation de l'entreprise aboutisse à un résultat satisfaisant, Un financement est nécessaire. Le financement à court terme, comme son nom l'indique, est temporaire, il est destiné à aider les entreprises à partir de l'entrée des matières première jusqu'au règlement des créances par les clients. Ainsi les types de financement de l'exploitation à la disposition des entreprises sont variés et adaptés à leurs besoins de trésorerie à court terme. Cette démonstration nous ramène à la première hypothèse qui s'avère être confirmée.
- Pour exploiter l'information d'une manière efficace, il fallait mieux d'étudier la situation de l'entreprise, pas seulement d'une optique financière mais aussi d'une optique stratégique, et autre juridique. ce qui montre que l'analyse du dossier

passer par plusieurs étapes, la dernière de ces étapes est la détermination des besoins futurs du client, en commençant par l'analyse des principaux éléments-clés du bilan dont les trois indicateurs significatifs qui sont : le fonds de roulement net (FRN), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN). Ces trois indicateurs qui déterminent les équilibres fondamentaux de l'activité de l'entreprise. Ainsi que les deux autres outils principaux qui nous permettant aussi d'analyser l'activité de l'entreprise qui sont les soldes intermédiaire de gestion, et les déferents ratios. En fin, le banquier doit faire l'analyse de plan de trésorerie prévisionnel pour accomplir l'étude financière du dossier. Ce qui confirme notre deuxième hypothèse.

- L'analyse prévisionnelle de la trésorerie constitue un élément fondamental pour définir les besoins cyclique de trésorerie, est aussi indispensable pour le banquier car elle lui permet de déterminer le montant nécessaire pour que l'entreprise puisse poursuivre son activité tout en minimisant les risques de non remboursement. Ce qui nous amène à confirmer la troisième hypothèse.

Après avoir fait une analyse claire sur les démarches d'un financement d'exploitation, nous avons tenté de proposer quelques recommandations pertinentes :

- ✚ Les efforts encore attendus de la part des banques devraient tendre vers une relation financière visant à approfondir la relation de confiance. La relation de conseil et d'accompagnement en serait l'élément novateur. Ces efforts doivent se concentrer afin de mieux comprendre les habitudes de gestion des entreprises et de pouvoir guider les futures entreprises dans leurs différentes phase de développement.

Au terme de ce travail, il ressort que la recherche sur les aspects financiers liés aux entreprises nécessite d'être prolongée sur ce sujet primordial. Cette conclusion soulève encore beaucoup d'interrogations qui constituent autant de piste de réflexion, qui consistent à mener une étude comparative sur les conditions de financement offertes par tous les circuits de financement dans la mesure où les entreprises algériennes sont appelées à suivre la dynamique de changement qui caractérise l'environnement bancaire et financier de plus en plus concurrentiel pour tirer profit des meilleurs opportunités de financement.

Bibliographie

Bibliographie

➤ Ouvrage :

- A. Planchon « Introduction à l'analyse financière », Edition Foucher, Paris, 1999
- Beatrice et Francis Ganguillat, « Analyse Financière », 4eme édition. 2006
- Bessis J, « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Edition Dalloz. (1995).
- Cécile kharoubi et philippe thomas « analyse du risque de crédit », Edition RB,rue la Fayette,2013.
- CHANTALB. MARTINEP, « Economie et gestion de l'entreprise » 4ème Edition, France, 2006.
- CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise » 10ème Edition Paris, France, 2002
- De COUSSERGUES Sylvie « gestion de la banque », Dunod, (2007)
- Farouk BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000.
- FERRONIERE J, CHILLAZ E « Les opérations de banque », Dunod, (1963).
- Frédéric Lobeze, Laurent Villanova, « Microéconomie bancaire »
- Frederik Mishkin, « monnaie banque et marchés financiers», Pearson education, paris 2010.
- G. AUSSET et J. MARGERIN, « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990.
- GUY CADAMINE, JEAN MONTIER, «Banque et marché financiers », Ed ECONOMICA, 1998
- Hervé GHANNAD, « Les modes de financement de l'entreprise », Devecchi, Paris, 2002.
- Hubert de la Bruslerie, « Analyse financière, information financière et Diagnostic »,5eme édition, Dunod.
- J.-P. PATAT, «Monnaie, institution financière et politique monétaire», Economica, Paris, 1993.

- J.-P. PATAT, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993
- Josette PILVERDIER-LATREYTE, « Finance d'entreprise », Economica, Paris, 1993.
- L. HONORE, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000.
- Luc BERNET-ROLLANDE ; « Principes de technique bancaire », Dunod, Paris, 2008
- P. Conso, R. Lavaud, « Fond de roulement et politique financière », 2^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2008.
- Petit-Dutaillis G : « le risque du crédit bancaire » Edition Dunod ; Paris, 1999
- Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999.

➤ Articles :

- AKERLOFF G « Market for Lemons : Qualitative uncertainty and the market mechanism », Quarterly journal of economics, (1970).
- BERNARD V.et collijc, « les crédits bancaires aux entreprises », revue bancaire
- Jensen, meckling « theory of the firm : managerial behavior, agency costs, and capital structure » ; journal of Financial economics.
- Jensen, meckling « theory of the firm : managerial behavior, agency costs, and capital structure » ; journal of Financial economics
- NAKAMURA L.I, « Recent research in commercial banking : information and lending , Financial markets, institutions and instruments », vol 2, n°5, 1993.
- STIGLITZ J.E, WEISS A « Credit rationing in markets with imperfect information », The American economic review, (1981).
- WILLIAMSON S.D « Costly monitoring loan contracts, and equilibrium credit rationing », journal of economics, (1987).

➤ **Lois :**

- Code de commerce ;
- Lours S : « Droit commerciale et droit du crédit », 3em édition, Dunod. Paris, 2005.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 111 ;

➤ **Travaux universitaires :**

- ABDENOURI Tiziri ; ALLAOUA Hanane, mémoire de master « Etude comparative de financement bancaire d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation », Université Abderrahmane Mira – Bejaia.
- AZEGAGHE F, AIT SAHEL R, T, «analyse financière », Université Abderrahmane Mira Béjaia,
- BOUKROUS Djamila, Mémoire de magister, « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie », UNIVERSITE D'ORAN, 2007.
- CHARLIER P, « Information et condition de banque », thèse de doctorat, université de Strasbourg. (1995),
- M. AKZIZ Adel, mémoire de master, « Analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation », Université Abderrahmane Mira de Bejaia
- M.KHODJA, cours Gestion des entreprises 2ème année LMD
- Mémoire de fin d'étude « le financement à court terme ».
- Romain Sublet, Mémoire de fin d'études, « La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles professionnels et particuliers », école de commerce de lyon, 2016.
- SIBF, « Cours de techniques bancaires ».
- STATNIK J C « Asymétrie d'information et rationnement partiel du crédit », thèse de doctorat, Université de Lille, (1997).

➤ **Autres documents:**

- Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain legardez : « Dictionnaire des sciences économiques», Paris 1991.
- Document du CPA, « Les crédits d'exploitation ».
- J.-V. Capal et O. GARNIER, « Dictionnaire d'économie et de science sociale », Hatier, Paris, 1994

➤ **Site webographie:**

<https://www.banque-info.com>

<https://www.cpa-bank.dz>

<http://www.winne.com>

<https://www.tifawt.com>

<https://www.mataf.net>

<http://www.lesechos.fr>

<http://www.fimarkets.com>

<http://www.lesechos.fr>

<https://.www.academia.edu>

ANNEXES

❖ Les interprétations de fonds de roulements net

FRN>0 : Dans ce cas, le FRN est positif, est le (capitaux permanents>actifs immobilisés) donc l'entreprise arrive à financer l'intégralité de ces valeurs immobilisés par ces capitaux permanent, est dégagé un excédent des ressources qui lui permet de financer le BFR.

FRN<0 : Dans ce cas, le FRN est négatif, les capitaux permanents ne suffisent pas à financer tous les immobilisations de l'entreprise, donc l'entreprise finance cette partie des immobilisations avec des dettes à court terme, l'entreprise est déséquilibre financièrement

FRN=0 : Dans ce cas, les capitaux permanents sont égaux à l'actif immobilisé (capitaux permanents=actif immobilisé) cela signifie que le fond de roulement couvre la totalité des immobilisations, mais cette état de lieu représente des risques d'insolvabilité c'est-à-dire y a des risques sur les différents postes de l'actif et les engagements a court terme.

❖ Les interprétations du besoin en fonds de roulement

BFR>0 : Dans ce cas, le BFR est positif, les emplois d'exploitations de l'entreprise sont supérieurs aux ressources d'exploitations. L'entreprise est en besoin de financement cyclique (à court terme), mais ce besoin est financer par le fond de roulement (FR). Si l'entreprise souffre d'une insuffisance en FR, elle doit faire recours aux crédits de trésorerie

BFR<0 : Dans ce cas, le BFR est négatif, il ya un excédent de ressources d'exploitation (les emplois cycliques<ressources cycliques.

BFR=0 : Dans ce cas, les emplois d'exploitations de l'entreprise sont égaux aux ressources d'exploitations. L'entreprise n'a pas, donc, besoins d'exploitations à financer puisque le passif suffi à financer l'actif circulant

❖ Les interprétations de la trésorerie

TR>0 : Dans ce cas, Le fond de roulement(FR) finance l'intégralité de BFR, et l'entreprise est équilibré à court terme. Globalement cette entreprise est équilibrée financièrement.

L'excédent de FRN constitue la trésorerie positive, Ceci reflète un bon équilibre qui entraîne une solvabilité suffisante.

TR<0 : Dans ce cas, L'entreprise est dans une situation très délicate, elle ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour couvrir ses besoins. Elle doit, donc, recourir à des financements supplémentaires à court terme pour faire face à ses besoins de financement.

TR=0 : Dans ce cas, les ressources financières sont suffisantes pour satisfaire les besoins de l'entreprise, mais sans dégager un excédent. La situation financière de l'entreprise est équilibrée, mais celle-ci ne dispose d'aucune réserve pour financer un surplus de dépense, que ce soit en termes d'investissements ou d'exploitations.

Ratio	Formule	
• Ratios de structure financière (et de la liquidité)		
Ratio de liquidité générale	Actif Circulant)/ (Dettes à Court Terme)	Ce ratio permet d'apprécier les capacités de l'entreprise à transformer en liquide tout son actif circulant pour couvrir ses dettes exigibles à court terme.
Ratio de liquidité réduite	(Actif Circulant (hors stocks))/ (Dettes à Court Terme)	Ce rapport indique la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements à court terme sans faire appel à la vente de ses stocks. Une augmentation de ce ratio dans le temps laisse présager une amélioration de la situation.
Ratio du Risque Liquidatif	(Capitaux Propres)/ (Total Bilan)	C'est un des ratios les plus importants pour le banquier ; il mesure l'importance des fonds propres mis par rapport au total des capitaux engagés dans l'entreprise et cela par l'ensemble des partenaires sociaux et/ou économiques. Un taux allant de 25 à 30% est acceptable, par conséquent le risque liquidatif est important si le taux est inférieur à 25%.
Ratio d'autonomie financière	(Capitaux propres)/ (Capitaux permanents)	Ce ratio mesure le taux d'indépendance financière de l'entreprise ; il permet de déterminer les éventuelles capacités de l'entreprise à s'endetter à terme. D'après les normes, ce rapport doit être au minimum égal à 66%. Pour cet effet, nous remarquons que les fonds propres représentent deux fois les DLMT, une fois pour couvrir ces dernières et l'autre pour faire face au DCT.
Ratio de productivité du capital	(Chiffre d'affaire)/ (Actif immobilisé nette)	Ce ratio mesure l'intensité productive de l'outil de production.

		<p>Il va de soi que le montant de ce ratio soit très différent et cela selon les secteurs d'activité qui demandent des investissements plus ou moins lourds.</p> <p>L'augmentation de ce ratio est un élément favorable pour l'entreprise, cependant la présence d'une norme sectorielle est indispensable afin de pouvoir classer l'entreprise son secteur d'activité.</p> <p>Une diminution de ce ratio est due soit à une dégradation du chiffre d'affaire ou bien à un degré de vétusté important.</p>
Ratio du degré d'obsolescence	(Amortissements)/ (Immobilisations amortissables brutes)	<p>Ce ratio permet de mesurer quel est le degré d'usure technique ou économique de l'outil de production, et de savoir si l'entreprise assure un renouvellement régulier de ses moyens de fabrication ou au contraire, elle ne fait que laisser vieillir son matériel de production et donc diminuer son potentiel d'efficacité.</p> <p>Il est très difficile de fixer une norme pour ce ratio, mais il est souhaitable que ce rapport soit près de 35%, ce qui signifie que l'entreprise possède un outil de production convenable.</p>
• Ratios d'activité		
La vitesse de rotation des stocks	(Stock moyen × 360)/ (Coût d'achat (hors taxe))	<p>Ce ratio nous permet de déterminer la durée stationnaire des stocks (soit marchandises ou bien matières premières) dans l'entreprise appréciée à la date d'arrêt des comptes. Cette durée doit être stable ou bien en perpétuelle diminution. Cependant, toute augmentation doit être ressentie comme une cause d'alourdissement de la trésorerie qui peut être du :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ soit à des contraintes internes à l'entreprise : une mauvaise gestion des stocks ; ✓ soit à des contraintes externes : un approvisionnement très lourd, ou saturation du marché.
Délais moyens obtenus des fournisseurs	((Fournisseurs+EAP+avances reçues) × 360)/ (Coût d'achat (TTC))	<p>Ce rapport détermine le délai moyen de règlement obtenu des fournisseurs. Il permet d'apprécier la politique de l'entreprise en matière de crédits fournisseurs. Cependant, lui seul (le ratio) ne signifie rien, il est impératif de le comparer soit au ratio de la vitesse de rotation des stocks (de préférence qu'il soit supérieur à ce dernier) ou bien au ratio suivant (délai clients)</p>
Délais moyens accordés aux clients	((Clients+Effets à recouvrer+EENE) × 360)/ (Coût d'achat (TTC))	<p>Ce rapport mesure le délai moyen de règlement consenti à la clientèle. Il reflète le pouvoir de négociation de l'entreprise avec ses clients. Notons qu'il est souhaitable que ce ratio soit proportionnel au rapport précédent puisque le BFR est principalement dû à</p>

		l'inadéquation entre les délais accordés et ceux reçus.
• La répartition de la valeur ajoutée		
Rémunération du facteur travail	Charges du personnel /VA	la norme est entre 50% et 60%. Ainsi, la diminution de ce ratio au fil des années est un élément favorable pour l'entreprise.
Rémunération des banques	Charges financières / VA	La norme de ce ratio est de 5% à 6%. Notons que sa diminution n'est pas forcément due à une diminution des emprunts.
Rémunération de l'entreprise	CAF / VA	Ce ratio exprime le montant de ce reliquat par rapport à la VA et par conséquent toute augmentation de ce ratio est un élément encourageant pour la firme.
• Ratios de rentabilité		
La rentabilité économique	(Résultat net de l'exercice)/ (Total bilan)	Cet indicateur mesure la rentabilité de l'actif utilisé par l'entreprise pour produire. Ce ratio est pertinent pour une rentabilité mesurée en termes d'efficacité du processus productif. Pour cet effet, nous considérons que l'augmentation de ce ratio est un bon signe pour l'entreprise.
La rentabilité financière	(Résultat net de l'exercice)/ (fonds propres)	Ce ratio détermine l'aptitude de l'entrepreneur à rentabiliser les capitaux qu'il a engagés au sein de son entreprise. Il est à préciser que nous ne disposons pas de normes mais il est souhaitable que ce ratio augmente.
La rentabilité globale de l'activité	(CAF)/(CA)	Ce ratio mesure la rentabilité nette de l'entreprise lui permettant de maintenir son potentiel et de l'accroître après paiement de toutes les charges décaissées. Pour cette raison, l'augmentation de ce dernier est un facteur favorable pour l'entreprise.

U: KDA

désignation	T01	T02	T03	T04
recette d'exploitation				
ventes	326 820 ✓	456 980	500 640	525 240
credit mobilisable	506 781 ✓	540 240	560 200	560 200
Total recette d'xploitation	833 601	997 220	1 060 840	1 085 440
depenses d'exploitation				
fournisseurs	297 901 ✓	404 218	416 345	432 998
Salaires	12 300	12 300	12 300	12 300
servicesæ loyers	-	-	-	-
securité sociale	4 305	4 305	4 305	4 305
impot et taxes	2 460	3 241	3 503	2 832
Remboursement credit mobilisable	470 200 ✓	506 781	540 240	560 200
intérêts sur emprunts	2 094	3 780	2 782	2 091
Total depenses d'exploitation	780 000	934 625	979 475	1 014 726
trésorerie d'exploitation	44 341	62 595	81 365	70 714
recette hort exploitation				
apport en capital	-	-	-	-
apport en compte courants	-	-	-	-
emprunt	-	-	-	-
Total recette hort exploitation	-	-	-	-
depences horts exploitation				
investissements horts taxes	-	-	-	-
remboursement d'emprunt	41 333	41 333	41 333	41 333
remboursement comptes courants	-	-	-	-
autres	-	-	-	-
résulta distribué	-	-	-	-
Total depences horts exploitation	41 333	41 333	41 333	41 333
trésorerié horts exploitation	- 41 333	- 41 333	- 41 333	- 41 333
trésorerie nette	3 008	21 262	40 032	29 381
solde de début de période	19 500	22 508	43 770	83 802
trésorerie cumulée	22 508	43 770	83 802	113 183

Programme d'importation de Matière Première Année 2020

Mois	Polythelaine LDPE				
	Q / Tonne	P U USD	P TOTAL USD	Taux change	P TOTAL DA
Janvier	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Février	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Mars	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Avril	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Mai	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Juin	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Juillet	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Août	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Septembre	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Octobre	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Novembre	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Décembre	600,00	1 200,00	720 000,00	119,00	85 680 000,00
Total	7 200,00	-	8 640 000,00	-	1 028 160 000,00

Mois	Polythelaine LLDPE				
	Q / Tonne	P U USD	P TOTAL USD	Taux change	P TOTAL DA
Janvier	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Février	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Mars	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Avril	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Mai	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Juin	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Juillet	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Août	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Septembre	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Octobre	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Novembre	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Décembre	200,00	1 400,00	280 000,00	119,00	33 320 000,00
Total	2 400,00	-	3 360 000,00	-	399 840 000,00

Avis du comité de crédit

Compte tenu des besoins exprimés par notre relation nous proposons un avis favorable à nous concours bancaire comme suit :

-DECOUVERT :160.000MDA

-CREDOC/REMDOC/AVAL :809 500 MDA marge à 15% à l'ouverture et relayer a 85% a la réalisation par un découvert mobilisable sur 03mois et ou 06 mois .

-DECOUVERT MOBILISABLE RELAIS : 688.000MDA SUR 03MOIS OU 06 MOIS

-DECOUVERT MOBILISABLE DROIT DE DOUANES : 150.000MDA

-Escompte traite : 70.000MDA

*Prorogation supplémentaire de délai de 03à06 mois pour les dossier suivants : 7560,7589 ,7596, 7604 , d'un montant globale de 100 640 MDA

DUREE : Une année.

GARANTIES : A augmenter a hauteur des crédits accordés.

Compte tenu des besoins exprimés par notre relation nous proposons un avis favorable à nous concours bancaire comme suit :

-DECOUVERT :160.000MDA

-CREDOC/REMDOC/AVAL :809 500 MDA marge à 15% à l'ouverture et relayer a 85% a la réalisation par un découvert mobilisable sur 03mois et ou 06 mois .

-DECOUVERT MOBILISABLE RELAIS : 688.000MDA SUR 03MOIS OU 06 MOIS

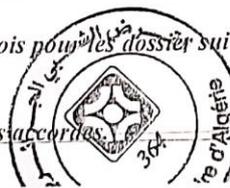
-DECOUVERT MOBILISABLE DROIT DE DOUANES : 150.000MDA

-Escompte traite : 70.000MDA

*Prorogation supplémentaire de délai de 03à06 mois pour les dossier suivants : 7560,7589 ,7596, 7604 , d'un montant globale de 100 640 MDA

DUREE : Une année.

GARANTIES : A augmenter a hauteur des crédits accordés.



Liste des Engagements

Crédit Populaire d'Algérie



AUT N°028/0803/18du 13/10/2018		CMT INTERNE	21 500MDA	31/12/2023	-18 513	
Garanties						
Recueillies						
Type de garantie	Montant exigé	Montant Recueilli	Évaluation de la garantie / Date	Echéance	Proposées	
HYP.1ER RANG S/UNITE	95 000MDA	661.300	expertise a 56 229mda	06/02/2048		
Délégation Assurance CAT NAT	957 531	957 500 MDA	/	19/11/2020	Trans au GE 25/11/2019	
CAUT CGCI	80.300	80 300	remboursement	/		
NANT MATRIEL	99 265	129 790 MDA	/	13/03/2024	CONSERVE	
Caution des associés	957 531	957 531MDA	/	26/06/2025	CONSERVE	
NANT.FDC+ MATRIEL	757 531	847 500MDA		REMBOURSEMENT		
Délégation assurance MRP	957 531	957 500	/	30/09/2020	Trans au GE 12/11/2019	
Gage sur véhicules	/	/	/	/	En cours d'enregistrement (nous venons de recueillir la carte grise)	
Délégation assurance TR	16 361		/		EN COURS de régularisation	

Réalisation des conditions de la dernière décision du Comité de Crédit

Nature	Sort
/	/

Engagements autres Banques (Centrale des Risques Banque d'Algérie) au

Montant Autorisé (MDA):	/
Montant Utilisé (MDA):	/
Montant Impayé (MDA) :	/
Classement de la Créance :	/
Observations :	
Nom de la Banque / Nature des crédits / ...	MLA leasing CI-JOINT ENGAGEMENTS

Date : 30/12/2019 Signature :

Table des matières

Dédicace

Remerciements

SOMMAIRE.....	I
RESUME.....	II
LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES TABLEUX	VI
LISTE DES ABREVIATIONS.....	IV
Introduction générale.....	A
Chapitre I : notion de base sur l'entreprise, l'activité bancaire et les crédits bancaires.....	1
Introduction.....	2
Section 01 : Concepts de base sur l'entreprise.....	3
1. Généralité sur l'entreprise	3
1.1. Définition de L'entreprise.....	3
1.2. Caractéristiques de l'entreprise.....	3
1.3. Évolution de la notion d'entreprise.....	4
1.4. Rôle de l'entreprise.....	5
2. Classification des entreprises.....	6
2.1. Classification selon les critères économiques.....	6
2.1.1. Classification par taille des entreprises.....	6
2.1.2. Classification selon la nature d'activité.....	7
2.2. Classification selon la forme juridique.....	7
2.3. Classification des entreprises selon les origines des capitaux.....	9
Section 02 : Activité bancaire.....	11
1. Généralité sur les banques.....	11
1.1. Définition générale.....	11
1.2. Classification des banques selon leurs fonctions.....	12
1.3. Le rôle de la banque.....	13
2. Les opérations des banques.....	14
2.1. Les activités des banques.....	15

2.2. Le circuit bancaire.....	15
3. Les missions de la banque.....	16
3.1. Les missions générales.....	16
3.2. Les missions accessoires et d'intérêt général.....	17
Section 03 : Concepts généraux sur la notion de crédit bancaire.....	18
1. Généralité sur les crédits bancaires.....	18
1.1. Définition du crédit.....	18
1.2. Rôle du crédit.....	19
1.3. Caractéristiques du crédit bancaire.....	19
1.4. Les crédits offerts aux particuliers.....	20
1.5. Le crédit offert aux entreprises.....	20
2. Les risques et les garanties liés aux crédits bancaires.....	21
2.1. Le risque du crédit.....	21
2.1.1. Définition de risque de crédit.....	21
2.1.2. Les différents types de risque de crédit.....	22
2.2. Les techniques bancaires dans le cadre de la gestion préventive du risque de contrepartie.....	24
2.2.1. La surveillance continue de l'emprunteur.....	24
2.2.2. Diversification et partages des risques.....	25
2.2.3. La diminution des actifs à risques.....	26
2.2.4. Les contrats incitatifs et les clauses contractuelles.....	27
2.2.5. Les prises de garanties.....	28
Chapitre II : le cycle d'exploitation des entreprises et son financement.....	33
Introduction.....	34
Section 01 : Généralités sur le cycle d'exploitation et le besoin de son financement	35
1. Définition d'un cycle d'exploitation.....	35
2. Caractéristiques du cycle d'exploitation d'une entreprise.....	36
3. Phases d'un cycle d'exploitation.....	36
4. Les principaux postes d'un cycle d'exploitation.....	38
5. Le besoin de financement d'exploitation (BFE).....	39
5.1. Définition du BFE.....	39
5.2. Les caractéristiques du BFE.....	40
6. Le financement de cycle d'exploitation.....	42
6.1. Les formes de financement d'exploitation.....	43

6.1.1. Les crédits d'exploitation.....	43
6.1.2. Les subventions d'exploitation.....	44
Section 02 : les crédits par caisse.....	45
1. Définition des crédits par caisse.....	45
1.1. Les crédits par caisse globaux.....	45
1.1.1. La facilité de caisse.....	45
1.1.2. Le découvert.....	46
1.1.3. Le crédit de relais.....	48
1.1.4. Le crédit de compagne (saisonnier).....	48
1.2. Les crédits par caisse spécifiques.....	51
1.2.1. L'escompte commercial.....	51
1.2.2. L'avance sur marchandise.....	53
1.2.3. L'avance sur facture.....	54
1.2.4. L'avance sur titres.....	55
1.2.5. L'affacturage.....	55
1.2.6. L'avance sur délégation de marchés publics.....	57
Section 03 : les crédits par signature.....	58
1. Définition des crédits par signature.....	58
1.1. L'aval.....	58
1.2. L'acceptation.....	58
1.3. Les cautions.....	59
1.3.1. Les cautions fiscales.....	59
1.3.2. Le cautionnement en douane.....	60
1.3.3. Les cautions administratives.....	61
1.4. Le crédit documentaire.....	63
1.4.1. Le risque sur les opérations de crédit documentaire.....	64
1.4.2. Aspect juridique des crédits par signature.....	65
1.4.3. Avantages et inconvénients des crédits par signature.....	66
Chapitre III : Analyse du cycle d'exploitation d'une entreprise au sein du CPA.....	68
Introduction.....	69
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil « agence CPA 364 ».....	70
1. Historique.....	70
2. Mission et objectif de CPA.....	71

3. L'organisation du CPA.....	72
4. Présentation de l'agence 364.....	72
4.1. La direction.....	72
4.2. Service d'activation commerciale.....	73
4.3. Service d'administration et de contrôle.....	73
4.4. Service de crédit.....	74
4.5. Service de commerce extérieur.....	75
4.6. Service caisse.....	75
Section 02 : Montage et étude du dossier d'un crédit d'exploitation au sein du CPA.....	78
1. La constitution du dossier de crédit d'exploitation.....	78
1.1. Une demande écrite de l'entreprise.....	78
1.2. Les documents juridiques et administratifs.....	78
1.3. Les documents comptables et financiers.....	79
1.4. Les documents économiques.....	79
1.5. Les documents commerciaux.....	79
1.6. Les documents fiscaux et parafiscaux.....	80
1.7. Le compte rendu de visite.....	80
2. L'identification du demandeur du crédit et son environnement.....	81
2.1. Historique de l'entreprise.....	81
2.2. L'entreprise : Entité juridique.....	81
2.3. L'entreprise : Entité économique.....	81
2.4. L'entreprise et son environnement.....	83
3. La classification de la clientèle.....	83
3.1. L'historique de la relation.....	84
3.2. Les mouvements d'affaires confiés.....	84
3.3. Le niveau d'utilisation des concours autorisés.....	85
3.4. Les incidents de paiements.....	85
4. Le diagnostic économique et financier de l'entreprise postulante.....	86
4.1. Analyse rétrospective.....	86
4.1.1. Élaboration et présentation du bilan financier.....	86
4.1.2. Analyse du compte de résultat.....	88
4.1.3. L'analyse de la structure financière de l'entreprise.....	89
4.1.3.1. Les indicateurs de l'équilibre financier.....	89

4.1.3.2. La méthode des ratios.....	91
4.2. Analyse prospective (prévisionnelle).....	92
4.2.1. Le plan de trésorerie.....	92
4.2.2. Le bilan prévisionnel.....	95
Section 03 : Étude d'un dossier de crédit d'exploitation « entreprise de transformation	
Du plastique »	96
1. Identification de la relation.....	96
1.1. Constitution du dossier.....	96
1.2. Identification du demandeur de crédit.....	97
1.2.1. Présentation de l'affaire.....	97
1.2.2. Présentation de l'activité.....	97
1.2.3. Le type de clientèle et de marché.....	97
1.2.4. Le produit.....	97
1.3. La relation banque-entreprise.....	97
1.3.1. Le mouvement d'affaires confié.....	97
1.3.2. Les crédits accordés et leurs niveaux d'utilisation.....	98
2. Analyse financière du projet.....	98
2.1. Les bilans financiers.....	98
2.2. L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion.....	102
2.3. L'analyse de l'équilibre financier.....	103
2.4. L'analyse par les ratios.....	106
3. Étude des risques.....	109
4. Conclusion de l'étude et avis personnel.....	110
Conclusion générale.....	111
BIBLIOGRAPHIE.....	114
LISTE DES ANNEXES.....	118
TABLE DES MATIERES.....	128